

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2025

Présents :

Mme CLOET Ann,	Bourgmestre-Présidente ;
M. VAN GYSEL Pascal, M. HARDUIN Laurent, M. VACCARI David, M. VARRASSE Simon, Mme DE WINTER Caroline, Mme ROGGHE Anne-Sophie, M. JOUEN Cédric	Echevins ;
Mme VALCKE Kathy,	Présidente du CPAS ;
M. CASTEL Marc, Mme VANDORPE Mathilde, Mme AHALLOUCH Fatima, M. MOULIGNEAU François, Mme NUTTENS Rebecca, M. RADIKOV Jorj (du 1 ^{er} objet en séance publique jusqu'au 2 ^{ème} objet – sorti avant le vote), M. GISTELINCK Jean-Charles, M. HACHMI Kamel, Mme HOSSEY Gaëlle, M. LOOSVELT Pascal, M. ROUSMANS Roger, Mme DEMETS Sophie, Mme VANDENBUSSCHE Martine, M. MOREL Thibault, Mme PROUVOST Sophie, M. LECLERCQ Victor, M. VARRASSE Sébastien, M. BRACQ Charles, M. MERCIER Steve, M. PROVIS Emmanuel, M. LELOUP Pascal, M. SOETE Sylvain, M. BENYACOUB Abdel, M. CARRETTE Maxime, Mme CARRETTE Nathalie, M. NYS Jean-Pierre, Mme CHRISTIAENS Véronique, Mme BRACHOT Isabelle,	
	Conseillers communaux ;
Mme BLANCKE Nathalie,	Directrice générale.

Mme la PRESIDENTE déclare la séance ouverte, il est 19 h 25'.

A. CONSEIL COMMUNAL

1^{er} Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des voix.

2^{ème} Objet : DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE DU COLLÈGE COMMUNAL – APPROBATION.

Mme la PRESIDENTE : Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal doit soumettre sa Déclaration de Politique Communale pour approbation au Conseil communal dans les 2 mois suivant son installation. Le 13 octobre dernier, les mouscronnois se sont exprimés et les urnes ont parlé. Cela a entraîné une modification de la composition de la majorité locale. Après douze années de bipartite Engagés-MR un nouveau partenaire, en l'occurrence ECOLO, s'est joint à nous. Cette nouvelle majorité forte de 23 élus sur 37 représente 60,43 % des votes exprimés et a donc toute sa légitimité. Nous voici donc à l'aube d'une nouvelle mandature de 6 années. Mon souhait, comme je l'ai dit au soir du 2 décembre, est que nous continuions à bâtir ensemble un avenir prometteur pour notre ville et que nous ayons tous comme objectif principal le bien-être de nos citoyens et leur cadre de vie. Que les séances du Conseil communal puissent se dérouler dans un état d'esprit respectueux et constructif. De nombreux défis se présentent à nous en matière de sécurité, transition environnementale, cohésion sociale, développement commercial et économique, logement, ... Nous les relèverons ensemble avec pragmatisme et créativité. Suivant les règles du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, je vous présente ce soir, ensemble avec mes collègues du Collège communal, notre Déclaration de Politique Communale pour la législature 2024-2030. Cette déclaration découle de nos programmes électoraux respectifs établis à la suite des contacts avec et au retour de nos citoyens et est donc le reflet de nos choix politiques et de ce que nous voulons mettre en œuvre. Elle servira de base pour la rédaction du PST ou Programme Stratégique Transversal de notre administration qui déclinera notre vision politique en objectifs opérationnels et surtout en actions concrètes au bénéfice des Mouscronnois et des Mouscronnoises, mais bien entendu, tout cela est une orientation. Rien n'est définitivement figé. En effet, en vertu de nouvelles opportunités ou à la suite d'événements imprévus, nos perspectives peuvent être adaptées, voire modifiées. Cet exercice s'inscrit également dans un cadre budgétaire et financier avec ses contraintes et ses limites. C'est un élément incontournable. **En ce qui concerne les finances communales**, avec la collaboration de l'ensemble des services communaux et des entités consolidées que sont le CPAS, la Zone de police, l'intercommunale IEG et les ASBL subsidiées, tous soucieux de l'utilisation optimale des deniers publics, nous sommes parvenus à une gestion maîtrisée de nos recettes et dépenses ces dernières années. Grâce à cela, nous avons pu constituer des provisions suffisantes pour nous permettre de faire face

aux nombreux défis financiers qui nous attendent ces prochaines années, mais également d'envisager raisonnablement la mise en place de nouveaux projets, qu'il s'agisse d'actions directes en faveur des citoyens ou d'investissements dans les infrastructures de la commune. Notre programmation d'investissements sera établie tout en maintenant la stabilité de la charge de la dette dans le budget communal et ce pour les 6 prochaines années. Nous resterons attentifs à toutes les opportunités de subsidiation qui se présenteront et ne manquerons pas d'interpeller les autres niveaux de pouvoir pour une meilleure prise en charge dans leur chef des coûts relatifs aux dotations : CPAS, Zone de police, Zone de secours, ainsi qu'aux cotisations de responsabilisation liées aux charges de pension. Les pouvoirs locaux doivent disposer des moyens financiers nécessaires pour faire face à leurs obligations dans ces différents domaines.

Mme ROGGHE : En matière d'affaires sociales, chaque personne, quel que soit son genre, chaque enfant doit pouvoir manger à sa faim, dormir dans un logement de qualité et en sécurité conformément à la dignité humaine. Chaque personne doit aussi pouvoir bénéficier d'un filet de sécurité lors d'un accident de vie ou d'un passage difficile. Le droit à une vie digne est d'ailleurs consacré par la Constitution en son article 23. Le préambule du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 soulignait néanmoins la grande précarité de certains Mouscronnois et des indices socio-économiques particulièrement faibles. Nous sommes conscients de cette situation et souhaitons accompagner et soutenir les plus fragiles. Nous voulons augmenter la solidarité avec toutes les personnes en difficulté et prendre des mesures structurelles pour permettre une vie digne à tous les Mouscronnois et à toutes les Mouscronnoises. Même si de nombreux leviers pour lutter contre la précarité et pour combattre les inégalités relèvent d'autres niveaux de pouvoir, nous assumerons notre part. Afin de lutter contre le sans-abrisme ou plus largement contre le sans-chez-soirisme et comme son nom l'indique, ne pas avoir de chez soi, vivre à gauche et à droite, chez des connaissances ou chez des amis, bref, être en situation précaire, afin de lutter contre cela, ainsi que contre la précarité, nous souhaitons prendre des mesures concrètes. Nous nous engageons à acquérir un lieu adéquat pour héberger tant l'abri de nuit que l'abri de jour et le rendre rapidement opérationnel et fonctionnel. Nous déploierons également un réseau de toilettes, de points d'eau, de casiers à destination des personnes sans abri et diffuserons le plus largement possible une carte de Mouscron avec la localisation de tous les services disponibles. Nous proposerons au personnel de la faïtière sociale confronté à un public vulnérable, un accompagnement (formations, supervisions, interventions). Nous veillerons également à garantir un cadre en personnel suffisant et pérenne. Conscients de la nécessité de travailler en réseau, nous créerons une plateforme communale de lutte contre la précarité regroupant le milieu socio associatif et les divers services publics Mouscronnois. Cette plateforme visera à lutter contre le sans-abrisme, le mal-logement et la précarité sous toutes ses formes : en termes d'accès à un logement décent, à la santé, à l'éducation, à la culture, etc. Le travail de cette plateforme permettra l'élaboration d'un plan transversal de lutte contre la pauvreté. On le sait : avoir un logement à soi est fondamental. Nous poursuivrons l'objectif de zéro sans-abrisme et favoriserons l'accessibilité au logement par des mesures concrètes en développant le programme d'Housing First, déjà en cours et dénommé "TopAze", ainsi qu'en organisant des réunions de concertation entre les acteurs impliqués : le service des Affaires Sociales et son guichet de logement, le service "Logement" de la ville, le CPAS, la SLM et l'AIS. L'objectif est de développer une stratégie globale, transversale et cohérente du logement. Nous lutterons aussi contre l'insalubrité des logements, les bâtiments inoccupés et les marchands de sommeil. Nous renforcerons le rôle d'accompagnement du Guichet social dans la recherche de logements. Nous encouragerons le développement de l'offre de logements sociaux et nous stimulerons les investisseurs privés à rendre une partie de leurs logements accessibles aux familles disposant de moyens limités. D'autres axes doivent également être travaillés pour permettre à toutes et à tous de vivre dignement. Ainsi, nous lutterons contre toute forme de violences intrafamiliales dont les violences faites aux femmes, notamment par un renforcement du travail au sein de la Table de coordination "Violences intrafamiliales" et par une coordination des services Affaires sociales et le "Pôle égalité des chances". Nous aurons également une attention particulière pour les familles monoparentales. Nous réfléchirons à une politique spécifique afin de réduire leurs coûts pour l'accès à une série de services ou d'activités de la commune. Un autre point essentiel est celui de l'élaboration du Plan de Cohésion Sociale pour la période 2026-2031. Il constituera avec le Programme Stratégique Transversal, la base de notre action et visera à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion en concertation avec le monde associatif et les travailleurs de terrain. Nous veillerons aussi à conserver l'agrément de l'Espace-Rencontre et à pérenniser son action fondamentale à Mouscron. Nous veillerons à donner au CPAS de Mouscron les moyens financiers suffisants pour lui permettre de remplir l'ensemble de ses missions et de développer et maintenir des services innovants capables de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires. **En ce qui concerne les seniors**, nous souhaitons garantir une vie digne aux aînés, au même titre que les autres Mouscronnois. Les aînés ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge, ni en termes d'autonomie ou encore de souhait de vie. Nous l'oublions parfois. Nous veillerons donc à développer des politiques différenciées en concertation avec eux. Ainsi, nous consulterons le Conseil Consultatif Communal des Aînés sur tous les sujets de la vie communale qui les intéressent ou les impactent. Nous continuerons à développer le service "Seniors" au sein de l'administration et ce en tant que porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux aînés et pour l'organisation d'activités

en concertation avec les seniors. Nous attacherons également une attention particulière aux aînés précaires ou isolés et veillerons à être attentifs à leurs besoins. Par ailleurs, vu le dérèglement climatique, il sera essentiel de développer des stratégies de sensibilisation et de bonnes pratiques à adopter lors des canicules et des périodes de grand froid. Tout cela ne sera évidemment pertinent que si nous collaborons avec les partenaires du secteur (homes, mutuelles, groupes de seniors, etc.) pour défendre les droits des aînés et assurer leur épanouissement en termes d'autonomie, mobilité, santé mentale, droits en tant que sujet, etc. Nous souhaitons enfin encourager les projets intergénérationnels. **Pour les personnes porteuses de handicap**, au même titre que pour les seniors, nous devons favoriser l'inclusion. Cela implique une mobilité et un aménagement du territoire adapté. Comme le dit un de nos partenaires mutuellistes : "Là où les personnes à mobilité réduite passent, tout le monde passe". Les services de la commune doivent être accessibles à toutes et à tous. Nous devons également inciter nos partenaires, et notamment les acteurs de la vie économique ou culturelle, à rendre cette inclusion possible. À titre d'exemple, manger au resto, sortir, aller voir un spectacle est un droit pour les personnes porteuses de handicap ou à mobilité réduite, au même titre que tous les autres. **En ce qui concerne la santé**, on l'a vu pendant le Covid, la commune est un acteur important de la santé. Rappelons que la santé n'est pas l'absence de maladie mais bien le bien-être au quotidien. L'OMS le souligne, le bien-être est déterminé par de nombreux facteurs qui vont bien au-delà de l'existence d'infrastructures et de services médicaux : l'alimentation, l'activité physique, la situation financière, la qualité du cadre de vie et de l'environnement notamment. Bien que la ville dispose de peu de leviers pour influencer sur le problème de pénurie médicale, elle peut et doit agir dans le champs de la prévention et de la promotion de la santé. La "Maison de la Santé" reste notre outil privilégié pour cette politique. Via le Phare, nous continuerons également l'accompagnement et la prévention en matière d'assuétudes. Afin que la santé physique, mentale et sociale soit abordée de manière intégrée et globale, nous veillerons aussi à renforcer les synergies et ce, en collaboration avec les acteurs de l'aide et du soin. Enfin, et pour conclure sur ce point fondamental, si nous voulons de la cohérence et de l'efficacité, nous devons intégrer la dimension santé de manière transversale dans l'ensemble du Plan de Cohésion Sociale et de manière plus générale, dans toutes les politiques communales.

Mme DE WINTER : **En matière d'égalité des chances** dans notre ville, nous mettons un point d'honneur à respecter les principes d'égalité des chances au travers du pôle égalité des chances qui accueille, analyse et relaie les demandes des citoyens. Le pôle poursuivra diverses actions : accentuer une meilleure visibilité du pôle auprès des citoyens et relayer vers les instances ad hoc en cas de discrimination subie concernant les 20 critères protégés qui sont l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale, la conviction syndicale, la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique et condition sociale. Une deuxième action est de poursuivre la sensibilisation dans les milieux scolaires et associatifs. Enfin, prévenir le harcèlement et la discrimination au sein de l'administration par le biais de divers projets dont celui intitulé "C'est pour rire".

Mme la PRESIDENTE : **En matière de sécurité**, les citoyens mouscronnois aspirent légitimement à vivre dans un environnement apaisé et sécurisé. La sécurité doit donc être une priorité pour les gestionnaires communaux car elle est la fondation indispensable à tout projet de développement communal. La sécurité est l'affaire de tous. Dans ce cadre, nous avons un rôle primordial à jouer car la commune en assure la coordination tant au niveau préventif que répressif. Pour cela, un de nos acteurs principaux est notre Zone de Police. Mouscron n'échappe pas à la criminalité des grandes villes. À côté de cela, les citoyens ressentent un réel sentiment d'insécurité à des degrés divers, en fonction des endroits, des moments ou encore des préoccupations personnelles. Pour certains, ce sentiment serait renforcé par la présence croissante de publics fragilisés, voire marginaux. Notre volonté est d'injecter le maximum de moyens à notre disposition afin de lutter contre les phénomènes d'insécurité et d'améliorer le sentiment de sécurité de nos citoyens. Nous souhaitons également dynamiser notre rôle de coordination et d'interface entre les partenaires locaux, supra locaux et transfrontaliers. À cette fin, notre ambition est d'améliorer le vivre ensemble, la convivialité et la propreté des espaces publics. Une occupation active du terrain par l'ensemble des acteurs est incontournable. Cela passe notamment par le renforcement de la présence policière dans la limite de nos moyens budgétaires et en saisissant toutes les opportunités de leviers supplémentaires. Il faut également limiter la charge administrative par une politique de simplification grâce aux nouvelles technologies. Cette occupation du terrain passe également par une action concertée des services de police avec les gardiens de la paix, les stewards urbains, les agents constatateurs, les éducateurs de rue, ... Enfin, il faut réfléchir à la mise en œuvre de zones "Vigilis" afin de permettre la présence d'agents de gardiennage dans certains périmètres du domaine public. En matière de sécurité liée à la personne, nous souhaitons intensifier le soutien des publics fragilisés avec une attention particulière pour l'accueil et l'accompagnement respectueux des victimes, en particulier les victimes de violences intrafamiliales et pour l'accompagnement des publics précarisés et/ou marginalisés. Il faut une confiance accrue en la jeunesse mouscronnoise et

prendre en compte les problématiques de santé mentale qui influent sur le comportement des citoyens et qui complexifient les relations humaines. Enfin, n'oublions pas la lutte contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement et de radicalisation. Un cadre de vie apaisant pour le citoyen passe par la sécurisation de l'environnement et de l'espace public. Pour cela, il faut améliorer les équipements urbains, mettre en œuvre des moyens nécessaires pour maintenir à niveau le parc de vidéosurveillance récemment étendu à plus 200 caméras, en le développant le cas échéant, et lutter contre les formes les plus dérangeantes de nuisances et contre toutes les formes de malpropreté urbaine. Il faut également veiller à la quiétude de l'espace public en luttant contre les incivilités et les nuisances liées à l'exploitation des établissements ouverts de nuit, ainsi qu'accompagner de manière collaborative la dynamique festive sur notre territoire et répondre en termes de planification d'urgence aux nouveaux enjeux. Enfin, nous voulons appréhender la sécurité routière en tenant compte de l'évolution et de la réalité de la mobilité sur le territoire et mettre en œuvre les mesures adéquates. Une des priorités sera le maintien de la dynamique éducative en collaboration avec le milieu scolaire et l'amélioration de la communication et de la sensibilisation. Il faudra ensuite aménager de manière sécuritaire les voiries en ce compris pour les modes doux. Les abords des écoles seront également sécurisés, notamment par un éclairage public adéquat et nous lutterons contre les vitesses excessives et les comportements inappropriés sur la route. En ma qualité de Vice-Présidente de la Zone de secours, je serai attentive à ce que notre commune s'engage avec force et conviction à tisser des liens solides avec la Zone, garante de notre sécurité collective. Ensemble, nous bâtirons une coordination fluide et efficace permettant des interventions rapides et adaptées à chaque situation. **En matière de Perspective de Développement Urbain**, les communes à caractère urbain jouent un rôle crucial et structurant en Wallonie. Mouscron doit y prendre part en mettant à disposition des services et infrastructures profitant tout d'abord à ses habitants mais aussi à ceux de la périphérie, voire au-delà. C'est ainsi qu'elle pourra tenir son rôle de "grande ville" wallonne en jouant, de plus, un rôle moteur au sein de l'Eur Métropole, en poursuivant et renforçant les collaborations interrégionales et transfrontalières. Dans ce contexte, nous entendons nous doter d'une feuille de route ambitieuse qui place les citoyens et le développement urbain, durable et innovant, au cœur de l'action. A ce titre, nous veillerons à l'élaboration actualisée, transversale et globale de la Perspective de Développement Urbain, en développant l'identité territoriale de Mouscron, en structurant les pôles d'attractivité, en actionnant tous les leviers afin de financer et soutenir la réalisation de ces projets. Il faudra évidemment garantir la continuité des projets déjà initiés, à savoir tout d'abord affiner le schéma directeur du projet dit des "Barnabites" avec la plaine Jeunesse et Sports, l'actuel commissariat de police, l'ancienne église des Pères et l'ancien bâtiment de l'Arche, en tenant compte de la consultation menée auprès des riverains, des modes d'usage du site, des opportunités de réaffectation pour d'autres bâtiments du patrimoine communal et du positionnement nodal du site pour le cœur de la ville. Et deuxièmement, concrétiser les travaux de réaménagement du quartier du Mont-à-Leux en tenant compte de l'implication citoyenne des riverains obtenue à la suite des ateliers préparatoires menés ces dernières années dans ce quartier et de la dimension transfrontalière inhérente à la localisation du projet.

M. VARRASSE : Bonsoir à toutes et tous. Alors, **en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme**, notre volonté est de construire la ville sur la ville et de végétaliser. L'ensemble du Collège porte une ambition commune : changer de paradigme en consacrant une priorité à la préservation de la nature mouscronnoise et à la maîtrise de l'artificialisation des sols, sans pour autant évidemment mettre en difficulté nos besoins de nouveaux logements et l'attractivité de notre territoire pour les investisseurs. Alors, forts de cette volonté, nous analyserons les anciens et les nouveaux projets immobiliers d'envergure à l'aune de cette méthodologie et de ces valeurs, en privilégiant les projets de création de logements au sein des périmètres urbains déjà bâtis, nous mettrons également l'accent sur la réhabilitation de friches industrielles. Nous accorderons une attention particulière à la question du bien vivre ensemble, à savoir la présence d'espaces verts, de plaines de jeux, de jardins et potagers communautaires, de zones de loisirs, de mobiliers urbains, de maisons de quartier, de parkings végétalisés, etc. Nous assumerons un dialogue constructif avec tous les partenaires publics et privés afin d'implémenter cette politique volontariste dans les nouveaux projets ou en vue de négocier l'amendement ou la révision de projets déjà en cours. Nous veillerons également à la bonne cohabitation entre les zones économiques et leur voisinage. A ce titre, nous serons attentifs au type et à l'impact des entreprises qui s'installent à proximité des habitations. Nous n'envisageons pas la création de nouveaux zonings, mais nous favoriserons l'installation d'activités économiques dans les zonings existants et nous resterons évidemment, via notre intercommunale IEG, une terre d'accueil pour l'entreprenariat. Nous accorderons une attention particulière aux villages, aux quartiers en ce compris les portes d'entrée de la ville, les ronds-points, les zones frontalières etc afin de les embellir. La sauvegarde du patrimoine bâti de la commune, y compris le patrimoine industriel, sera un objectif important. Et enfin, nous considérons que l'habitat léger est une des pistes intéressantes pour faire face à la demande croissante de logements de qualité. Nous soutiendrons les projets en ce sens.

M. VAN GYSEL : **En matière de travaux immobiliers**, le parc immobilier communal se compose de plus de 550 immeubles : bâtiments administratifs, scolaires, culturels et sportifs, ateliers, crèches, églises, chapelles et presbytères, logements et garages et beaucoup d'autres encore. Notre patrimoine immobilier est un capital à transmettre aux générations futures et conditionne la mise en œuvre de nombreux services publics. Sa préservation s'appuiera sur une triple approche qui sera menée en concertation avec les services compétents. 1. La gestion. Elle s'opérera sur base d'un inventaire actualisé permettant une analyse fine de l'état de chacun d'eux afin de procéder au diagnostic des interventions requises, leur définition et leur priorisation afin de conserver notre parc immobilier en parfait état et à des coûts maîtrisés. Nous aurons une gestion dynamique de notre patrimoine immobilier en procédant à des acquisitions mais également à des ventes en fonction des opportunités. 2. La rénovation. La catégorisation et l'estimation financière des interventions requises, indispensables et urgentes ou non, permettront de les inscrire dans une programmation claire et fiable. Aux fins d'exemplarité, une attention particulière sera portée aux performances énergétiques à atteindre en menant une veille active sur les appels à projets subsidiés par des niveaux de pouvoir supérieurs. Et enfin, la réhabilitation et la réaffectation. La conservation, la restauration et la mise en valeur de notre patrimoine architectural constituent un objectif qui sera soutenu à travers des réaffectations ambitieuses. En effet, préserver et valoriser notre héritage patrimonial constituera une des priorités de cette législature.

Mme VALCKE : **En matière de personnel**, le maintien de l'emploi est notre priorité et nous nous engageons à rechercher l'optimisation de la gestion des ressources en intégrant les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation et la dématérialisation. Ces innovations permettront d'améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services. Nous veillerons également à poursuivre l'amélioration des conditions de travail et du bien-être. Cela inclut une analyse globale des risques psychosociaux, la mise en place d'actions de prévention et la désignation de personnes de confiance pour soutenir nos agents. L'optimisation de la gestion des ressources humaines sera une priorité avec un plan de formation ambitieux et une évaluation régulière du personnel. Nous valoriserons les mérites de nos agents en mettant en lumière la qualité de leur travail et en reconnaissant leur qualité dans une politique de reconnaissance du travail bien fait. Enfin, nous nous engageons à maintenir de bonnes relations avec les syndicats en privilégiant l'échange et le dialogue. Ces relations constructives sont essentielles pour garantir un environnement de travail harmonieux et productif. Ensemble, œuvrons pour un avenir où chaque agent se sent valorisé et soutenu dans ses missions.

M. HARDUIN : **En matière d'amélioration de l'accueil et des services administratifs**, nous plaçons l'accueil et la qualité de nos services administratifs au cœur de nos priorités. Dans cette optique, plusieurs actions seront mises en œuvre pour moderniser les infrastructures, simplifier les démarches et garantir une administration accessible à tous. Les antennes communales feront l'objet d'une rénovation pour offrir des espaces fonctionnels et accueillants. Les horaires d'ouverture seront adaptés aux besoins des citoyens avec la possibilité d'inclure des plages d'horaires tardives ou en week-end. La digitalisation sera intensifiée grâce à un guichet permettant d'effectuer davantage de démarches en ligne tout en garantissant la sécurité des données. Pour accompagner les usagers peu familiers avec les outils numériques, des formations seront proposées via les EPN (Espaces Publics Numériques) dans nos bibliothèques. Nous poursuivrons la lutte contre les relations de complaisance facilitant l'obtention des droits de séjour. Des contrôles rigoureux et une collaboration avec les autorités compétentes seront assurés pour maintenir la gestion exemplaire des dossiers de l'état civil. Avec ces initiatives, nous nous engageons à bâtir une administration moderne, transparente et proche de ses citoyens répondant à leurs besoins avec efficacité et bienveillance.

M. VACCARI : Bonsoir à toutes et tous. **Dans le cadre de l'Enseignement communal**, nous poursuivrons la construction de l'Ecole des Sports qui est un projet phare pour notre enseignement communal. Parallèlement, afin d'offrir un environnement d'apprentissage optimal à nos enfants, nous allons également entreprendre le réaménagement de l'école de Luingne, incluant une nouvelle aile ainsi que la réfection et la végétalisation de la cour de récréation. La digitalisation, la numérisation de grande envergure dans toutes nos écoles communales sont également au cœur de nos priorités avec un redéploiement du wifi pour garantir un accès équitable aux ressources numériques. Nous nous engageons à redynamiser et consolider les effectifs de l'école de Dottignies dont la population scolaire a pu être, à un moment, en perte de vitesse. De plus, nous repenserons et redéploierons l'enseignement qualifiant au sein de l'ICET pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs de nos élèves et pour répondre aux nouvelles futures exigences et enjeux pédagogiques. La création de nouvelles sections à l'Ecole des Sports, incluant le handisport, témoigne de notre volonté d'inclusion et de diversification des œuvres éducatives et sportives. Quant aux bâtiments de l'ICET, rue de France, à Dottignies, du site Pierre de Coubertin au Nouveau-Monde qui n'auront plus de finalité scolaire, nous déterminerons leur nouvelle destination avec soin. Le renforcement du lien entre les écoles, l'Académie de musique, la bibliothèque de Mouscron, le Centre Culturel Mouscronnois et le Musef, dans le cadre du PECA, alors le PECA, le Parcours d'Education Culturelle et Artistique, est une autre de nos

ambitions visant à enrichir l'expérience éducative de nos jeunes. Dans le cadre de la rédaction du cahier de marchés publics pour les cantines scolaires, nous nous engageons à y intégrer à nouveau des exigences fortes mais atteignables non seulement en matière de qualité des prestations, mais également en faveur du respect des circuits courts, de la durabilité et des pratiques écoresponsables afin de conjuguer excellence alimentaire et responsabilité environnementale. Enfin, nous mettons un point d'honneur à la verdurisation de nos écoles, comme en témoigne le projet "Ose le vert" au Centre Educatif Européen et le réaménagement de la cour de récréation de l'école de Luigne. Ces initiatives illustrent notre engagement envers un environnement scolaire plus vert et durable. Dans le cadre de l'enseignement artistique, nous renforcerons les liens et les échanges avec les diverses associations artistiques en créant des synergies et des partenariats enrichissants qui sont profitables à tous. Nous procéderons aussi à une profonde refonte du parc immobilier destiné à accueillir dans des conditions optimisées l'enseignement artistique avec un programme massif et ambitieux associant des opérations de construction, de réhabilitation, d'aménagement et de réaménagement. En matière d'enseignement supérieur, la Ville ne possède que peu de leviers mais nous pratiquerons une politique volontariste pour interpeller les autorités académiques et politiques, essayer de ramener sur notre territoire des sections de Hautes Ecoles.

M. HARDUIN : **En termes de culture, de Festivités et de Tourisme**, pour les 6 prochaines années, nous nous donnons pour objectif de faire de la culture, des festivités et du tourisme des axes stratégiques majeurs pour renforcer l'attractivité de notre ville et son rayonnement en adoptant une approche inclusive, participative et durable. Ces secteurs seront développés de manière à répondre aux attentes des différents publics, notamment les jeunes, tout en valorisant le patrimoine local et les talents. La culture sera au cœur des actions communales avec l'ambition de rendre la culture accessible à tous. En collaboration avec le Centre Culturel Mouscronnois, nous mettrons en place des actions de médiation culturelle pour sensibiliser et éduquer les citoyens. Cela inclut des programmes de sensibilisation dans les écoles, les services sociaux et avec les associations locales. La programmation sera volontairement éclectique afin de répondre aux attentes des publics divers. De plus, nous soutiendrons les talents locaux professionnels à travers des résidences d'artistes, des expositions et des spectacles. La mise en place d'un mini studio son et vidéo permettra également aux artistes émergents l'enregistrement d'extraits musicaux, de clips, podcasts, etc. Nous encouragerons la culture hors les murs en organisant des événements dans différents lieux de la ville : quartiers, parcs, salles de concert, et en soutenant des initiatives telles que l'art dans la rue et les événements organisés par le Syndicat d'initiative, la Maison du Tourisme ou d'autres opérateurs associatifs et/ou privés. Enfin, les pratiques artistiques amateurs seront soutenues, notamment par des rencontres avec des artistes professionnels pour stimuler la participation citoyenne à la vie culturelle locale. La bibliothèque de Mouscron reste un centre culturel essentiel. En plus du prêt de livres, jeux et instruments de musique, elle proposera une riche programmation d'animations, de rencontres avec des auteurs et d'ateliers thématiques pour tous les publics. Des actions spécifiques seront mises en place pour soutenir l'alphabétisation et l'intégration des publics éloignés de la lecture, notamment grâce à la relance du RAM (Réseau Alpha Mouscronnois) et au service de l'écrivain public. Les Espaces Publics Numériques (EPN) continueront à offrir des formations et un accès aux outils technologiques, contribuant ainsi à la réduction de la fracture numérique. La bibliothèque renforcera ses partenariats avec les écoles, crèches, maisons de retraite et associations locales pour développer des projets culturels éducatifs. Nous nous engageons à préserver et valoriser le patrimoine historique et artistique de notre ville. Les sites emblématiques comme l'ancienne piscine, la Maison picarde, la Maison de la culture, le site des Barnabites et le Château des comtes seront entretenus et rénovés. Nous mettrons également en avant nos collections artistiques en développant une artothèque en collaboration avec le Centre Culturel Mouscronnois. Nous favoriserons également des parcours touristiques thématiques mettant en lumière le patrimoine à travers des circuits de Street art, statuts et œuvres publiques. Ces actions viseront à renforcer l'identité locale tout en favorisant le développement du tourisme culturel. Des expositions et événements seront organisés pour découvrir ou redécouvrir l'histoire et les richesses de notre ville. Nous renforcerons l'attractivité touristique de notre ville en mettant en avant ces sites muséaux tels que le Musef ou le Centre Marcel Marlier. Par une programmation riche et diversifiée, nous attirerons de nouveaux publics tout en consolidant les liens avec les visiteurs réguliers. Des circuits touristiques thématiques allant de la culture à la gastronomie seront créés pour faire découvrir les spécificités de la région. Des campagnes de promotion ciblées seront lancées pour augmenter la visibilité de la ville et encourager le tourisme transfrontalier. Les festivités jouent un rôle clé dans l'animation de notre ville. Nous continuerons donc de proposer une programmation festive dynamique dans nos quartiers et villages en veillant à inclure tous les publics. Nous soutiendrons et faciliterons l'organisation d'événements locaux par des associations et des commerçants, favorisant ainsi une forte implication des citoyens. Les festivités seront conçues dans une perspective durable, en minimisant l'impact écologique des événements et en sensibilisant les participants aux enjeux environnementaux. Ainsi, nous nous engageons à devenir un modèle de dynamisme culturel, festif et touristique. Grâce à un soutien constant aux artistes locaux, à la valorisation de notre patrimoine et à une offre inclusive et diversifiée, nous aspirons à renforcer notre rôle de destination incontournable dans la région.

Mme DE WINTER : **En matière de jeunesse**, une commune doit être attentive à sa jeunesse. La jeunesse, c'est notre avenir, d'abord par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à sa disposition, notamment l'offre des plaines de jeux qui seront redynamisées afin d'améliorer la qualité d'accueil et d'animation. Ensuite, par l'environnement qu'elle peut aménager, telles que les aires de jeux qui seront rénovées et accessibles à tous, y compris aux enfants en situation de handicap. Les animations ponctuelles à destination des enfants et des adolescents seront reconduites. De plus, nous continuerons à soutenir les mouvements et associations de jeunes en leur proposant des infrastructures de qualité. Comme déjà cité, le site des Barnabites sera réaménagé comme lieu de rencontre pour les jeunes sur divers plans. Sur le volet de la citoyenneté, nous avons à cœur de maintenir la mise en place des conseils des enfants et des adolescents qui leur permet de s'impliquer dans la vie communale et dans des projets associatifs en renforçant le partenariat avec les écoles et autres acteurs locaux. En effet, développer la concertation avec les jeunes pour connaître leurs priorités et leurs préoccupations nous semble essentiel. Aussi, nous poursuivons les journées d'information concernant les jobs d'étudiants, l'orientation et ce, en partenariat avec le Forem, le SIEP un Infor Jeunes, etc.

Mme VALCKE : **En matière de Petite Enfance et de Famille**, notre ville a un rôle essentiel pour améliorer les conditions de vie en famille. Il est en effet important de garder une place toute particulière à la petite enfance. Nous veillerons à maintenir l'offre d'accueil des tout petits en rénovant et améliorant considérablement les différents bâtiments existants sur le plan énergétique et fonctionnel. Nous construirons une nouvelle crèche. Nous nous engageons à répondre à toute opportunité d'ouverture de nouvelles places en crèche via les appels à projets de l'ONE. Nous soutiendrons aussi les accueillantes à domicile qui jouent un rôle important auprès des familles. Nous maintiendrons l'apport d'un pôle psychologique auprès des équipes encadrantes afin qu'elles puissent se sentir soutenues et guidées. Par ailleurs, nous maintiendrons l'offre d'accueil aux familles en difficulté en leur donnant un lieu de vie sécurisé et apaisant qui leur servira de tremplin pour poursuivre leur chemin de vie via l'offre d'accueil en SESPE, pouponnière ou dans notre maison maternelle. L'entrée dans le monde scolaire doit s'accompagner de temps d'accueil avant et après les périodes d'apprentissage. Nous organiserons des structures d'accueil extrascolaire fonctionnelles tant durant certaines vacances scolaires qu'en période scolaire, avant et après les cours ou ainsi que le mercredi après-midi. Les activités proposées aux enfants se veulent riches d'éveil aux différentes composantes utiles à leur développement. L'aspect détente y est également privilégié. Nous veillerons à ce que ces lieux continuent à être fonctionnels, sécurisants et accueillants. La recherche d'activité durant les périodes de vacances reste un défi, un véritable parcours du combattant pour les parents. Nous soutenons et organisons un service Accueil Temps Libre, ATL, qui poursuivra sa mission de répertorier toutes les initiatives sur le territoire mouscronnois, de les encourager et voire d'en susciter afin que l'offre soit la plus large possible en termes de choix d'activité, de tranche d'âge, de période d'accueil ou encore de répartition sur l'ensemble du territoire mouscronnois. Notre rôle consistera également à maintenir et créer des synergies entre les différents opérateurs et à diffuser de la manière la plus complète possible l'offre existante qui résulte de celle-ci.

Mme DE WINTER : **Concernant le sport**. Le sport est largement reconnu en tant que facteur d'insertion et d'intégration sociale. La pratique d'un sport façonne l'épanouissement personnel, les relations humaines et la vie sociale en général. En mettant le sport au cœur de la vie sociale, nous voulons miser sur cette dimension pour renforcer le vivre ensemble, soutenir l'insertion par et dans le sport, le rendre accessible à toutes et à tous. La pratique du sport restera pour tous l'ADN de la politique sportive de la commune. Pérenniser l'accès au sport en s'assurant que chacun et chacune ait accès à des activités sportives reste notre priorité. Les divers zones sportives, de même que leurs parkings, seront entretenus et aménagés en adéquation avec les besoins des clubs sportifs et dans l'optique de répondre à ce souci d'inclusion. D'ailleurs, un nouveau hall sportif verra le jour sur le site du Futurosport. Nous continuerons à soutenir les initiatives sportives, petites ou grandes, et à promouvoir le sport par des événements de grande ampleur. Pour promouvoir les rencontres et occuper les jeunes, nos agoras sont des lieux de rencontre pour toute activité socio-sportive d'où l'importance de développer les synergies entre services, écoles et maisons de quartier. Nous poursuivrons nos efforts en la matière.

M. VACCARI : **Alors en matière de commerce**, permettez-moi de prêter ma voix à Cédric Jouen, excusé ce soir, pour vous présenter les ambitions de son échevinat. Nous assumerons une politique volontariste forte pour rendre Mouscron attractive pour les commerçants car ils font battre le cœur de nos quartiers et de nos villages. Pour que Mouscron soit identifiée comme une ville commerce friendly, nous mettrons en œuvre un ambitieux plan de relance et de pérennisation du commerce local reposant sur plusieurs axes stratégiques visant à soutenir et dynamiser notre tissu commercial et se basant sur des simplifications, sur des nouvelles aides et primes, sur des révisions de taxes et sur un dialogue permanent avec les acteurs de terrain. Tout d'abord, nous simplifierons les démarches administratives et notamment les formalités liées à l'occupation du domaine public, la GDV. Nous assouplirons certains règlements concernant les enseignes, les terrasses et le mobilier de terrasse ainsi que certaines contraintes urbanistiques communales. Nous organiserons également une communication efficace sur les commerces ouverts pendant

les travaux. Nous maintiendrons ensuite toutes les aides et primes actuelles tout en introduisant des interventions supplémentaires cumulables avec les primes et aides maintenues. Nous envisageons de créer une prime à l'ouverture de commerces prenant de manière conséquente en charge le précompte immobilier sur une période déterminée, ou encore une prime pour aider à l'investissement dans le e-commerce pour des commerces ayant une présence physique à Mouscron afin de compléter et consolider leur chiffre d'affaires, ou encore d'augmenter substantiellement le montant journalier et le plafond global pour mieux indemniser les commerces impactés par des travaux de longue durée initiés par la commune. Enfin, nous envisageons de réviser certaines taxes dans leurs modalités en ne faisant par exemple commencer la taxe de nuit qu'à 2 heures du matin au lieu d'une heure permettant à certains établissements de pouvoir faire le choix librement, de fermer plus tôt, ou encore en assouplissant la taxe sur l'absence d'emplacement de parcage. Nous instaurerons un dialogue permanent avec les commerçants et mettrons en valeur le secteur à travers diverses initiatives comme la création d'un forum mensuel réunissant les commerçants pour discuter de thématiques précises et permettre un échange libre avec l'autorité ou encore la création du prix du commerce local. Nous établirons également un référencement complet des commerces locaux afin de poser des diagnostics clairs et objectifs sur les besoins et opportunités. Nous favoriserons des événements porteurs de répercussions positives pour le commerce local en concertation avec les commerçants. Nous réinventerons également la rénovation urbaine pour y accueillir des commerces innovants, des pop-up stores, des vitrines secondaires, des cellules relais ainsi qu'une maternité pour nouveaux commerces. Nous saisirons également les possibilités d'acquisitions immobilières de biens privés pour améliorer le cadre et la mobilité dans les centres et rues commerçantes. Nous sanctuariserons le parking gratuit et continuerons de créer du parking dédié au commerce. Ensemble œuvrons pour un commerce local florissant et durable.

M. HARDUIN : **En matière de villes connectées.** Nous nous engageons dans la transformation de notre ville en smart city, plaçant la technologie au service de ses habitants pour améliorer leur qualité de vie et répondre aux défis environnementaux. L'accent sera mis sur des infrastructures connectées telles que l'éclairage public intelligent et sur la mobilité durable, avec des solutions comme le covoiturage et les vélos électriques. Ces initiatives visent à réduire l'empreinte carbone tout en améliorant la gestion des déplacements. Les services publics seront digitalisés pour offrir aux citoyens des plateformes collaboratives et un e- guichet élargi simplifiant les démarches administratives. L'accès aux données ouvertes et une gestion numérique sécurisée permettront également d'encourager la transparence et l'innovation. L'intelligence artificielle fera également l'objet d'une attention particulière. Les espaces publics numériques garantiront l'inclusion numérique et lutteront contre la fracture numérique via des événements pour sensibiliser le citoyen aux nouvelles technologies. Avec cette stratégie, Mouscron se positionne comme une ville moderne, durable et inclusive, prête à devenir un modèle de smart city dans la région.

M. VARRASSE : Alors, **en matière de mobilité.** Nous développerons une mobilité apaisée où tout le monde pourra trouver sa place, que l'on soit piéton, cycliste, motocycliste, automobiliste ou même utilisateur des transports en commun. Nous aurons une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite et pour le public jeune. Nous utiliserons également la mobilité comme levier pour améliorer la qualité de l'air et pour végétaliser notre cadre de vie. Nous créerons des itinéraires cyclables complets et sécurisés vers les lieux les plus fréquentés de la commune : écoles, gares, lieux de loisirs, etc. Et nous assurerons la continuité avec les communes limitrophes. Nous lutterons également contre les vols de vélos en installant des abris sécurisés. Nous encouragerons également l'utilisation du système de marquage et d'enregistrement. De plus, nous aiderons le public jeune à s'équiper afin de circuler en sécurité et nous soutiendrons la Véloterie installée à la gare de Mouscron. Globalement, nous serons attentifs à l'état des trottoirs, particulièrement aux abords des écoles. Mme la Bourgmestre l'a dit tout à l'heure, mais nous améliorerons aussi l'éclairage aux traversées piétonnes et cyclistes. En parallèle, nous entretiendrons et développerons et ferons la promotion du réseau de sentiers de chemins et de venelles. Nous renforcerons l'aspect multimodal de la commune afin d'assurer la complémentarité des modes de déplacement. Nous encouragerons le développement du réseau de voitures partagées ainsi que des bornes de recharge pour les voitures électriques. Nous encouragerons les livraisons à vélo au sein de la commune. Nous interpellons les TEC afin d'améliorer les liaisons de bus et nous pensons particulièrement à une ligne entre Mouscron et Dottignies qui puisse être efficace. Nous voulons aussi augmenter la prise en charge des personnes à mobilité réduite via le service du Conseil Consultatif de l'Intégration des Personnes Handicapées. Concernant la SNCB, nous demanderons l'amélioration de la desserte des gares de Mouscron et d'Herseaux ainsi que la création d'accès aux voies via la passerelle. Nous faciliterons la vie des personnes à mobilité réduite en luttant contre une série d'obstacles comme les trottoirs encombrés, le stationnement sauvage, les bordures trop élevées, les escaliers impraticables, les phases trop courtes aux feux de signalisation, etc. Nous soutiendrons la mise en place de solutions de mobilité pour ces personnes mais aussi pour les personnes en précarité. Nous lutterons contre les comportements dangereux sur la route : vitesse excessive, absence de lumière, non-respect du code de la route, parking dangereux, etc. Nous identifierons les zones les plus dangereuses et nous améliorerons les infrastructures visant à apaiser la circulation dans ces secteurs. Enfin, lors de chaque chantier et ouverture de

voirie, nous soignerons la communication avec les riverains et nous veillerons à la sécurité des piétons et des cyclistes. Nous en profiterons évidemment pour végétaliser l'espace public. Nous veillerons à faire respecter les délais des chantiers, à coordonner au maximum l'intervention des différents impétrants et également à planifier de manière opportune les différents chantiers qui auront lieu un peu partout dans la ville.

Mme la PRESIDENTE : **En matière d'environnement et d'énergie.** Sachez que puisque l'objectif général est d'être une commune plus durable à tout point de vue, les Objectifs de Développement Durable, ODD, seront intégrés dans la création, la réalisation et le suivi de nos projets. Cela nous aidera à avoir une vision plus globale et transversale. Pour ce faire, nous avons déjà développé un baromètre de durabilité. Nous irons plus loin, une application spécifique sera mise au point afin d'améliorer cet outil. Notre territoire doit s'adapter au changement climatique et réussir sa transition énergétique d'ici 2050. Rappelons que Mouscron a été la première ville wallonne à signer de manière volontaire la convention des maires fin 2011 et à rédiger son Plan d'Action Energie Durable, PAED, qui a ensuite été mis à jour une première fois et validé par le Conseil communal en 2018 en y ajoutant le volet climatique et une deuxième fois en novembre 2022 dans le cadre du projet Tomorrow. Ce plan détaillé nous montre le chemin à suivre pour réduire notre empreinte écologique d'ici 2030 et ensuite 2050, ce à quoi nous nous engageons. En lien avec ce PAEDC, soulignons notre soutien aux différentes actions POLLEC qui nous permettront, entre autres, de lutter contre les îlots de chaleur, de mener une politique de mobilité plus douce, de mettre en œuvre notre charte H2O et de combattre la précarité énergétique, notamment via un partenariat avec le CPAS, ce qui permettra de proposer un suivi complet à des bénéficiaires dans le cadre d'un audit énergétique. Nous examinerons les possibilités de communautés énergétiques et développerons notre Maison de la Transition. La diminution des émissions de CO2 ne sera possible qu'en suscitant l'adhésion de tous par des actes concrets de la sensibilisation et des nouvelles habitudes : administrations, entreprises, citoyens, monde associatif, écoles, ... Nous avons également un rôle exemplatif à jouer pour nos propres bâtiments et l'entretien de ceux-ci : mise à jour d'un cadastre énergétique, isolation, amélioration des systèmes de chauffage, pose de panneaux photovoltaïques. L'accent sera également mis sur la végétalisation et l'amélioration de la biodiversité. L'objectif est de développer la place pour la nature en quantité et en qualité sur tout le territoire, en augmentant la surface d'espaces verts, en ramenant la nature dans les jardins et les espaces publics en promotionnant la charte de végétalisation, en continuant à développer la zone naturelle du Sterreberg et en créant une zone naturelle d'envergure. La gestion de ces espaces verts se fera de manière différenciée. En matière de gestion des déchets, il y a lieu d'accentuer la politique 0 déchet pour rapprocher à l'horizon 2030 les 100 kilos de déchets ménagers résiduels produits par habitant. La prévention, notamment des publics sensibles, est indispensable, mais nous n'oublierons pas non plus la répression pour lutter contre l'incivisme. Pour ce dernier point, un des outils sera l'acquisition de caméras performantes et la collaboration accrue entre services. C'est notamment en réduisant notre production de déchets que nous arriverons à maîtriser le coût de la gestion de ceux-ci. En parallèle, notre objectif est de rendre la taxe relative aux déchets plus juste. Le Plan Local de Propreté sera mis en application et la collecte des immondices devra être réanalysée. Un plan de gestion, d'entretien et de renaturation des zones humides entre les ruisseaux, mares, fossés, bassins d'orage sera mis en œuvre dans le cadre de la lutte aussi bien contre les inondations que contre la sécheresse. Préservons la ressource en eau et anticipons les risques. Un volet eau sera également inclus dans notre planification d'urgence. Enfin, le projet ARC (Acteur pour la Résilience Climatique) sera mis en œuvre afin d'augmenter la capacité de résilience de notre territoire face au dérèglement climatique.

Mme DE WINTER : **En ce qui concerne l'agriculture,** aujourd'hui, il n'est plus possible de dissocier l'activité agricole du cadre dans lequel elle s'exerce, c'est à dire son environnement. L'avenir des agriculteurs, qui concerne l'ensemble des citoyens, s'inscrit dans la durabilité. L'agriculture remplit une fonction nourricière et joue un rôle important dans le développement économique et social, ainsi que dans la préservation et l'amélioration de l'environnement. De nos jours, les agriculteurs et agricultrices traversent des moments difficiles à cause des crises successives qui les secouent. C'est pourquoi nous nous engageons à continuer de soutenir l'agriculture de diverses façons. D'abord en maintenant la zone agricole pour encourager la diversification et les nouvelles vocations. Ensuite en soutenant les producteurs locaux via le hall du terroir. Enfin, en encourageant et favorisant le développement des circuits courts. Pour favoriser l'accès au secteur, nous souhaitons soutenir et créer des zones de maraîchage destinées aux circuits courts. Nous continuerons à soutenir les agriculteurs en intensifiant le rôle de la Commission Agricole. Cette dernière servira à recevoir leurs préoccupations, à informer et proposer des visites et des formations innovantes. Inviter les agriculteurs à se rencontrer, échanger avec les autorités communales donnera d'autres perspectives. **En matière de Bien-Etre Animal.** À l'heure actuelle, le Bien-Etre Animal est plus que jamais un enjeu de société. Cette priorité est également une demande de longue date, portée par de nombreuses associations de protection animale et des citoyens. Notre cellule Bien-Etre Animal compte poursuivre ses actions en intensifiant la coopération avec la SPA, Cat's Cocoon, Atout Chat et le CREAVES qui sera le Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage. De plus, nous souhaitons répondre de manière optimale aux besoins de tous les animaux sur le territoire en termes de Bien-Etre Animal concernant

les soins et les interventions. Un autre enjeu concerne le regroupement de vétérinaires avec la mise en place d'un service de garde. Lors des festivités publiques, nous opterons pour des feux d'artifice à bruit contenu qui sont une solution alternative permettant de conserver la beauté du spectacle tout en respectant les animaux. Nous mettons à disposition de la population un espace de liberté pour chiens qui se situe au niveau de l'extension du parc communal. Nous augmenterons l'offre de ces zones de liberté pour chiens. Concernant la détention d'animaux dans les cirques, nous nous positionnons pour privilégier l'accueil des cirques sans animaux et changer les mentalités en fréquentant d'autres types de cirques tout aussi spectaculaires.

M. VAN GYSEL : **En ce qui concerne les cimetières**, nous continuerons la verdurisation des cimetières avec un partage des compétences et une bonne communication entre chaque service, que ce soient les fossoyeurs, agents du service des espaces verts, paysagistes et décideurs. Cette verdurisation passe par des allées enherbées, par la plantation d'arbres, d'arbustes, fleurs et de végétaux couvre sols entre les tombes. Ce mode gestion est un atout en matière de biodiversité et apporte de la vie, oui, dans ces lieux très sensibles, tout en créant une atmosphère calme et ressourçante et en réduisant la charge d'entretien pour nos fossoyeurs. Nous rédigerons un plan de gestion et nous développerons des outils de communication sur la gestion de chacun de nos cimetières en y installant des panneaux ou autres bornes, par exemple. **En matière de propreté**, offrir un cadre de vie agréable à chaque Mouscronnois et Mouscronnoises doit être un objectif majeur. Cela implique une démarche collective et respectueuse, tant des acteurs de notre ville que de chacun des citoyens. Il faudra investir davantage encore dans l'entretien de notre domaine public. Sans négliger le côté répressif, nous continuerons à sensibiliser au sujet des incivilités de tout ordre. Nous mettrons en place des actions ciblées comme la semaine de la propreté ou encore la marche de la propreté. Nous élargirons l'installation des distributeurs de sacs à déjections canines et nous repenserons la localisation de nos poubelles dans l'espace public en y ajoutant des poubelles de tri. Nous appliquerons également la tolérance zéro sur les dépôts sauvages.

Mme la PRESIDENTE : **En ce qui concerne la coopération internationale**, nous souhaitons introduire un nouveau dossier avec l'instance Wallonie Bruxelles International en mettant à profit nos relations avec les associations locales qui ont un ancrage dans un pays tiers.

M. HARDUIN : **Pour ce qui concerne le jumelage**. Le jumelage est une expression vivante des valeurs d'ouverture et de solidarité qui animent Mouscron avec des partenariats historiques unissant notre ville à Fécamp, Beuvry-la-forêt, Fontaines-sur-Somme, Bonnemain, Rheinfelden ou Barry. Nous nous engageons à consolider ces liens tout en explorant de nouveaux horizons. Les échanges culturels, éducatifs et sportifs resteront au cœur des relations existantes, renforçant le dialogue entre les générations et valorisant les richesses partagées. Nous continuerons à accueillir chaleureusement nos partenaires tout en soutenant des initiatives communes telles que des résidences d'artistes, des expositions et des collaborations culturelles. Forts de notre dynamisme, nous envisagerons d'étendre notre réseau. De nouveaux partenariats seront également étudiés pour refléter une ouverture internationale accrue. Pour mobiliser les Mouscronnois et les Mouscronnoises, nous mettrons en valeur nos actions de jumelage par une communication renforcée, des rencontres citoyennes et des événements fédérateurs.

Mme la PRESIDENTE : **Pour ce qui concerne la participation citoyenne**, nous appliquerons les principes de gouvernance participative pour une ville en transition. Il faut favoriser une participation citoyenne accrue via des commissions, groupes de travail, réunions citoyennes, sondages, ateliers participatifs de co-construction, appels à projet avec budgets participatifs. En conclusion, nos projets sont ambitieux mais réalistes et raisonnables. Nous devons veiller à garantir la continuité de certains projets d'ampleur, mais aussi à répondre à de nouveaux enjeux dont la transition climatique, l'implication du numérique et l'accentuation de la concertation citoyenne. Nous nous devons d'ailleurs de rester attentif à saisir toutes les opportunités nouvelles sur base de notre recherche permanente de soutien et de moyens nouveaux ou inédits. D'autres projets pourraient dans ce contexte, venir s'ajouter à ces ambitions en cours de mandature. Quoi qu'il en soit, vous l'aurez compris, vous citoyens êtes au cœur de nos ambitions, nos décisions et les projets que nous mènerons seront centrés sur votre bien-être et votre qualité de vie. C'est vrai en ce qui concerne le développement de notre ville, de notre territoire. C'est vrai en ce qui concerne l'entraide, le vivre ensemble et l'attention apportée aux plus vulnérables. C'est vrai et c'est encore vrai en ce qui concerne le fonctionnement de l'administration communale. Par des outils de communication efficaces, nous assurerons le lien permanent entre les citoyens, l'administration et l'autorité politique. Chers collègues, la lecture de notre Déclaration de Politique Communale pour cette nouvelle législature touche à sa fin. Une période pleine de défis s'annonce et nous sommes déterminés à les relever avec enthousiasme, pragmatisme et créativité. J'exprime le souhait que nous parvenions à unir nos forces autour de nombreux projets à venir, en plaçant l'intérêt des Mouscronnois au-dessus des considérations partisans. Mais si les élus portent les projets et orientent les politiques, rien ne pourrait se concrétiser sans une administration solide et un personnel de qualité. Ils représentent les fondations sur lesquelles reposent nos ambitions. Ensemble, tissons des liens pour bâtir l'avenir de notre ville et illuminer Mouscron, Herseaux, Dottignies et Luignne. Je vous

souhaite à toutes et tous un mandat riche et porteur de sens et de succès. Je passe maintenant la parole à l'opposition et aux autres partis. Je propose d'écouter les différents partis et ensuite nous répondrons aux différentes questions, à l'issue.

Mme DEMETS : Laissez-moi vous donner l'impression globale que nous a donné cette Déclaration de Politique Communale. Un peu de tout, des choses intéressantes, des choses beaucoup plus anecdotiques qu'on peine à comprendre leur place dans une DPC. On la trouve un peu terne et peut-être un peu, beaucoup, pleine de bons sentiments. Vous me direz, ce n'est déjà pas si mal, mais on manque un peu de vision à moyen et long terme. Cette DPC nous donne l'impression que c'est une espèce de consensus qui générera notre ville, un peu comme un système d'affaires courantes, à quelques exceptions près dont nous signalerons l'intérêt qu'elle représente pour notre ville et nos habitants. Votre DPC est une juxtaposition des mesures, des programmes sans véritable fil conducteur. On perçoit la volonté de ne blesser personne. Un exercice d'équilibriste qui n'a pas dû être simple. À titre d'exemple, le chapitre sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est un exemple du genre. Un mot sur la nouvelle majorité. Malgré le fait que vous représentez 60 % des électeurs Mouscronnois, il n'existe aucune véritable politique de gauche dans la majorité actuelle. 4.040 citoyens ont exprimé leur vote en faveur de notre projet et nous comptons non seulement défendre cette vision mais relayer aussi celle des autres citoyens. Nous sommes les élus de tous les citoyens. C'est par exemple le soutien aux écoles des devoirs, la dynamisation et le bien vivre dans tous les quartiers, la baisse de la taxe des poubelles, la poursuite de la gratuité scolaire, le harcèlement en milieu scolaire, la mise à contribution des propriétaires privés dans les politiques de logement et la lutte contre les propriétés inoccupées. Comme indiqué lors de la prestation de serment, un électeur sur 3 à Mouscron a opté pour un projet de gauche absent de ce projet. Il y a plusieurs manières de répondre à cette confiance et cette responsabilité pour les citoyens mais ce qui est certain, c'est que vous n'avez pas vu ou pas voulu voir ce signal.

Mme AHALLOUCH : On va se répartir l'intervention si vous le voulez bien. Déjà désolée auprès de ceux qui nous suivent parce que voilà, c'est un gros morceau, ça été long à la présentation, mais évidemment pour nous aussi, on a évidemment beaucoup de choses à en dire. Alors un petit mot sur le contexte politique général. Si les choses se poursuivent telles qu'elles sont aujourd'hui, au même titre qu'en Région wallonne, on a une majorité de centre-droit, on risque d'avoir un Gouvernement qui sera encore plus à droite au niveau fédéral, et ça évidemment, cela ne promet pas des lendemains qui chantent, que ce soit pour les familles, les travailleurs, les pensionnés et j'en passe. Il faut noter que les mesures prévues en matière d'aides et de prestations sociales risquent d'être particulièrement dures et toucheront de plein fouet des finances communales, notamment via les CPAS et cela sans même souligner plus que cela. En plus, le côté nauséabond qu'on peut avoir de temps en temps lors de l'annonce de ces mesures. Les premiers impacts dès 2025, on parle d'une suppression structurelle de l'additionnel à l'indexation du fonds des communes, la baisse des financements pour l'accueil des personnes sans abri, la fin des compensations Plan Marshall pour les communes, la fin structurelle de l'indexation des subventions APE, et c'est une menace directement sur l'emploi, c'est 38.000 travailleurs APE qui sont essentiellement dans des pouvoirs locaux. C'est le personnel des crèches, ce sont les agents administratifs, ce sont aussi les agents d'entretien dans nos services publics. On a également la suppression du subside Covid au CPAS. Donc ça, c'est 15.000.000 qui disparaissent. C'est l'équivalent 220 équivalents TP au niveau wallon qui étaient répartis dans les CPAS. C'était quelque chose qui était sur la sellette, qui avait pu être sauvé lors de la mandature précédente. Et cette fois-ci, on sait que ça va être raboté. L'accès au Plan Oxygène aussi auquel vous avez adhéré donc qui permet d'avoir des liquidités mais qui en contre-partie, on a des obligations à remplir qui sont d'ailleurs parfois contraires à l'autonomie communale. On parle également d'un moratoire de 8.000.000 sur les subsides pour les infrastructures, de la gestion des déchets et selon le principe du coût-vérité. Ce que l'on craint évidemment, c'est que cela se répercute en fin de parcours sur le citoyen qui verra le coût du traitement de ses déchets augmenter. À cela, il faudrait ajouter à l'horizon 2029 l'impact de la réforme du fonds de l'aide sociale et du fonds des communes et les conséquences sur les CPAS de la limitation dans le temps des allocations de chômage. Avec ces quelques éléments de contexte, voici quelques observations et des éléments positifs que nous avons pu relever dans cette DPC. Tout d'abord, elle est beaucoup plus fournie que celle qu'on avait reçu la dernière fois. Ça a bossé. Il faut le reconnaître. C'était assez conséquent. La lutte contre le sans-abrisme qui semble être une priorité. Vous avez beaucoup insisté là-dessus. La volonté affichée de soutenir le commerce local nous semble également appréciable. La végétalisation, que ce soit des cours de récréation ou dans l'espace public de manière générale. La lutte contre les dépôts sauvages qui pourrissent littéralement la vie des habitants. Et une volonté de faire autrement, en tout cas une volonté annoncée, de faire autrement concernant le patrimoine immobilier. On peut analyser cette DPC au regard de ce qu'elle contient mais on pourrait aussi l'analyser au regard de ce qu'elle ne contient pas. Ça en dit aussi beaucoup. Alors, à notre sens, il y a 2 grands absents dans cette DPC. On l'évoque vraiment à demi-mot. Et pourtant, c'était 2 thématiques de campagne. 2 grandes thématiques de campagne. Et au-delà d'être des thématiques de campagne, c'est celles qui animaient et qui intéressaient les Mouscronnoises et les Mouscronnois au plus

haut point. Premièrement, la diminution de la taxe poubelle et le stop béton avec le dossier plus particulièrement des 3 Herseaux. Rien. Alors parmi vos électeurs, je pense que certains ont vraiment adhéré à ces 2 promesses de campagne qui répondaient à leurs attentes ou qui faisaient sens. Le stop béton qui était personnifié par l'ancienne bourgmestre dont pourtant tout le Collège a été solidaire. Toute la majorité a été solidaire. En d'autres mots, tous les maux dont on affublait Brigitte AUBERT sont en réalité des décisions collégiales voire même votées parfois nominativement par la plupart des personnes qui sont présentes ce soir. Il nous semble difficile de faire autrement avec les mêmes. Il convient d'être clair, nous ne sommes pas en Corée du Nord. Jamais l'ancienne Bourgmestre n'aurait pu prendre toutes ces décisions qui déplaisent aux Mouscronnois si elle n'avait pas reçu le soutien de sa majorité, cela doit être dit. Deuxième élément. Durant la campagne, vous avez été plusieurs à embrayer sur la taxe eaux usées qui se retrouve dans cette facture déchet que tout le monde reçoit et qui vient alourdir cette facture qui est déjà importante pour les Mouscronnois. Qui vient l'alourdir de 50 € de manière bête et méchante parce qu'en fait, elle ne sert même pas au traitement des eaux usées. Il me semblait qu'on avait peut-être avancé vers un début de solution. Et ici, je n'en vois plus de trace du tout dans la DPC. Alors, vous me direz peut-être qu'on le retrouvera dans le PST, dans la PDU ou encore lors des budgets ou des modifications budgétaires. Mais c'est aussi ici, il me semblait, lors de cette DPC qu'on devait les retrouver parce que justement, c'étaient des thématiques importantes pour les Mouscronnois. Prenons maintenant les thématiques. Les Affaires Sociales. La tâche des Affaires Sociales et du CPAS ne vont certainement pas s'alléger. On peut citer les décisions dont j'ai parlé tout à l'heure au niveau régional ou au niveau fédéral. On parle par exemple de 900.000.000 d'économies qui seraient faites en 2026 et qui seraient répercutées sur les pouvoirs locaux en mettant fin aux allocations de chômage. Plutôt que d'avoir des allocations de chômage, les gens vont devoir aller au CPAS et ça veut dire que ce sont les communes qui vont devoir assumer cette décision. Dans ce plan Affaires sociales, on parle du Plan de Cohésion Sociale. Nous espérons que le futur plan 2026-2031 sera réalisé avec un véritable diagnostic de terrain avec des objectifs à atteindre là où les mouscronnois sont en difficulté. Nous insistons aussi pour qu'une majorité de ces fonds du Plan de Cohésion Sociale soient utilisés pour les plans eux-mêmes, pour les projets et pas pour le personnel. Je rappelle la disproportion incroyable à Mouscron. 97 % a servi à payer le personnel de la Ville et non à faire des plans et des projets de cohésion sociale dans notre commune. Concernant également ce Plan de Cohésion Sociale, j'espère qu'il y aura vraiment une construction large avec l'ensemble des acteurs de terrain, les associations locales et qu'on puisse aussi les soutenir. On en parlera dans un autre point de ce Conseil communal mais il y a tout de même une grande disparité sur notre territoire pour ce qui est de l'accompagnement ou de la collaboration avec les associations. Concernant le sans-abrisme, nous espérons sincèrement que le projet d'abri de nuit et de jour pourra voir le jour et avec un vrai projet d'accueil pour les gens qui y sont, mais aussi pour les travailleurs qui sont amenés à y travailler avec aussi un cadre qui permet aux riverains de vivre dans la quiétude. Et que l'on n'assistera pas à un triste spectacle comme ça été le cas lors de la dernière législature où on a fait de la communication. Quand il s'agissait d'aller acquérir le bâtiment Chaussée du Risquons-Tout où c'est sorti dans la presse en faisant l'impasse sur l'étape essentielle du travail avec les riverains et de donner du sens à ce projet. Nous suivrons avec attention le programme Housing First dont vous avez parlé. Alors un regret peut être sur les Affaires Sociales. On parle essentiellement de sans-abrisme dans ce point. Alors qu'on se comprenne bien. C'est une thématique hautement importante, on le sait, qu'on a des difficultés dans la grande ville que nous sommes à Mouscron. Mais il y a évidemment des problématiques sociales qui sont bien plus larges que celles-là. Et il y a même des problématiques de logement qui sont bien plus larges que celles-là. On en a un peu touché un mot sur le fait de ne pas avoir de chez soi. C'est une vraie difficulté aujourd'hui. Des gens qui bricolent des solutions à la petite semaine parce qu'ils se trouvent dans des difficultés de manière progressive. Ou alors, du jour au lendemain, des gens qui dorment dans des voitures en plein hiver, on en connaît. Des gens qui ont un CDI, qui n'ont pas de problème ni de santé mentale, ni d'assuétudes, qui peinent à trouver un logement parce que pas de garant, ce genre de choses, ou qui peinent à faire ce genre de démarches. Les structures d'accueil telles qu'elles existent aujourd'hui, ça j'attire votre attention parce que les associations ont attiré la nôtre, notamment lors d'un colloque sur le logement, les structures d'accueil aujourd'hui ne sont pas adaptées pour le tout public. C'est-à-dire que vous avez des problèmes d'assuétudes, de violence, de santé mentale, parfois même tout simplement d'hygiène qui ne permettent pas de considérer que Monsieur et Madame tout le monde qui se retrouve momentanément dans une difficulté puissent aller se mettre à l'abri dans l'une de ces structures. Des logements de transit et d'urgence en suffisance, voilà un besoin criant sur notre territoire et toutes les associations actives sur le terrain vous le diront. Concernant les seniors, il est précisé que vous alliez les consulter. Je trouve que c'est une chose très positive parce qu'on a également eu l'occasion de les rencontrer. C'est un regret de leur part de ne pas nous rencontrer aussi, nous les conseillers communaux. On aimerait être tenu au courant de ce travail qui sera fait avec les Conseils Consultatifs. D'ailleurs, que ce soit les seniors ou par exemple les personnes en situation de handicap. Parce qu'en fait, c'est un regret. Dans les Conseils communaux, on reçoit un ordre du jour et quand on nous donne le rapport d'activité des Conseils Consultatifs, on a une ligne. Si on veut le rapport, il faut venir le consulter ici alors que ce sont des gens qui s'investissent pour le mieux vivre ensemble dans notre commune et c'est

quelque part aussi donner de l'importance au travail qu'ils font. Je trouve que c'est un échange vraiment intéressant qui pourrait à la fois nourrir notre travail de conseillers communaux mais aussi le leur. Pour ce qui du handicap, peut-être aussi un regret sur l'absence de référence au handicap invisible alors que c'est une part de population importante. On a tendance des fois à être fort focus sur les PMR. Nous espérons que l'arrivée d'Anne-Sophie ROGGHE aux Affaires Sociales donnera un nouvel élan à ces projets. Restons proactif et évitons toute forme de passivité.

Mme DEMETS : Pour le thème de la santé, on parle de la Maison de Santé qui, à notre sens, n'a toujours pas trouvé un rythme de croisière dans notre ville et dont on peine à cerner les missions. Et nous ne voyons aucune priorité de santé dans ce texte. Pour l'Egalité des Chances, je vais vous surprendre mais je vais accorder le bénéfice du doute. Le fond de ma pensée, c'est qu'il n'y absolument rien de nouveau et ce sont toujours des déclarations de bonnes intentions. Je trouvais que la lutte contre les idées d'extrême droite et les fascisations galopantes de nos sociétés mériteraient une proposition plus proactive. Mais pour cela, il faut assumer une posture idéologique de condamner toute forme de xénophobie, de racisme, de discrimination que tous, peut-être, ne sont pas prêts à faire. Pour la sécurité, c'est le premier droit du citoyen. Un policier derrière chaque personne, ce n'est ni possible ni souhaitable, mais trouvons un juste milieu pour une présence policière qui rassure les citoyens et dissuade les personnes mal intentionnées. La sécurité, via un sentiment de sécurité que des espaces publics propres et bien entretenus représentent, nous semble-t-il, est un chantier important. Enfin, concernant la sécurité routière, il serait intéressant d'écouter davantage les riverains sur leurs craintes, leurs besoins en matière de sécurité routière dans leurs quartiers. J'espère que nous aurons enfin le comité d'éthique et d'accompagnement de la vidéosurveillance sur notre territoire. Concernant la Perspective de Développement Urbain, on y parle d'une feuille de route ambitieuse qui place les citoyens et le développement urbain durable et innovant au cœur de l'action. Deux dossiers en jachère parmi d'autres, le site Barnabites, peu de participants ont l'impression d'avoir été entendus lors de ces rencontres. Le réaménagement du quartier dit Mont-à-Leux. Depuis quand le Mont-à-Leux a besoin de réaménagement ? Des décennies. Depuis quand les plans du projet de réaménagement du quartier existent ? Des années. A quelques semaines des élections, on apprend qu'une société spécialisée dans la participation citoyenne va consulter les habitants du Mont-à-Leux sur leur avenir. Au point qu'ici, vous faites même référence à, je cite "à la suite des ateliers préparatoires". On devrait être à la finalisation et non dans la préparation, s'il existait une véritable volonté politique en la matière. J'espère qu'à la fin de cette législature, on aura avancé. En dehors de tout le sarcasme, les défis sont importants dans ce quartier que l'on peut qualifier comme le premier noyau historique de notre commune qui fut délaissé des années durant. On lit clairement la tension entre les investisseurs et la demande logement et la préservation des terrains non bâtis. Nous ne disons pas que c'est simple, mais il nous semble quand même qu'il y a un absent. Et quel absent dans cette déclaration ? Les 3 Herseaux. Avec l'arrivée d'Ecolo dans la majorité, nous surveillerons les décisions liées au "stop béton" et au projet des 3 Herseaux. Par contre, permettez-moi de relever la contradiction entre une intention annoncée et la réalité. Nous veillerons à la bonne cohabitation entre les zones économiques et leur voisinage. À ce titre, nous serons attentifs au type et à l'impact des entreprises qui s'installent à proximité des habitations. Voilà ce qu'on peut lire. Est-ce que le méga-projet Gramybel-Clarebout qui pourrit la vie des riverains du Mont-à-Leux entre dans ce cas de figure ? Parce que si c'est le cas, je ne comprends pas très bien. Le Collège et le Conseil précédents étaient tout à fait au courant des nuisances invivables que ce projet causerait aux riverains. On peut même dire aux riverains au sens large puisque jusque dans la rue de Roubaix ou dans la rue de la Grotte, les gens sont impactés. Et le va et vient des camions, les odeurs nauséabondes qui sont déjà là et qui vont encore s'amplifier. Un cadre de vie idyllique. Si je dis que vous étiez au courant, c'est parce que nous avons pris la peine d'attirer votre attention, nous les représentants, des citoyens, sur l'impact de gigantisme de ce projet si proche des habitations. Je rappelle qu'une zone tampon avec des habitations à ce méga-projet, ce n'est pas une prairie ni un terrain vague. Non, c'est une station d'épuration. Pour ne pas subir trop de nuisances dues au bruit ou au manque de lumière, on vous sert juste devant chez vous une station d'épuration. Mais promis, elle n'émet aucune mauvaise odeur, un chat dans un sac, voilà ce que vous avez accepté et qui restera une épine dans le pied des habitants du Mont-à-Leux.

Mme AHALLOUCH : En matière immobilière, rappelons que la ville de Mouscron n'a pas vocation à être une régie immobilière. Et pour nous, c'est important de renforcer, comme vous l'avez dit, la collaboration avec l'AIS. Nous demandons également un cadastre clair et précis des logements ainsi qu'un diagnostic des interventions qui sont nécessaire et à un moment donné, de pouvoir se poser. Qu'est-ce qu'on fait avec les bâtiments dont on est propriétaire ? Être propriétaire d'autant de logements, si ce n'est pas pour mener une politique particulière, je ne vois pas ce qui ferait la différence entre ce logement public et du logement qui est géré par une entreprise immobilière privée. Une analyse fine de l'état de chacun d'entre eux afin de procéder à ce diagnostic, de pouvoir faire des interventions et qui nous permettrait aussi de sortir de cette situation où vous avez des logements qui sont vides et des gens qui peinent à trouver un logement. Alors cela concerne peut-être le logement, mais ça concerne aussi tous les bâtiments publics. On dit que vous

allez faire des diagnostics pour pouvoir faire des interventions préventives. On en parlera tout à l'heure lors de la question d'actualité, mais si c'est des actions préventives comme celles que l'on a faites pour la salle des faïences, permettez-nous d'être un peu inquiets. Rappelons que cette salle fait partie de l'un des rares biens classés de Mouscron et que les mesures préventives, on peut quand même le dire, ont largement manqué. Or, il s'agissait d'un patrimoine qu'il fallait absolument sauvegarder et ce n'était pas un hangar à outils. Et donc on s'est rendu compte au bout d'un moment qu'il y avait des fuites. Parce que pour la petite histoire, ce sont des occupants de la salle qui se sont rendus compte que qu'il y avait des problèmes d'infiltration. Donc c'était pas des mesures, il n'y a pas eu de mesures, il n'y a pas eu de visite. C'est bien des occupants qui ont signalé : tiens, au fait, je ne sais pas si ça vous intéresse, mais là-bas, en fait, ça fuit et on se demande si il n'y a pas quelque chose qui ne va pas à ce niveau-là. Avec les dégâts qu'on sait, on y reviendra après. Alors, concernant le personnel, nous saluons l'importance accordée au maintien de l'emploi. Néanmoins, nous serons vigilants face à tout risque de licenciement et rappelons les 2 grandes menaces qui planent : le Plan Oxygène auquel vous avez adhéré, qui a des exigences en matière financière et donc comment cela va-t-il se concrétiser pour les travailleurs de notre commune ? Va-t-on ne pas remplacer des gens qui partent à la retraite, par exemple. Va-t-on supprimer de l'emploi par la force des choses ? Et quid du service aux citoyens ? L'autre menace, c'est celle de la fin de l'indexation des salaires et des emplois APE envisagée par le gouvernement MR-Engagés. La fin de l'indexation, ça veut dire que pour ces travailleurs là c'est perdre, ils auraient perdu l'équivalent de 10 % de leur pouvoir d'achat si on l'avait appliqué les années précédentes, c'est rien que ça. Alors 2 remarques plus anecdotiques peut-être que nous avons relevées dans la DPC. Vous avez parlé de l'IA et d'augmenter son utilisation. C'est la première fois qu'on en parle, donc ce serait intéressant peut-être d'avoir un élément d'explication et enfin, dans l'amélioration de l'accueil et des services administratifs, on s'étonne ici, de la présence de cet élément dans la DPC, vous dites la lutte contre les relations de complaisance facilitant l'obtention des droits de séjour. Moi, à titre personnel, c'est la première fois que j'entends ce sujet arriver dans le débat communal et donc le retrouver comme ça dans la DPC, je ne sais pas pourquoi tout d'un coup, c'est une priorité, à mon sens, c'est un point d'attention important pour les agents en charge de ces dossiers mais au même titre que les fausses domiciliations ou un mariage de complaisance ou que sais-je. Mais pourquoi est-ce qu'ici ça se retrouve comme ça comme une priorité alors qu'on n'en avait jamais entendu parler auparavant ? Alors concernant l'enseignement, d'ailleurs, on salue tous ceux qui étaient dans la rue aujourd'hui et qui y seront encore pour certains demain, nous attendons avec impatience la végétalisation de nos cours de récréation. Ça avait déjà été annoncé. Ce serait bien qu'on puisse avancer davantage sur ce sujet-là. Il est question de wifi et là-dessus j'aurais aimé encore de nouveau, enfin encore attirer votre attention là-dessus, chez les tout petits, on conseille de privilégier du filaire, le wifi et les ondes électromagnétiques, c'est quelque chose qu'on tente d'éviter, notamment dans les pays scandinaves mais aussi en France. Vous connaissez peut-être la loi Abeille que beaucoup limitent au fait de préserver les abeilles, mais en fait c'est beaucoup plus large que ça, et notamment dans cette loi Abeille, et bien, on a des dispositions qui permettent de faire du filaire chez les tout petits, de manière à ce qu'ils ne soient pas surexposés à des ondes électromagnétiques dont on ne connaît pas les effets sur le très long terme. Alors ce n'est pas du tout une résistance au changement ou à la technologie, c'est une adaptation technique qui permet de limiter cette sensibilité chez les plus vulnérables. Alors concernant l'école des sports, on espère qu'elle pourra voir le jour et que les dossiers connexes pourront être réglés d'ici là, notamment le gros problème de mobilité lié à la route Express. Et donc voilà, il y a du pain sur la planche, on le sait, mais on sait que c'est déjà une route qui est comment déjà très compliquée. Et alors j'ai relevé, peut-être là vous pouvez donner davantage d'explications, que devient l'école communale du Nouveau Monde ? Alors l'internat de Dottignies, si j'ai bien compris, on cherchera une autre affectation, on a des internats, ça ne me semble pas une... Maintenant, je peux me tromper, mais en tout cas, dans l'état actuel des choses, en tout cas, on verra comment le dossier va évoluer. Par contre, pour l'école communale du Nouveau Monde, que va-t-il se passer ? Alors, concernant les cantines scolaires, on a déjà eu l'occasion d'en parler aussi avant. Alors c'est pas un défi facile de passer au durable, aux circuits courts, aux pratiques écoresponsables. Mais pour y arriver, il faut qu'à un moment donné il y ait un basculement. Et pour que ce basculement puisse avoir lieu, il faut pouvoir mettre les jalons. Et jusqu'ici, j'ai l'impression qu'on n'a pas encore avancé. Mais il n'est jamais trop tard et ça nous permet peut-être aussi de nous nourrir de l'expérience des autres. Et je pense notamment à la ceinture alimentaire du Tournaisis qui est un peu quelque chose d'expérimental pour le moment. Mais lors d'une réunion des conseils des élus de WAPI, l'un des acteurs de ce projet proposait par exemple d'avoir un échevinat qui se chargerait en particulier de l'alimentation, ce qui permettrait de faire le lien d'ailleurs, notamment avec l'agriculture. Et ils ont un mémorandum qui est bien nourri et la structure qu'ils proposent avec des pistes concrètes est assez intéressante. Alors, concernant la réforme du qualifiant, ça fait craindre le pire pour l'ICET. Donc ici, c'est ce qui nous concerne ici, en termes d'enseignement communal et donc on espère que les choses vont pouvoir aller dans le bon sens pour nos enseignants, pour nos jeunes. Alors, concernant l'enseignement supérieur que reste-t-il ? Je vous invite à faire le test, à regarder. Tiens, j'ai envie de faire des études supérieures à Mouscron, mais alors on a perdu, on a perdu, moi je trouve que c'est une grande perte, ce qu'on a pu perdre. Mais attention à ne pas perdre ce qui reste. Quand je dis ça, je pense

notamment à la promotion sociale. Et donc s'il y a des choses à faire, c'est dès maintenant qu'on peut soutenir des initiatives qui permettent d'avoir un diplôme d'enseignement supérieur dans notre commune. C'est un véritable ascenseur social et une possibilité de se réaliser pour chacune et chacun. D'ailleurs, il existe une proposition de résolution au Parlement de la fédération Wallonie Bruxelles que certains ici pourraient activer qui concernait justement ce problème d'habilitation. Il faut savoir que pour pouvoir ouvrir un cycle d'études, on va dire, il faut avoir l'autorisation et ce qu'on appelle des habilitations. Ces habilitations, elles sont faites par arrondissement et notre gros problème à Mouscron, c'est qu'on est dans le même arrondissement que Tournai, et donc il faut faire des choix. Ici, c'est ce qui s'est passé, on a fait déménager de Mouscron à Tournai, on a dit on est resté dans le même arrondissement. Quand on est de Comines ou quand on vient du fin fond de Mouscron, aller à Tournai, c'est pas tout à fait pour nous le même arrondissement. Bref, il y a possibilité de travailler là-dessus et d'essayer par exemple de nous faire reconnaître comme un bassin de vie qui aurait toutes les bonnes raisons d'être également, qui puissent également bénéficier d'habilitations. Et je passe la parole à ma collègue.

Mme DEMETS : Alors au niveau de la culture, plusieurs bâtiments attendent une remise en état ou en affectation, les Barnabites, l'ancienne piscine, la salle des faïences. Ici, je ferais un petit focus sur la bibliothèque. Vous aviez reconnu les manquements et vous vous étiez engagés ici, à l'unanimité, de régler l'ensemble des problèmes dans des délais de quelques mois. Nous n'y sommes pas encore. C'était l'un de vos engagements lors de la législature précédente et il m'aurait semblé logique de le retrouver ici dans le dossier comme une priorité. Prenons le seul et unique ascenseur. Il suffit d'une manipulation un peu insistante et il est bloqué. Pendant des semaines, les étages sont restés inaccessibles aux PMR. Cela a également créé des difficultés pour le personnel qui transporte les livres et pour le personnel d'entretien. Je pense que raisonnablement, on peut proposer les meilleures activités qui soient, quand le cadre n'est pas à la hauteur, ça réduit l'impact du travail pourtant réalisé avec cœur et passion des travailleurs. Pour la petite enfance, comme vous l'avez dit, les places d'accueil pour un bébé à Mouscron, c'est le parcours du combattant. De nouveau la réponse n'est pas simple, mais nous avons besoin de plus de crèches comme vous l'avez annoncé. Pour le commerce, il faut renforcer la collaboration avec les commerçants. Nous constatons aussi avec satisfaction qu'il est question d'assouplir certains règlements concernant les enseignes, les terrasses et le mobilier de terrasse. Pour rappel, le précédent collège avait validé 4 couleurs pour les devantures et autant de typologies pour l'écriture du nom de l'établissement. Une référence timide à la taxe de l'absence de parking. Quant au référencement des commerces, cela n'avait-il pas déjà été réalisé par la cellule du développement commercial ? Pour la mobilité, dans cette matière, il est question d'avoir une meilleure communication concernant les délais de chantier et le respect de ceux-ci. Permettez-nous d'insister sur les difficultés causées par le manque de communication pour les chantiers publics mais aussi pour les chantiers à l'initiative d'entreprises privées. Elles bloquent des voiries publiques sans remplir leur devoir minimum d'information et de concertation pour réduire l'impact au maximum pour les usagers et les riverains. Nous ne pouvons pas accepter d'être mis devant le fait accompli. Pour l'environnement et l'énergie comme déjà évoqué, il serait intéressant d'avoir une vision plus claire de l'ensemble des plans qui visent au développement durable. Concernant la gestion des déchets, il n'est plus question de faire baisser la taxe poubelle. Vous parlez d'une taxe juste. Et la taxe des eaux usées qui ne sert pas à la gestion des eaux usées rappelons-le, elle n'y est même pas évoquée. Pour la propreté, la lutte contre les dépôts sauvages doit être une priorité et il faut y mettre les moyens lorsque l'on sait que des endroits problématiques ont eu la présence de cette caméra une à 2 fois, ce que l'on peut regretter.

Mme AHALLOUCH : Concernant l'agriculture, rappeler donc peut-être, de s'inspirer ou au moins de s'intéresser à ce qui se passe du côté de la ceinture alimentaire du Tournais qui permet de mettre en contact notamment des consommateurs, des grandes collectivités et des agriculteurs, ce qui permet de faire vivre en fait un véritable tissu économique local. Alors peut-être un point sur le Bien-Etre Animal. Il nous semble indispensable de permettre à la SPA de travailler dans de meilleures conditions. Ça passe par plus de collaboration, certes, mais ça passe aussi par des moyens et des moyens financiers notamment. Un euro par habitant par an, c'est ce qu'on a fait pour les creaves, c'est à dire pour faire de l'accueil des animaux sauvages. Je pense raisonnablement qu'on pourrait faire la même chose pour les animaux domestiques. En plus, ici tout le monde connaît le travail de la SPA. Alors elle vit beaucoup de dons, évidemment, comment cela a été expliqué, c'est pas les dons qui paient les factures, notamment des vétérinaires. Et alors la route qui mène à la SPA, si à un moment donné, on pouvait penser à pouvoir faire quelque chose ! C'est un drame, c'est vraiment un drame cette route. Alors, concernant les cimetières, la végétalisation est une bonne chose. Mais on sait aussi évidemment le défi que ça représente et j'attire votre attention pour vraiment communiquer, pour pas que ça devienne une espèce de Oui, on laisse tout à l'abandon, il n'y a plus rien qui va, mais on le sait très bien que voilà il y a des périodes de transition quand on passe à ce genre de système, c'est inévitable. On regrette que rien ne s'y trouve sur le coût des sépultures, même si ce n'est pas dans la matière cimetière directement, mais davantage dans tout ce qui est finances. Et enfin, on espère que les sépultures remarquables seront davantage mises en avant parce que c'est vraiment une trace de notre passé. On avait

eu l'occasion d'interpeller le Collège lors d'un des conseils communaux précédents et c'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur et on a des choses à faire valoir dans ces cimetières. Concernant le jumelage, l'amitié entre les peuples est un thème qui nous est cher et si cela se célèbre à travers le sport, la fête, le folklore, il nous semble aussi qu'en ces temps incertains, il serait quand même essentiel de passer aussi par le devoir de mémoire renforcé et le devoir de vigilance de chaque citoyen face à la montée des nationalismes. Alors je sais, vous me direz, on fait tout ce qui est événement patriotique notamment, et ça c'est des choses auxquelles j'ai déjà pu assister. Je pense sincèrement qu'on peut être à une période sombre où en tout cas, une pro activité en la matière serait la bienvenue. Alors arrivons maintenant à la question du financement parce que c'est le nerf de la guerre. Alors on ne peut pas, simplement ici, se fier finalement à une liste de bonnes intentions. On sait aussi que c'est pas ici que ces chiffres vont arriver, mais permettez-nous quand même de nous poser des questions quant au financement. Donc face aux difficultés qui sont par rapport à décisions qui sont prises à d'autres niveaux de pouvoir, comment parviendrez-vous à tenir vos promesses ? Quelles seront vos priorités ? Quels projets allez-vous sacrifier ? À titre d'exemple, vous annoncez vouloir maintenir l'emploi et on l'espère sincèrement, mais compte tenu de tout ce qu'on nous annonce, comment est-ce que cela va être possible ? Alors en conclusion, puisque oui, quand même, à un moment donné, il faut s'arrêter. On peut donc voir le verre à moitié plein ou à moitié vide, et donc on peut concevoir cette DPC comme je vous l'avais dit en fonction de ce qui s'y trouve ou de ce qui ne s'y trouve pas. Alors les points manquants, ce qui nous frappe, c'est le fait que cette feuille de route ne prenne pas en compte le diagnostic de notre territoire. Quels sont nos points forts ? C'est très bien, on est très bon là, continuons, renforçons, restons dans la course avec tous nos atouts. Mais surtout, quels sont nos points faibles ? Quels sont les mauvais indicateurs de notre ville et que faisons-nous pour renverser la tendance ou minimale à freiner ? Je ne vois rien à ce sujet. Mouscron ville béton, artificialisation des sols qui a augmenté de pratiquement 8 % en 15 ans. Seule 18 % de la population dispose d'un diplôme d'enseignement supérieur contre une moyenne wallonne de 24 %, des chiffres inquiétants en termes de précarité de certains Mouscronnois. Et les autres exemples dont on a parlé, le soutien aux écoles des devoirs, la poursuite de la gratuité, la mise à contribution des propriétaires privés sur les logements, les 3 Herseaux, la taxe poubelle et j'en passe. Si vous représentez 60 % des électeurs, n'oubliez pas qu'un électeur sur 5 ne vous a pas renouvelé sa confiance et que ceux qui l'ont renouvelée l'ont fait sur base de promesses qu'ils espèrent bien voir transformées en engagement. Vous dites nos projets sont ambitieux mais réalistes et raisonnables. Peut-être trop. Vous dites aussi ensemble tissons des liens pour bâtir l'avenir de notre ville et illuminer Mouscron, Herseaux, Dottignies et Luvingne. Alors j'espère que les illuminations ne seront pas celles qui étaient attendues sur le sapin de Noël de Luvingne. Pour la petite histoire, il n'y en a pas eu, donc les donateurs étaient un peu déçus parce qu'ils ont donné un beau sapin, mais il n'y a pas eu de d'illuminations. Mais je vais préférer une autre illustration liée à la lumière pour conclure mon intervention, l'adage dit "de la discussion jaillit la lumière" et donc l'opposition pragmatique et idéologique que nous comptons mener ici au profit des citoyens et de notre ville permettra, nous l'espérons, d'améliorer la qualité de vie de tous. Nous examinerons attentivement le PST qui nous sera présenté en gardant comme priorité le bien-être de nos citoyens. Soyez assurés que nous serons souteneurs dans toutes les mesures qui iront dans ce sens. Par contre vous nous trouverez sur votre chemin dans le cas contraire. Nous ne pouvons acheter un chat dans un sac et donc vous comprendrez que nous ne voterons pas en faveur de cette DPC. Merci pour votre attention.

Mme la PRESIDENTE : La parole au PTB.

M. MOREL : Oui, peut-être juste une remarque avant de commencer, on a préparé ça ensemble avec les camarades et il y a juste une question pratique qui s'est posée à nous. Les documents qui accompagnent l'ordre du jour du Conseil communal, la plupart sont, les pièces jointes, les annexes sont consultables seulement physiquement. Naturellement, quand on demande un document à l'administration communale, elle nous le fournit assez rapidement, mais on se demandait s'il n'y avait pas moyen d'examiner la possibilité de faire comme dans d'autres villes et de permettre aux conseillers communaux d'accéder via IMIO, donc le programme informatique, aux annexes, ce qui nous permettrait, par exemple, de consulter ces annexes après le boulot et ne pas devoir se rendre physiquement à l'administration communale, même si c'est toujours très plaisant quand on y vient. Alors, je vais faire un petit mot d'introduction et puis ensuite je vais donner la parole à quelques autres conseillers communaux de notre groupe. Puis je vais terminer avec quelques points en espérant ne pas être trop long. Voilà, ce n'est pas facile mais on va s'essayer à l'exercice. Donc pour nous, c'est une première déclaration de politique communale sur laquelle on est invités à se prononcer, à donner notre avis. Donc honnêtement, on n'a pas fait l'exercice d'aller voir quelle était la déclaration de politique communale il y a 6 ans. Mais en lisant le texte, on voit qu'il y a beaucoup de bonnes choses qui sont annoncées, surtout dans certains chapitres, dans les mesures plus sociales, la petite enfance, il y a plusieurs bonnes choses qui sont annoncées et on se disait oui, on voit que c'était une nouvelle majorité qui a un nouvel élan mais tout en sachant qu'on ne pourra vraiment évaluer que quand il y aura le PST, quand il y aura le budget et quand il y aura des choix qui seront faits face à la réalité budgétaire et surtout dans la réalisation concrète de ce qui est annoncé. On voit en lisant aussi allez, il y a certaines choses

qui sont vraiment positives et donc qui constituent de véritables changements de cap par rapport à ce qui était fait avant donc ça si c'est le cas, on soutiendra sans problème mais il y a aussi déjà des limites naturellement des prudences qui sont énoncées dans le texte, notamment dans le préambule. Voilà s'il y a des événements imprévus et s'il y a des contraintes budgétaires, on ne pourra pas le faire. Peut-être que c'est aussi une prudence qui est inscrite parce qu'on sait que les temps financiers annoncés par le, déjà décidés, par le Gouvernement wallon, mais annoncés aussi par le Gouvernement fédéral, pousseront malheureusement les communes à faire des choix difficiles et on voit aussi que les gens s'en rendent de plus en plus compte. Le mouvement social, il ne s'y trompe pas. Il y a 2 semaines, le 13 janvier, il y avait déjà 30.000 personnes dans la rue pour défendre les services publics et surtout les pensions. Et ce matin encore il y avait 30.000 enseignants dans les rues de Bruxelles, on a croisé beaucoup de mouscronnois d'ailleurs de tout bord politique donc c'était assez marrant et on les soutient parce que, ils se battent et ils sentent très fort que leur métier n'est pas respecté par la majorité actuelle et ils sont inquiets pour l'avenir de l'enseignement, l'avenir des enfants qui vont...

M. VAN GYSEL : Ça ne date pas d'aujourd'hui...

M. MOREL : Je ne vois pas pourquoi tu dis ça mais bon, écoute je vais continuer. Donc dans cette DPC, comme j'ai dit, il y a des bonnes choses mais il y a aussi des absences remarquées comme des quasi-absence on le lit en filigrane de temps en temps, c'est la fiscalité locale et des passages flous concernant quelques sujets qui intéressent beaucoup les mouscronnois, notamment les taxes, les taxes poubelle, la taxe eaux usées, le ramassage des déchets en général. Donc on va revenir là-dessus dans les points précis, on va surtout poser des questions à un certain moment et émettre des propositions donc je vais donner la parole à Sophie Provost, Sylvain Soete, Abdel, Véro et Jean-Pierre pardon, je voudrais pas oublier Jean-Pierre.

Mme PROUVOST : Moi je voudrais intervenir sur 3 points de la DPC. Premièrement, en matière de personnes porteuses de handicap, nous vous félicitons pour l'engagement de la ville de Mouscron en faveur de l'inclusion des personnes porteuses de handicap et nous souhaitons vous soumettre quelques propositions pour renforcer cette démarche. Serait-il possible d'envisager systématiquement de faire appel à des experts en accessibilité lors de la planification de nouveaux travaux ou de rénovation. Quand je parle de service, je pense notamment parfois à certains services des mutualités ou par exemple, Access.be. Leur expertise permettrait de garantir une adaptation optimale des services publics et des bâtiments communaux aux besoins de tous, et évidemment demander l'avis de citoyens en situation de handicap. Ensuite, nous proposons de rendre les informations essentielles disponibles sur le site internet de la ville en FALC donc Facile à Lire et à Comprendre. Cette initiative faciliterait l'accès à l'information pour un plus grand nombre de citoyens, notamment ceux en situation de handicap, mais également pour faciliter la compréhension pour les personnes âgées et les personnes ayant des difficultés en lecture et en compréhension. Il serait également intéressant d'encourager les acteurs locaux, associations et entreprises à adopter ce mode de communication pour leurs événements. Rencontrer les acteurs de terrain qui utilisent déjà le FALC permettrait de recueillir leur retour d'expérience et de définir ensemble une stratégie de déploiement à plus grande échelle. Je pense notamment au CED'AC de l'institut Montfort. Nous sommes conscients que la mise en place de ces mesures nécessite des ressources, mais nous sommes convaincus que l'investissement en vaut la peine. Une communication claire et accessible est un élément clé de l'inclusion et de la participation de tous. Je vous invite à aller consulter sur le site FALC et il y a déjà des documents téléchargeables et gratuits. Ensuite, j'aimerais intervenir en matière d'égalité des chances. Nous souhaitons exprimer notre soutien à votre politique en faveur de l'égalité des chances. Les actions menées dans le cadre du pôle égalité des chances, notamment dans les milieux scolaires et associatifs, sont essentielles pour construire une société plus juste et inclusive. Nous sommes convaincus que le projet "C'est pour rire" constitue un outil précieux pour lutter contre le harcèlement et la discrimination au sein de notre administration communale. Il est important de continuer de sensibiliser les agents communaux à ces problématiques et à mettre en place des mécanismes de prévention et d'information efficaces. Nous pensons qu'une communication plus importante autour de "c'est pour rire" permettrait de toucher un public plus large et de renforcer la prise de conscience collective de ces enjeux. Et pour terminer, en matière de petite enfance, nous sommes particulièrement heureux d'apprendre la concrétisation de ce projet de nouvelle crèche. C'est une excellente nouvelle pour les familles de notre commune qui pourront bénéficier de places d'accueil supplémentaires pour leurs jeunes enfants. Nous saluons votre engagement en faveur de l'accueil de la petite enfance. Répondre aux appels à projet de l'ONE est une démarche essentielle pour garantir une offre d'accueil suffisante et adaptée à tous les citoyens. Par ailleurs, le soutien aux accueillants d'enfants à domicile est un élément clé pour compléter l'offre d'accueil et offrir aux familles un choix plus large. Afin de rendre ce mode d'accueil plus attractif. Il serait intéressant d'étudier les moyens d'améliorer le statut et les conditions de travail des accueillantes d'enfants à domicile. Des mesures telles que la reconnaissance accrue de leur profession qui pourrait donner une image positive, une amélioration de leur rémunération ou encore la mise en place de formations continues pourrait encourager davantage de personnes à se lancer dans cette voie. L'accueil extrascolaire est un élément clé du

parcours de l'enfant. Il offre un espace de répit indispensable, notamment pour les enfants qui arrivent tôt ou repartent tard, voire les deux. La présence de coins repos, de lecture, voire d'espaces sensoriels, comme les snoezelen, contribuent grandement à leur équilibre. Il est pour nous évident que pour améliorer l'accueil extrascolaire, il faut s'entourer d'acteurs de terrain mais aussi de la vie des parents. Nous sommes également satisfaits de constater que les familles en difficulté continuent de bénéficier d'un accompagnement spécifique grâce au maintien du service d'accueil spécialisé pour la petite enfance. Et enfin, nous terminerons par vous remercier de continuer à publier via le livre l'Accueil Temps Libre pour permettre aux parents d'avoir quand même un recueil précieux pour les aider à trouver une activité pour les enfants. Je suis convaincue que ces différentes initiatives contribueront à améliorer la qualité de vie des familles de notre commune. Je vous remercie.

M. SOETE : Moi je vais être un peu plus court. Je vais intervenir sur le sport. Tout d'abord, bravo de rendre le sport accessible à tous et à toutes. C'est très important. Je vois que vous notez que les parkings seront entretenus et aménagés en adéquation avec les besoins des clubs sportifs et dans l'optique de répondre à ce souci d'inclusion. Je sais qu'à Dottignies, au hall sportif, quand la Squadra joue, ça râle beaucoup à Dottignies parce que les voitures se garent un peu n'importe comment. J'espère que vous pourrez prendre ce problème. C'est tout ce qu'on attend. Sinon, pour parler des agoras, ils ne sont pas tous en très bon état. Certains sont inondés en cas de pluie et ils ont besoin de réparations et entretien qu'on promet depuis des années. Comptez-vous faire les aménagements nécessaires afin qu'ils puissent en profiter ? Et quels seront les moyens mis en place pour assurer la sécurité de ces agoras parce qu'on sait qu'ils ne sont pas toujours très bien fréquentés. Merci.

M. BENYACOB : Bonsoir, pour ma part, j'aborderai la question des finances communales, et notamment concernant la cotisation de responsabilisation liée aux charges de pension. Comme vous le savez, cette cotisation de responsabilisation est due par les administrations locales qui ont, durant les dernières années, fortement diminué leur nombre d'agents nommés à titre définitif et qui n'ont pas ou trop peu d'agents nommés en service. La conséquence de cela étant que les cotisations de pensions de base perçues sur la masse salariale des agents nommés ne suffit pas à financer les pensions de retraite et de survie des anciens agents nommés. La question est donc la suivante : est-ce que vous comptez nommer plus d'agents ou bien considérez-vous qu'il est préférable de continuer dans la direction actuelle et donc de devoir des cotisations de responsabilisation ? La deuxième question est en matière de sécurité. Il est dit dans cette DPC que vous prenez en compte la santé mentale des jeunes mouscronnois et que vous n'oubliez pas la lutte contre toute forme de discrimination, de harcèlement et de radicalisation. Nous voulions savoir ce qui était concrètement fait en ce sens et quels étaient les premiers résultats des mandatures précédentes et quels seraient les changements s'il y en avait ? Je vous remercie.

M. NYS : Ah ok d'accord merci bonsoir, j'aurais voulu intervenir sur le point mobilité. Je lis que vous avez l'intention de demander au TEC une nouvelle liaison entre Mouscron et Dottignies. Il faut savoir que cette liaison était prévue lors des redéploiements qui étaient aussi prévus mais malheureusement comme il y aura des coupes budgétaires importantes dans ces redéploiements les 5 TEC. Mais enfin, plus précisément, pour ce qui nous concerne Ath, Tournai et Mouscron, ils ont été purement et simplement annulés. Pourtant, cette ligne était dans les cartons, elle était bel et bien prévue. Ligne qui prévoyait de passer bien sûr au centre de Dottignies à la rue de France pour ensuite prendre la route express jusque rond-point des Bobines et ensuite rejoindre la Gare via la place de Luigne. Je lis aussi que le résultat du groupe TEC en décembre 2024, le déficit est de 5.000.000 € dans le meilleur des cas. Moi je me demande comment vous allez faire pour obtenir une liaison Mouscron-Dottignies dans ces conditions-là. D'autant plus que les coupes sombres, les attaques envers les services publics et notamment la réduction des budgets au niveau des TEC, ça ne va pas améliorer les choses. Là, je suis quand même pessimiste et je vous demande vraiment comment vous allez faire. Je voudrais aborder un deuxième point aussi. C'est la sécurité des différents usagers de la route. Je voudrais vraiment mettre l'accent sur la prévention de tous les usagers de la route. Signaler aussi que les rues à Mouscron sont très étroites, ça rend l'aménagement de la rue compliqué à certains endroits. Évidemment, on doit compter sur la prudence mais aussi sur la courtoisie des uns et des autres. Je vais prendre un exemple. On a la rue du Christ qui est très étroite. Les cyclistes peuvent remonter cette rue. Le deuxième exemple, c'est la rue Léopold. Moi je roule en bus au TEC et quand j'emprunte la rue Léopold et que j'arrive à la première sortie de l'école, il y a une chicane. On est obligé de rouler sur le SUL. On est obligé d'occuper toute la largeur de la bande circulation à cet endroit et je dois dire que c'est un des exemples qui rend les choses parfois un peu compliquées. Mais je pense qu'il faudrait vraiment mettre l'accent sur la formation des jeunes élèves. On les voit circuler en ville avec des personnes qui les forment. Ce serait bien d'impliquer le GRACQ dans le fait qu'il faut conscientiser les plus jeunes pour arriver à de meilleurs résultats. Ça ne doit pas être facile pour eux de savoir comment se comporter dès le début comme ça quand ils ont en sens inverse que ce soit un camion, un bus ou un autocar. Moi personnellement, je suis de nature prudente et je m'arrête, je me mets à l'arrêt quand il faut. Il y a des cyclistes qui sont prudents et qui se mettent sur le côté, qui s'arrêtent. Mais il y a aussi des cyclistes qui ne s'arrêtent pas, qui ne réduisent pas leur vitesse, qui

empruntent les trottoirs. Les gens sur les trottinettes aussi sont parfois dangereux. Et je reconnais qu'il n'y a pas de solution miracle par rapport à des rues qui sont aussi étroites à Mouscron. Il n'y a qu'une solution, c'est vraiment mettre l'accent sur la prévention. Et puis, le code de la route, c'est aussi parfois une question de courtoisie. Mais je voulais intervenir sur ce point parce que ça me tient à cœur du fait que je pense que pour les plus jeunes, il faut vraiment taper sur le clou et expliquer que ce n'est pas facile pour les cyclistes et que ce n'est pas facile non plus pour parfois des automobilistes mais aussi pour des gens qui roulent avec des véhicules lourds. Je vous remercie.

Mme CHRISTIAENS : Bonsoir à tous et à toutes. Je voudrais réagir sur 2 points concernant l'enseignement communal. Tout d'abord, vous dites que vous voulez repenser et redéployer l'enseignement qualifiant au sein de l'ICET pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs de nos élèves et pour répondre aux nouvelles futures exigences et enjeux pédagogiques. C'est très bien mais à condition de donner suffisamment de moyens aux enseignants pour pouvoir faire leur métier correctement. Ce matin, on a justement croisé plusieurs enseignants de l'ICET à Bruxelles pendant la grande manif' contre les plans de la Ministre GLATIGNY et du gouvernement MR - Les Engagés. 30.000 enseignants étaient dans la rue pour protester notamment contre les coupes de l'enseignement qualifiant. Comment allez-vous faire pour repenser et redéployer l'enseignement qualifiant si le gouvernement détruit l'enseignement qualifiant. Les enseignants bénéficient de tout notre soutien mais est-ce qu'ils bénéficient aussi du vôtre contre le gouvernement ? En deuxième point, je voudrais dire que nous soutenons les efforts concernant les repas scolaires avec des produits locaux. L'école est un lieu important où les enfants peuvent développer des liens avec une nourriture saine. Mais nous nous demandons si l'enseignement communal ne pourrait pas aussi jouer un rôle d'avant-garde sociale en testant SECTION 14 - la gratuité des repas scolaires dans l'enseignement fondamental. De nombreuses régions et pays comme l'Écosse, le Pays de Galles, le Portugal, la Finlande et la Suède le testent. Les études démontrent qu'1 € investi dans le repas gratuit à l'école en rapporte 1,70 € en retour sur l'investissement et ça permettrait de réduire les dépenses pour les familles pour qui les frais à l'école sont importants. Merci beaucoup.

M. MOREL : Oui alors j'ai encore quelques petits points par rapport à des sous-chapitres, tout en gardant ça court, le point sur les Affaires Sociales, on voit qu'il a été écrit en connaissance de cause du milieu associatif et j'en perds mes mots, je vais passer à la suite. Non mais il y a juste un point que je voulais dire par rapport aux investisseurs privés qui pourraient rendre une partie de leur logement disponible pour l'AIS, je me demandais s'il était prévu d'inscrire dans les charges d'urbanisme un pourcentage minimal de logements prévus pour l'AIS, destiné à l'AIS dans des grands projets immobiliers, par exemple 10 %, il y a des communes où ça se fait par exemple à Mons. Alors par rapport à la question des seniors, là aussi, le Conseil consultatif, on a eu la chance de les rencontrer juste avant les élections du 13 octobre, c'était vraiment intéressant et en sortant de là, on était vraiment frustrés du fait que, et eux même aussi, qu'ils n'avaient pas pu contacter les partis politiques de l'opposition avec leur mémorandum, n'avait pas pu leur proposer une rencontre. Donc j'espère que la nouvelle majorité va ouvrir les portes de ces Conseils consultatifs et leur permettre de nous rencontrer aussi effectivement pour nous améliorer aussi dans notre travail d'opposition. Par rapport à l'égalité des chances, je voudrais juste compléter l'intervention de Sophie en demandant si vous ne pouvez pas ajouter une référence à la coopération avec la coalition 8 Mai, qui regroupe de nombreux acteurs locaux et associatifs. Et, et c'était d'ailleurs un des engagements pris lors de l'adoption de la motion ville antifasciste en février dernier. Pour l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, là effectivement aussi le premier paragraphe révèle un certain équilibre qui a dû être atteint entre les différents partenaires de majorité. Donc on parle de changer de paradigme sans pour autant mettre en difficulté nos besoins de nouveaux logements et l'attractivité de notre territoire pour les investisseurs, ce qui est juste. Mais du coup on se pose la question : qu'est-ce que ça veut dire concrètement pour les 3 Herseaux ? la question de l'habitat léger aussi est intéressante. Et là vient la question aussi : est-ce que en matière d'accès aux droits, les personnes pourront se domicilier réellement ? Est-ce qu'elles pourront y vivre en ayant un vrai domicile et, parce que ça existe dans plusieurs communes où c'est plus ou moins toléré, mais où on ne peut pas s'y inscrire dans les registres de la population et c'est vraiment important pour l'accès aux droits et on soutient très fort la volonté de défendre le patrimoine industriel de la ville. Une ville comme Verviers pourrait être une inspiration Verviers, qui est une ville qui a à peu près la même taille que nous, qui a un passé textile aussi et où apparemment le patrimoine industriel est mieux préservé. Pour ce qui est du personnel communal, on espère, mais vous le dites dans votre DPC qu'on veille à une bonne entente avec les délégations syndicales, je crois que ça vaut aussi la peine de les intégrer, de les associer aussi à la réflexion sur le personnel. Bon vous le faites dans les COCOBA mais je me demandais dans quelle mesure vous les aviez consultés pour la rédaction de la DPC. Ensuite, la priorité que vous affichez dans votre DPC, c'est le maintien de l'emploi, ce qui serait un vrai changement de paradigme par rapport à ce qui s'est fait avant. Parce que les 2 mandatures précédentes, on a quand même perdu de nombreux agents. Il y a une diminution quand même, ah bah si, les faits alternatifs sont là. Et en matière d'amélioration de l'accueil et des services administratifs, on se demandait aussi d'où venait cette importance soudaine de lutter contre les relations de complaisance. Ce

qui nous semblerait vraiment primordial, ce serait de mener une politique proactive d'accès aux droits en matière de lutte contre la précarité, la pauvreté on voit que beaucoup de droits existent mais ne sont pas effectifs parce que les gens n'y font pas recours et donc ça ça me semblerait une priorité vraiment importante. Et alors, la digitalisation des services et des guichets, c'est très bien, il faut pouvoir permettre aux gens d'accéder digitalement au guichet mais ça ne peut jamais empêcher une présence physique dans les guichets, c'est un point d'attention. Et alors une question très concrète, c'est que vous dites justement qu'il est important de rénover certains bâtiments publics, certaines administrations communales et on pense notamment à l'administration communale à Dottignies où il y aura bientôt des travaux et là on se demande qu'est ce qui sera mis en place pour maintenir le service à la population à Dottignies même ? Ensuite, il y a beaucoup de points qui ont déjà été abordés, alors il y a la question naturellement de la propreté et d'abord il y a d'abord la question de l'environnement et de l'énergie, et là il y a plusieurs points, il y a 2 phrases que j'ai trouvées, qu'on a trouvées un peu floues, et c'est probablement volontairement flou, mais en parallèle vous dites par rapport à la taxe déchets, notre objectif est de la rendre plus juste, mais ça dépend de ce que vous voulez dire par "plus juste". Nous notre idée du plus juste ce serait de responsabiliser les vrais responsables de la production des déchets, c'est-à-dire les grandes entreprises qui choisissent, par exemple, parce qu'elles doivent faire du profit dans le système dans lequel on vit de produire énormément pour pouvoir inonder les marchés, qui décident elles-mêmes de ce qu'on va emballer, comment on l'emballage, qui décident elles-mêmes de vendre par exemple des imprimantes avec une obsolescence programmée donc qui sont en fait les véritables responsables des déchets. Nous, on aurait aimé qu'une taxation plus juste relative aux déchets implique aussi une responsabilisation des grandes entreprises, de la grande distribution et il y a des possibilités. Il y a, par exemple, la ville de la Louvière où une taxe salubrité a été mise en place pour baisser la fiscalité, notamment en baissant la taxe eaux usées. C'est une taxe qui peut être baissée, qui peut être supprimée parce qu'elle n'est pas concernée par le coût vérité, par le décret qui est imposé par le Gouvernement wallon, mais où aussi ce sont les mêmes partis que les vôtres qui sont aux commandes. Et donc on peut clairement aller plaider pour un changement de paradigme à ce niveau-là et faire comme à Bruxelles où il n'y a pas de taxe déchets et où les sacs poubelle, par exemple, coûte 2 € 50 le rouleau de sac à l'effigie de la ville. Et quand on parle de responsabilisation, des gens et de répression. Il faut aussi aller voir la prévention et ce qui est possible de mettre en place, que ce soit des sacs poubelle moins chers, que ce soit des sacs poubelle plus petits, une possibilité d'avoir des sacs plus petits parce que quand on trie plus on a moins besoin de, on a des sacs poubelle à l'effigie de la ville qui se remplissent moins vite et qui sont, qui pourraient être plus petits et moins chers. On aussi la possibilité de moduler le ramassage des poubelles dans certains quartiers, par exemple. On sait tous et ça pourrit la vie de tout le monde qu'il y a des dépôts sauvages, dans certaines zones de Mouscron un peu plus, mais il y a des zones où les gens habitent très fort les uns sur les autres, où des gens viennent déposer des poubelles qui n'y habitent pas, naturellement il faut un peu de répression, il faut punir les pollueurs qui sont têtus. Et il y aussi des villes par exemple à Charleroi où on organise un PAV avec accès à clé mais un PAV gratuit dans les grands blocs sociaux parce que ça permet de diminuer très concrètement le tonnage des déchets. Et alors oui, une deuxième phrase dans cette partie-là c'est la collecte des immondices devra être réanalysée. Et ça c'est une phrase qui nous fait peur parce qu'elle pourrait annoncer le fait qu'on diminuerait la fréquence des collectes, ce qui serait inacceptable pour beaucoup de gens, notamment dans les zones où on habite beaucoup plus petit. Donc si c'est ça que ça annonce, on s'y opposera naturellement. Je crois pouvoir conclure en disant que oui, on va faire notre travail d'opposition qui sera un travail constructif et qui sera dans l'intérêt des mouscronnoises et des mouscronnois mais en l'occurrence, si allez, on se pose quand même pas mal de questions sur la faisabilité, notamment par rapport au contexte budgétaire qui sera imposé. Et donc on va voter contre mais c'est un contre d'encouragement. Merci beaucoup.

Mme la PRESIDENTE : M. LOOSVELT ?

M. LOOSVELT : Merci. Je ne serai pas long contrairement à mes intervenants de gauche. Mon intervention sera courte, nous débutons un nouveau Collège, j'attends de voir pour juger. J'ai écouté attentivement vos intentions de politique communale. J'espère que vous pourrez réaliser vos projets comme souhaité. J'apporterai ma contribution en espérant que vous serez à l'écoute des citoyens pour les projets à venir qui doivent apporter un plus à la commune contrairement à la législature écoulée, où on n'a pas toujours écouté les citoyens. Ceux-ci attendent plus de respect des politiques. Je vous félicite pour la simplification administrative que vous envisagez pour les commerçants et pour les travaux privés ou publics. J'espère qu'en matière sportive Mouscron pourra trouver son lustre d'antan. J'espère que vous trouverez une solution pour les sans-abris et j'ai entendu qu'une pétition était en cours pour cela dans un certain quartier. Au niveau mobilité, j'espère que les projets soient pertinents et que la population puisse aussi donner son avis. Comme on fait toujours allusion à l'extrême droite, je déplore ces propos typiquement wallons. Le monde est en train de tourner. La censure est typique. C'est ce qui est d'application à la Corée du Nord. D'ailleurs la gauche toujours critique est responsable de l'état lamentable du pays et donc aussi des communes. J'espère enfin qu'il n'y aura plus d'augmentation des taxes et que les dépenses se feront avec rigueur. Je souhaite enfin que

l'on respectera plus la liberté d'expression. J'attends d'ailleurs la mise en application des projets car il est plus facile de parler que de mettre en pratique. Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE : Alors je passe la parole à Mathilde pour Les Engagés.

Mme VANDORPE : Merci. Je voulais tout d'abord vous féliciter pour cette déclaration de politique communale qui est très complète. Je trouve qu'au travers du texte, on peut vraiment ressentir le climat de travail serein et cette volonté d'avancer de manière constructive avec un but premier : le bien-être du citoyen. Je trouve que c'est important et on le ressent vraiment au travers du texte. Alors on a décidé de ne pas revenir sur l'ensemble des mesures portées puisque bien sûr, on adhère à la vision que vous portez, que ce soit en termes de mobilité, de déchets, de logement, de jeunesse, de seniors, vous les avez détaillés suffisamment. Et clairement, avancer de manière constructive, c'est aussi faire marcher l'intelligence collective. Et je trouve que ça transparaît aussi au travers de votre texte, notamment quand vous parlez de la collaboration avec les autres niveaux de pouvoir. Je trouve qu'on ressent que, oui, bien sûr, il y a des éléments qui ne plaisent certainement pas à tous, et quand il y a des dossiers à défendre ou des points à défendre, on le fera comme il se doit afin de montrer la réalité de terrain, la création de la plateforme communale de lutte contre la précarité où il y aurait notamment les échanges de bonnes pratiques, voilà une innovation intéressante, tout comme la consultation de la population mouscronnoise sur certains projets et sur certaines situations. On voit là aussi la volonté de travail collectif qui permet d'avancer de manière constructive. Alors bien sûr, très heureuse de voir l'intérêt pour le travail du pôle égalité des chances qui est mis en avant dans cette déclaration. Mais j'ai envie de dire un peu malheureusement en fait puisqu'ils ont de plus en plus de travail dans la lutte contre les discriminations et on ne peut que le regretter. Mais par contre, une chose est certaine, on a besoin d'eux et donc il faut pouvoir leur donner les moyens de continuer leur remarquable action lancée depuis 2007. Alors, un autre élément aussi qu'on voulait souligner, c'est l'accès aux services publics Avec l'outil informatique, on sait que c'est une bonne chose, mais on sait aussi, et vous en êtes conscients, qu'il faut éviter cette fracture numérique puisque si on bascule dans le tout numérique, c'est la double peine pour le public fragilisé. Et donc cet accompagnement des personnes moins à l'aise avec l'outil numérique, notamment avec les formations via les espaces publics numériques, est essentiel. Et ça aussi, le Collège en a pris conscience. Un point aussi sur la mobilité des personnes en situation de handicap. Ça doit être intégré de manière permanente dans notre façon de penser la ville. Trop souvent, ce sont des petits obstacles qui sont en fait des montagnes pour les personnes à mobilité réduite. Et là aussi, on voit qu'il y a une attention particulière dans la DPC tout comme le mot inclusion qui revient à plusieurs reprises. On sait que c'est un principe essentiel pour pouvoir aider la population et l'aider aussi à participer pleinement à la société. On utilise souvent cette expression qui n'est pas toujours comprise, mais on doit arrêter de penser en silo, en colonne et vraiment avoir cette vision transversale des choses et l'inclusion est un exemple parfait de cette vision transversale qui doit être intégrée dans toutes les politiques, mais surtout dans toutes les mentalités. Et donc voilà simplement pour terminer, j'aimerais aussi dire au nom du groupe Les Engagés qu'on est satisfaits de voir que la feuille de route qui est présentée ici est une orientation, que rien n'est figé, qu'en fonction de nouvelles opportunités, d'événements imprévus, de contacts avec le citoyen, les perspectives et les objectifs pourraient être adaptés. Et donc tout ça, bien sûr, avec un respect des moyens budgétaires. On sait que c'est un point essentiel aussi dans la vision de la société, pour laisser aux jeunes et aux citoyens de demain une situation saine et donc cette réflexion-là montre clairement une certaine ouverture d'esprit. Je pense qu'une bonne idée n'a pas de couleur. J'ai eu régulièrement l'occasion de le dire précédemment et donc il est clair qu'on va plus loin quand on est ensemble. Il faut maintenant pouvoir vraiment mettre en œuvre ces politiques pour le bien être des mouscronnois et vous pouvez compter sur notre total soutien pour pouvoir relayer ces difficultés et vous soutenir dans ces différentes politiques. Merci encore.

Mme la PRESIDENTE : Merci. Je passe la parole à Steve pour le groupe MR.

M. MERCIER : Madame la Bourgmestre, Mesdames et messieurs les échevins, chers collègues conseillers, je vous remercie de m'accorder la parole suite à la lecture de la DPC pour cette mandature qui nous attend. Au MR, nous ne pouvons qu'être optimistes concernant cette déclaration. Force est de constater qu'elle couvre énormément d'attentes des mouscronnois, elle prend en compte des soucis que nombre d'entre nous ont entendu pendant la campagne. Et du coup une grande majorité des mouscronnois auront le sentiment d'avoir été écoutés. Un sentiment légitime car l'accent a été mis sur l'écoute du citoyen justement sur la redynamisation commerciale et sur les préoccupations quant à la simplification de l'appareil communal. Cette DPC est très certainement ambitieuse. Mais je pense sincèrement que chaque membre du Collège et chaque Conseiller auront à cœur de travailler et de collaborer afin de la mener à bien. Plus personnellement et en tant que chef de groupe MR et avec mes collègues conseillers autour de moi, nous serons attentifs à être des relais sincères entre les citoyens et le Collège. Je dis sincère car nous ne pourrions pas toujours répondre favorablement à chaque demande mais nous aurons l'honnêteté d'apporter une réponse juste aux demandes des mouscronnois, fusse-t-elle parfois négative. Promettre des choses

irréalisables n'a rien de constructif mais expliquer les raisons d'une décision ou aider nos habitants dans leur démarche le sera à 100 %. Les membres du MR seront également attentifs à sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux principes de démocratie et de liberté car actuellement un vent d'extrême souffle un peu partout et l'actualité regorge de constats de sa progression. Je rappelle ici avec force qu'être de droite ou libéral ne signifie en aucun cas être d'extrême droite. Nous devons convaincre les votants que les grands partis démocratiques dont le MR fait partie, qu'ils peuvent encore fournir un travail de qualité et que se tourner vers les extrêmes n'apportera que de pauvres réponses dans le meilleur des cas ou un chaos total dans le pire des cas. Enfin, nous aimerions insister sur l'énergie que chaque conseiller MR souhaite apporter dans cette mandature. Chaque élu MR dans cette salle est très fier de faire partie de cette majorité aux côtés des Engagés et d'Ecolo et plus largement d'être présent dans cette assemblée. Nous aurons à cœur de représenter les mouscronnois et travaillerons ensemble pour rendre la vie plus agréable. Au nom du MR, je vous remercie pour votre attention et nous souhaitons à tous une excellente mandature 2024-2030.

Mme la PRESIDENTE : Merci. Rebecca pour le groupe ECOLO.

Mme NUTTENS : Cette Déclaration Politique Communale est la feuille de route de la politique qui sera menée dans les 6 ans à venir. Elle est le fruit des négociations entre les partis de la majorité. Pour la première fois en un peu plus de 40 années d'existence, Ecolo a pu prendre une part active dans l'élaboration de cette feuille de route. Nous remercions tous nos prédécesseurs qui par leur opposition constructive ont pu rendre cette participation possible. Nous retrouverons clairement notre empreinte, notre couleur verte dans cette Déclaration Politique Communale. Un travail structurel de long terme qui permet et garantit aujourd'hui, et pour les temps futurs, une vie possible et agréable avec une vision solidaire et incluante. Nous sommes satisfaits d'être enfin acteur communal et de contribuer dans une démarche positive en co-construction tout en maintenant notre cap et notre vision. Nous y veillerons tout au long de la législature. Dans cette Déclaration Politique Communale, nous voulions épingler quelques éléments clés de notre programme et de notre vision. De façon transversale à chaque fois et autant que possible, travailler avec les acteurs de terrain et avec les mouscronnois. Nous sommes en effet convaincus qu'il est essentiel d'être à l'écoute de la population mouscronnoise et de favoriser la participation citoyenne en mettant le citoyen au cœur du changement. La deuxième chose est le changement de paradigme de la vision au niveau urbanistique et de l'aménagement du territoire en consacrant une priorité à la préservation de la nature mouscronnoise tout en créant des logements pour répondre aux besoins des mouscronnois. Construire la ville sur la ville tout en y incluant des espaces de respiration comme des plaines de jeux, des espaces verts et des jardins. Une troisième chose est la mise en place de mesures structurelles pour une vie digne en intensifiant le soutien aux publics fragilisés avec une attention particulière pour le sans-abrisme, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap, les seniors, etc. En favorisant, entre autres, l'accès au logement. La sauvegarde des terres agricoles est aussi un point qui nous est cher et donc cette sauvegarde, en favorisant et en développant les circuits courts, en soutenant et en créant des zones de maraîchage, en incluant dans le cahier des charges pour les cantines scolaires, des exigences en faveur des circuits courts, de la durabilité et des pratiques écoresponsables. Et pour terminer, le développement d'une mobilité apaisée où chaque usager pourra trouver sa place. Nous soutenons et voterons donc oui à cette Déclaration de Politique Communale. Et en tant que conseillères, Gaëlle HOSSEY et moi-même, nous nous tenons à disposition du Collège pour contribuer à la mise en place de celle-ci. Merci.

Mme la PRESIDENTE : Merci. Je vais commencer et ensuite, je laisserai la parole à mes collègues pour encore compléter l'une ou l'autre chose. Vous l'avez dit, il y a beaucoup de choses intéressantes dans cette DPC. Vous avez aussi dit qu'on avait quand même bien travaillé. Et ça je peux vous le garantir que c'est le fruit de nombreuses réunions de travail entre collègues de cette majorité. De manière générale, certains, j'aurais tendance quand même à dire que vous dites parfois un peu tout et son contraire. C'est clair qu'on a mis dans la DPC qu'il y avait des limites financières dont on devait tenir compte. C'est une réalité. Mais en même temps, vous nous dites " Ah mais ça ne va pas aller financièrement, ça ne va pas aller". Nous, on le dit mais là non, ce n'est pas accepté. Au niveau de tout ce qui est autre niveau de pouvoir, on l'a mis clairement dans la DPC et à plusieurs endroits qu'on se tournerait vers les autres niveaux de pouvoir. Je tiens quand même à dire qu'au niveau du fédéral que rien n'est encore acté, que ce sont des supputations pour l'instant. Et au niveau régional, je pense que parfois vous avez un peu extrapolé parce que je pense qu'il y a certains points qui n'étaient pas repris dans la Déclaration de Politique Régionale. En même temps, au niveau de l'opposition, souvent dans vos remarques, etc., vous nous parlez de toute une série de choses qu'il faut faire. Mais ces choses finalement, on les retrouve dans notre DPC. Je pense qu'on se rejoint sur pas mal de choses. Une réflexion globale au niveau taxation parce que ça déjà été abordé par plusieurs d'entre vous. Sachez qu'il y aura une réflexion globale sur l'ensemble des taxes qui doivent de toute façon être revotées en début de législature. C'est la loi. Il y aura une réflexion à ce sujet. Vous avez parlé de baisse de financement au niveau APE, Fonds des communes, etc. et que ça risque d'impacter le personnel, qu'il y aura des conséquences au niveau du CPAS. Je vous rappelle quand même que nous avons voté notre budget le 14 octobre 2024 et qu'au niveau de notre tableau des projections, nous maintenons l'équilibre

encore pour les 6 années à venir. C'est clair que nous avons souscrit au Plan Oxygène mais pas au maximum du montant que nous aurions pu revendiquer. Il y a des obligations à remplir mais ces obligations sont à remplir si nous ne parvenons pas à maintenir l'équilibre. Or voilà, je viens de vous dire justement que nous parvenons à maintenir l'équilibre pour les 6 années à venir. Certaines thématiques ont été soulignées par les différents partis. On parle sans-abrisme, végétalisation, lutte contre les dépôts sauvages, soutien aux commerces, patrimoine, simplification administrative. Je pense qu'on est tous quand même d'accord à ce niveau-là. Au niveau taxe poubelle, j'ai parlé de manière générale sur cette réflexion globale que nous aurons. Il faut quand même savoir qu'au niveau de la taxe poubelle, il y a encore toujours cette ce coût-vérité. C'est malheureusement pour l'instant encore toujours une réalité. Peut-être que ce coût-vérité sera amené à évoluer mais ça, ce sera au niveau de la Région Wallonne. Mais je voudrais quand même vous signaler qu'au niveau de la taxe poubelle, la plus grande partie de ce que nous payons, c'est la cotisation IPALLE parce qu'il faut savoir que tout ce qui est tri des déchets, recyclage, etc., c'est un bien pour notre planète. Il faut œuvrer pour cela. Mais malheureusement, c'est aussi quelque chose qui coûte. Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas. Au niveau du Plan de Cohésion Sociale, il y aura un vrai travail de fond. On en a déjà discuté à plusieurs reprises. Le sans-abrisme un vrai projet et je peux vous dire qu'il y aura une concertation avec les riverains. Au niveau sécurité, c'est clair que c'est le premier droit des citoyens et donc une présence policière qui rassure, ça on l'a mis également, c'est mis noir sur blanc dans notre déclaration de politique communale. Au niveau donc des usagers dit plus faibles, donc les cyclistes et particulièrement les plus jeunes. Donc il y a déjà cette formation pour les jeunes via l'action pro vélo. Le GRACQ est déjà également associé au niveau de tout cela. Il y a une conscientisation et pour les plus jeunes au niveau donc mobilité il y a également un projet de prime pour équiper les plus jeunes pour qu'ils puissent circuler à vélo et à pied de manière plus sécurisée. Au niveau aménagement du territoire et du stop béton. Vous nous dites que finalement les 3 Herseaux, on n'en parle pas. Ben si, il faut bien lire. On ne cible pas certains projets, mais je pense que ce qu'on a écrit était clair et net au niveau de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire. Donc je pense que c'est très clair, c'est que nous analyserons les anciens et les nouveaux projets immobiliers d'envergure à l'aune de cette méthodologie et de ces valeurs, en privilégiant les projets de création de logements au sein des périmètres urbains déjà bâtis. Voilà, je pense qu'il y aura une vraie réflexion à ce sujet-là. Au niveau digitalisation, c'est tout à fait positif. On a parlé également des EPN. Mais c'est clair que nous n'empêcherons pas les contacts en direct au sein de l'administration communale. Au niveau donc des travaux aux maisons communales, au niveau de Dottignies par exemple, parce que vous l'avez dit, je peux vous rassurer qu'il y aura une solution pour les Dottigniens. Il en va de même pour Herseaux. Et alors je voudrais quand même, et je saute un peu du coq à l'âne, mais voilà, je pense que c'est un petit peu inévitable, quand on a parlé taxe déchets et fréquence de ramassage des déchets ménagers, je suis quand même interpellée parce que j'ai vu circuler un toutes boîtes où il est mis noir sur blanc : La nouvelle Bourgmestre a annoncé vouloir diminuer la fréquence de ramassage des déchets ménagers. Franchement je ne sais pas trop quand est-ce que j'ai annoncé ça ! mais donc voilà en tout cas le ramassage des déchets fait toujours partie de nos priorités et on veut un service optimal pour nos citoyens. Alors vous avez parlé de sacs poubelles plus petits, ça existe déjà. Il y a des sacs poubelles 60 litres mais il y a également des sacs poubelles de 30 litres. Alors la taxe déchets, la rendre plus juste oui. Nous allons réexaminer les pourcentages de réduction de la taxe pour qu'elle soit la plus juste possible. Alors au niveau des repas scolaires, vous avez parlé de la gratuité ? C'est déjà des choses qui ont été décidées par la fédération Wallonie Bruxelles. Au niveau petite enfance, vous saluez qu'il y aura une nouvelle crèche qui sera construite. Il faut répondre aux appels à projet. On le fait déjà et je peux vous dire que la mandature précédente, nous avons répondu à un appel à projet, mais que malheureusement on n'a pas été retenu parce qu'il y a d'autres communes qui sont moins bien loties que Mouscron. Mais voilà, dès qu'il y aura un appel à projet, on ne manquera pas d'y répondre pour augmenter le nombre de places en crèche. Vous avez aussi parlé au niveau finances communales de la cotisation de responsabilisation et donc au niveau de la statutarisation des agents. Je vous rappelle que la mandature précédente, il y a eu des nominations qui ont été faites. En contrepartie parce qu'il y a aussi le second pilier. On nous avait dit bin voilà, il y aura une diminution au niveau de cette cotisation de responsabilisation. Mais voilà, c'est pas tout à fait le cas. Mais sachez aussi qu'il y a eu un décret du ministre Collignon du mois de mars 2024, mais donc que ce décret sera peut être amené à être modifié, même probablement. Donc c'est pour ça que pour le moment nous sommes en attente d'avoir éventuellement ce changement au niveau de ce décret. Alors pour les problèmes de mobilité et des TEC. Oui des déficits du TEC de 5 millions d'€ pour l'année précédente, mais en même temps, il est de notre rôle de continuer à insister, d'interpeller l'OTW et d'interpeller la Région wallonne. Je pense que justement, c'est quand même le rôle aussi du niveau de pouvoir local d'interpeller les autres instances pour essayer d'arriver à des solutions. Je vais peut-être laisser la parole à mes collègues. Ah, vous avez parlé aussi du devoir de mémoire. Je peux vous assurer que ça se fait déjà. Pas plus longtemps qu'il y a quinze jours, j'ai encore eu une réunion avec l'entente patriotique. Il y a déjà le parcours avec les différents panneaux mémoriels dans différents quartiers. Il y aura encore des panneaux mémoriels supplémentaires qui seront ajoutés et donc il y a tout un travail qui va se faire également avec les écoles, avec le Conseil communal des enfants et des ados, même si ça se fait déjà mais ce sera encore intensifié au niveau du devoir

de mémoire. Et puis il y a la citation, j'ai bien aimé "de la discussion jaillit la lumière". Vous savez que je suis une personne de discussion et de concertation. Donc je suis sûre qu'il y a beaucoup de lumière qui va jaillir de nos différentes têtes. Et maintenant je laisse la parole à mes différents collègues.

M. VARRASSE : Je voudrais d'abord remercier tout le monde pour les différentes interventions, également les interventions de l'opposition, je l'ai fait pendant de nombreuses années et j'ai un respect profond pour le travail de l'opposition évidemment. J'entends que la déclaration politique de communale est un équilibre, ben oui, c'est un équilibre en fait. Elle est issue des discussions qu'on a eu entre partenaires. Et pour être tout à fait honnête, moi je suis très fier de cette déclaration de politique communale parce que je trouve qu'on a trouvé le meilleur équilibre et je trouve qu'on a réussi à écrire quelque chose qui donne de l'ambition pour notre ville, qui tourne certaines pages et qui donne envie d'en écrire de nouvelles. Alors peut-être aussi revenir sur quelques points et notamment la question de l'aménagement du territoire, mais quelques points plus rapides. Alors on nous dit il faudrait lutter contre les logements inoccupés, ça se retrouve texto dans le texte. On nous parle aussi d'inciter les propriétaires privés. Ça se trouve aussi dans le texte, mais peut-être pas de manière aussi précise que vous le souhaitez à ce stade. Mais il y a évidemment une attention particulière par rapport au fait que les logements qui sont proposés doivent être accessibles. Alors on parle de l'AIS, mais moi je pense aussi aux Mouscronnois et à toutes les Mouscronnoises, pas forcément des gens qui sont forcément en précarité, mais je pense plutôt aux revenus moyens qui ont parfois du mal à trouver quelque chose. Et donc il en faut pour tout le monde et donc on sera attentif à ça. Concernant la question des zonings, bin oui j'entends qu'il y a des décisions par le passé qui ont été prises, que je ne soutiens pas non plus, à vrai dire, mais on va faire avec et on va essayer de trouver la meilleure manière de fonctionner. Mais en tout cas, ce qui est bien dans cette déclaration-ci c'est qu'on se dit que pour le futur on fera différemment. Et donc moi, c'est ça qui m'importe, c'est que le futur sera fait différemment. Le passé, bin voilà c'est le passé. Au niveau des chantiers, notamment des chantiers voirie, une attention particulière vraiment à la fois sur la communication et on sait qu'il y a encore des choses à améliorer, notamment au niveau du timing, pour que les gens reçoivent l'information le plus tôt possible. Même si derrière cette communication, il y a plein de services qui doivent se coordonner, et c'est pas toujours facile, mais on va essayer de travailler sur une bonne communication et on l'a dit aussi, pas seulement la communication, mais aussi la concertation pour en amont, essayer de coconstruire une série de projets. Alors on sait qu'on ne va pas pouvoir tout coconstruire Mais il y a une série de choses qui peuvent être discutées en amont avant qu'on soit dans les phases de réalisation, et ça, on va essayer de le faire de plus en plus. On va essayer de monter en puissance durant les prochains mois et les prochaines années. Au niveau de la question des TEC, Mme la Bourgmestre l'a dit hein, il y a un élément nouveau, c'est l'école des sports, c'est la création d'un hall sportif. Et donc voilà, on va essayer, ce sera peut-être pas facile, mais il y a peut-être pas besoin d'attendre un redéploiement complet pour se dire que il y a quand même une ligne qui doit être mise en œuvre de manière efficace entre Dottignies et Mouscron. On ne peut qu'essayer. Si on n'essaie pas, c'est qu'on n'a pas rempli notre rôle. En tout cas, on va le faire. Idem pour la SNCB par rapport au train du soir, par rapport, on peut rêver, par rapport aux escaliers, aux ascenseurs sur la nouvelle passerelle, maintenant qu'elle a été ouverte au public. Donc voilà, moi je reste assez optimiste par rapport à ça, même si on sait que ce n'est pas des choses qui sont forcément faciles. Concernant l'habitat léger, là aussi, il y a une ouverture. Je pense que c'est une grande première d'être ouvert par rapport à ça, mais ça demandera un petit peu plus d'analyse pour voir comment concrètement on s'y prend. Qu'est-ce qu'on soutient, de quelle manière ? Mais en tout cas la porte est ouverte et je pense que c'est important. Et alors concernant l'aménagement du territoire, l'urbanisme franchement voilà, je peux comprendre les postures d'opposition, c'est tout à fait normal et c'est normal d'être aussi critique, que ce soit positif ou négatif, mais moi je lis beaucoup de choses dans ce chapitre que je n'aurais jamais imaginées voir dans une déclaration de politique communale. Quand on dit changer de paradigme en consacrant une priorité à la préservation de la nature mouscronnoise et à la maîtrise de l'artificialisation des sols, franchement c'est novateur. Privilégier les projets de création de logement au sein des périmètres urbains déjà bâtis, franchement c'est quand même pas mal quoi! Assurer un dialogue constructif avec les partenaires publics/privés afin d'implémenter cette politique, dans les nouveaux projets ou alors en vue de négocier l'amendement ou la révision de projets déjà en cours, franchement, que demander de plus ? Alors c'est vrai qu'on aurait peut-être pu détailler projet par projet, mais là aussi c'est un peu compliqué et franchement, on va pas vendre du rêve. On ne va pas pouvoir tout arrêter du jour au lendemain. C'est impossible. Il y a des projets qui sont déjà en cours. Il y a des projets qui sortent déjà de terre, mais en tout cas pour le futur. Et on a cité les 3 Herseaux, par exemple, il y aura une réanalyse, c'est sûr. Et en fonction de ça, on va voir ce qu'il est possible. Moi, ce que je retiens, c'est que cette fois-ci, on va essayer, en tout cas, mais on va le faire avec ordre, avec méthode et surtout en respectant la légalité. Parce qu'évidemment, c'est facile d'avoir un objectif, c'est parfois un peu plus complexe de le traduire de manière concrète. Mais vous pouvez en tout cas compter sur nous, compter sur moi, par rapport à ce dossier-là qui reste un dossier très important et qui est une priorité. On va réanalyser ça et, on fera pour la petite blague, j'espère qu'on fera rimer Mouscron avec plutôt végétation, préservation avec protection et pas avec un autre

mot qu'on ne peut plus citer aujourd'hui. Voilà, vous pouvez compter sur moi. J'espère qu'on pourra compter sur tout le monde ici pour mener ces projets-là à terme. Merci.

Mme la PRESIDENTE : Anne-Sophie.

Mme ROGGHE : Vu l'heure et dans la mesure où je n'ai pas reçu trop de questions mais plutôt globalement du soutien, des observations et des propositions qui m'ont paru constructives. Je ne vais pas aller plus loin, je vous en remercie et je vais essayer d'intégrer ce que vous me proposez aussi dans ce qui s'avère être une tâche qui sera conséquente. Merci.

Mme la PRESIDENTE : David.

M. VACCARI : Oui merci Madame la Bourgmestre. Je vais essayer d'être rapide aussi. Juste un point. Merci pour les encouragements aussi en matière de commerce. Je les transmettrai ou j'espère qu'il nous regarde ce soir, à Cédric qui aura vraiment à cœur de mettre tout ça en pratique très vite. Mais, par exemple, pour vous donner un exemple, moi je dis, vous savez, en amour, on dit souvent il n'y a pas d'amour, il y a que des preuves d'amour. On a fait souvent des déclarations d'amour à nos commerçants. Aujourd'hui, on veut leur apporter des preuves d'amour. Et par exemple, quand on parle de la taxe de parage, puisque vous l'avez évoquée, ah ben, on doit voir la faisabilité parce qu'il y a des négociations, etc. Mais on a envie de faire sauter les 2 premières places donc le coût des 2 premières places. Pourquoi ? Quand on essaie d'avoir des commerçants qui reviennent dans un centre-ville, c'est moins évident de trouver la possibilité d'acquérir un immeuble où il y a justement cette place de parking. Je l'appelle sans cibler particulièrement quelqu'un, mais enfin, j'ai quelqu'un à l'esprit, je l'appelle la taxe de la coiffeuse parce que je me souviens toujours d'une coiffeuse qui avait dû s'installer dans le centre et qui avait dit 3 ou 4000 € à payer en plus de tout ce que j'ai à payer. Impossible d'avoir une place, et je m'étais dit ça fait quelques coupes de cheveux avant de récupérer cette taxe. Donc si on aime nos commerçants, on doit le leur prouver et donc juste 2, 3 petites choses sur l'enseignement, très vite, Pierre de Coubertin. On l'a déjà dit, mais je le répète, notre volonté c'est de maintenir l'enseignement classique là-bas et des maternelles. Donc il y a toute une partie du bâtiment qui n'est pas désaffectée, hein. Donc c'est l'aile, une des 2 ailes et on a acquis aussi un autre bâtiment hein. C'était le bâtiment dit "Solectro". Donc il est là, il sert de crèche provisoirement mais il aura peut-être vocation à effectivement accueillir l'enseignement maternel de demain. Et alors juste encore peut-être une petite chose sur l'enseignement, vous savez je le dis souvent, ça devient même peut-être usant pour mon entourage, je dis souvent "le mieux est l'ennemi du bien" et donc on doit aussi faire très attention à des équilibres. On parlait de gratuité, par exemple, des repas alors aujourd'hui on a la chance que la fédération Wallonie Bruxelles donne la gratuité pour tous les enfants dans les écoles à encadrement différencié, c'est 3 écoles sur 6, ce n'est pas payable de le faire dans les autres écoles mais peut-être que ça sera je dirais la Fédération Bruxelles pour étendre, je ne demanderais pas mieux, ce système. Mais vous voyez, on doit faire attention aussi l'équilibre, au niveau par exemple du prescrit du marché public des cantines, on doit faire attention de ne pas rendre impossible, avec trop d'exigences, parfois, la possibilité à des acteurs de remettre prix parce qu'on doit avoir la possibilité d'offrir des repas et donc d'avoir un acteur du privé qui au moins nous offre la possibilité d'avoir des repas qui sont payés par la Fédération Wallonie Bruxelles. Le drame, ce serait d'arriver un jour à un cahier des charges qui est tellement exigeant, qu'il n'y a plus personne qui souscrit. On renvoie tous les enfants à prendre leurs tartines. Et puis on perd la possibilité d'avoir la gratuité de tous les repas dans la moitié de nos écoles. Donc vous voyez, il faut toujours trouver un point d'équilibre. Ce n'est pas toujours évident, mais à l'époque, j'y ai associé également l'opposition, que ce soit Fatima ou Rebecca, on a beaucoup travaillé déjà, on est déjà, je pense, tout à fait exemplaire. Mais si on peut aller plus loin, on en a encore parlé, Rebecca, on en parlera demain, si on peut aller plus loin, on ira plus loin. Mais il faut faire toujours attention de ne pas arriver à ce point de bascule où on perd tout. Et alors, une dernière petite chose je veux pas faire de polémique ce soir, certainement pas avec toi Fatima mais un petit peu quand même, juste un petit peu quand même. Sur l'enseignement supérieur. Allez, moi s'il y a quelqu'un pour qui j'ai la plus grande admiration, c'est Rudy DEMOTTE. C'est quelqu'un d'extraordinaire et il manque déjà à la politique même s'il n'y a pas longtemps qu'il est parti. Enfin il est un petit peu derrière le fait qu'on a déshabillé Mouscron pour habiller ou bien rhabiller Tournai, alors hein, mais soyons constructifs, on ne va pas faire son procès d'ailleurs, il était tellement brillant qu'il a réussi effectivement à peut-être nous chiper des choses. On sait que dans l'enseignement supérieur, dans un mouvement de centralisation, décentralisation, centralisation, c'est vrai que de plus en plus des universités s'allient etc. Mais il y a des mouvements de décentralisation sur des territoires donc effectivement on pourrait accueillir ben évidemment pas une université autonome hein, pas une autre école autonome mais parfois voilà un partenariat avec l'une ou l'autre université hein comme ça peut se faire avec l'UCL, Mons, etc. Donc pourquoi pas ? On va y travailler tous ensemble, main dans la main, puisque c'est l'objectif. Mais voilà soyons de bon compte. C'est tout pour moi. Merci.

Mme la PRESIDENTE : Pascal ?

M. VAN GYSEL : On a déjà dit beaucoup de choses ce soir et on ne va pas y revenir. On va pas y passer la nuit non plus, mais je voulais quand même revenir, Fatima, sur les travaux. Je disais, je cite : "en matière de travaux immobiliers que sa préservation s'appuierait entre autres sur la gestion avec comme base un inventaire actualisé qui permettrait une analyse fine de l'état de chacun de ces bâtiments afin d'intervenir au mieux". Et bien je peux vous annoncer, je peux t'annoncer que même pas 2 mois après notre prise de fonction, nous sommes capables de vous dire à l'interrupteur près ce qu'il y a à faire dans nos différents logements inoccupés. Mieux, nos équipes sont déjà occupées à faire des plannings d'intervention pour pouvoir remettre ces logements au plus vite sur le marché. C'était bien une de nos décisions.

Mme AHALLOUCH : J'espère qu'on pourra les voir aussi.

M. VAN GYSEL : Avec grand plaisir.

M. HARDUIN : Donc revenir puisque vous en parliez tous les 2 sur les relations de complaisance et pourquoi ça s'y trouve. On remarque en fait depuis une petite dizaine d'années qu'il y a de plus en plus de demandes. Alors pour vulgariser le terme relation de complaisance, on appelait ça avant plus facilement les mariages blancs, mais ça concerne également ces relations de complaisance dans les cohabitations légales. À partir du moment où il y a un des 2 qui demande le mariage ou la cohabitation légale, qui peut obtenir par le biais de cette relation la nationalité ou en tout cas le droit de séjour, et bien il y a une enquête qui se fait et on s'aperçoit malheureusement qu'il y a de plus en plus de demandes abusives qui se passent parce qu'il y a des réseaux parce qu'il y a aussi cette facilité, et malheureusement dans cette relation il y a toujours un des 2 qui est floué, donc le mari ou la femme qui pense être amoureux ou que le conjoint pourra lui promettre une vie de mariage extraordinaire mais en fait on sait que derrière il y a autre chose. Et donc on veut lutter contre cela. En 2023 c'est 25 dossiers qui ont été traités dont 6 qui ont mené à l'annulation du mariage. Alors tous n'aboutissent pas évidemment à cela, mais c'est important de poursuivre cela, de montrer qu'avec l'aide du parquet et des services et bien voilà que le mariage c'est quelque chose de sérieux, et si c'est pour l'obtention simplement et uniquement d'un droit de séjour, c'est un peu dommage. Donc ça c'est pour ça qu'on voulait mettre cet accent-là. Sur l'intelligence artificielle. Bien oui, évidemment, c'est une donnée qu'on doit vraiment tenir en compte et c'est important je pense ne pas louer le coche. Alors comment l'intégrer ? On peut imaginer demain des chatbox quand on pourra téléphoner ou bien quand on pourra envoyer des informations sur notre site internet. On pourrait imaginer qu'un chatbox puisse répondre déjà et donner des renseignements utiles et faciles sans devoir attendre qu'il y ait quelqu'un qui soit là H24 derrière l'ordinateur pour répondre. C'est une des utilisations, ça peut être aussi la gestion des itinéraires etc etc. Et alors troisième chose, la bibliothèque. Donc la maison de la culture, on en parle dans la déclaration de politique. Vous dites qu'on en parle pas, mais on dit bien qu'on va évidemment s'atteler comme d'autres bâtiments. Mais en tout cas, il est bien noté que ce bâtiment-là, à l'instar de la maison picarde et d'autres bâtiments culturels, ça ferait vraiment l'objet de notre attention. Vous dire aujourd'hui comment, quoi et qu'est-ce, il y a vraiment eu une réflexion globale sur l'ensemble du bâtiment, mais en tout cas pour l'instant, on s'attelle à le rendre accessible et à le rendre ouvert aux lecteurs et que les utilisateurs puissent avoir des bonnes conditions mais aussi que le personnel puisse travailler dans de bonnes conditions.

Mme DE WINTER : Merci pour vos remarques constructives. Je vais essayer de répondre à vos questions globalement. Alors, concernant l'égalité des chances, pour rester réaliste, on a mis le focus en fait sur l'objectif, comme vous le savez bien, de contre le harcèlement et la discrimination. Donc l'enjeu c'était bien de lutter contre ce fléau. Au niveau de la communication, le projet était présenté l'année dernière au sein de la ville de Mouscron. Donc nous allons offrir une formation à tout le personnel de la ville de Mouscron, surtout une information concernant le harcèlement et ses mécanismes. Les travailleurs auront accès à des outils de communication et ça va débiter en 2025 et se poursuivre. Alors on passe au Bien-Etre Animal. Le soutien au refuge de protection animale, bin c'est d'ailleurs un point du Conseil concernant la budgétisation. Depuis 2020, la ville de Mouscron soutient les actions des associations logistiquement et financièrement. En effet, vous verrez mais je ne sais pas si je peux dévoiler enfin c'est déjà dit mais la SPA et Cat's Cocoon reçoivent un budget de 8.000 € par an. Les crédits sont à prévoir pour la suite. C'est vrai en effet, tout le monde le sait, les frais sont nombreux, les soins aux animaux, les frais de refuge, les frais en énergie bien sûr qui augmentent également pour ces centres. On va donc interpeller le ministre Dolimont à ce sujet pour le sensibiliser à la situation. Et on invite d'ailleurs les autres communes à faire la même chose. Pour le site des Barnabites, il y a une communication auprès des riverains en juin 2024 et dès que le projet, en tout cas les finalités seront précisées, on vous tiendra courant. Concernant le sport, on l'a dit et redit, pour ça Mouscron est fort. Le sport est accessible à tous, vu les prix très démocratiques, notamment pour les passeports. L'envie d'inclure les personnes porteuses de handicap est présente et à ce titre-là il y a d'ailleurs des places de PMR pour chaque hall sportif. Et concernant les agora, en effet, avec les intempéries, certains sont inondés. La rénovation de l'agora du Mont-à-Leux est en cours et pour la sécurité, il y a toujours un animateur. Et concernant le bien manger et manger local, on a été interpellé aussi. On a eu une demande du

Conseil de politique alimentaire puisque on a demandé d'en faire partie justement et c'est un agent de la cellule environnement qui en sera le garant. Voilà j'espère avoir répondu plus ou moins.

Mme VALCKE : Alors moi, je n'ai pas grand-chose à dire. Mes matières sont très réduites en termes, ici, de l'administration communale, mais j'ai beaucoup de travail au CPAS donc je vous rassure, je ne chôme pas. Alors, en matière de petite enfance, j'ai cru que tout était bon parce que vous étiez très positif sur la recherche de places supplémentaires de crèches ou chez des accueillantes bien sûr, ou même la création de cette nouvelle crèche, cette construction. Je voulais quand même dire qu'au niveau des accueillantes à domicile, il y a un travail réel qui se fait sur leur nouveau statut. Certaines ont déjà été engagées par la ville et donc il y a vraiment tout un processus qui se met en place dans ce sens-là. Et on propose autant des places en crèche que auprès des accueillantes. Donc ça, c'est vraiment un travail qui se fait. Au niveau de la vie des parents, dans l'AES, il faut savoir qu'on est en train de reconstituer actuellement la commission communale de l'accueil où il y a 5 paliers, et parmi ces paliers, il y a aussi des acteurs de terrain et notamment des associations de parents, d'écoles ou quoi qui peuvent venir donner leurs informations. Il y a aussi beaucoup de personnes du monde associatif qui viennent autour de la table. Et donc c'est vraiment pour avoir la réalité de terrain et pour pouvoir prévoir des alternatives aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. Merci beaucoup et merci à tous pour ces réponses.

Mme la PRESIDENTE : Voilà, pour terminer. Il y a simplement 2 dossiers pour lesquels je n'ai pas répondu. Donc au niveau de la perspective de développement urbain, on a parlé du site des Barnabites et du projet du Mont-à-Leux, mais je peux vous assurer qu'au niveau du Mont-à-Leux, il y a eu plusieurs réunions citoyennes qui se sont tenues. Donc les citoyens et les riverains étaient invités. Il y a tout un master plan avec des actions qui ont été présentés. Il y a déjà un nombre important de logements vides qui ont été achetés. Déjà pas mal de ces logements ont été abattus justement pour recréer de l'espace, recréer de l'air, verduriser tout le site et donc il y a toute une série d'actions qui vont être mises en œuvre ici prochainement. La même chose au niveau du site des Barnabites. Caroline en a parlé aussi. Là, je peux vous assurer qu'il y a eu un nombre important de réunions, que ce soit avec les riverains, avec les usagers du site et avec d'autres intervenants. Et il y a eu une grande réunion citoyenne, au mois de juin, je pense, où le résultat de toute l'analyse et où tous les avis ont pu être proposés. Et c'est sur base de ça que nous avons déjà décidé certaines choses mais qui seront maintenant finalisées dans les mois. Donc les décisions finales seront prises ici dans les mois qui viennent. Et pour conclure, redire que cette déclaration de politique communale, donc notre feuille de route pour les six années à venir, c'est un travail que je suis très fière d'avoir pu mener en parfaite collaboration avec les partenaires. Donc c'est une ambiance de travail très sereine et très constructive. Et je pense que cette feuille de route, elle montre une vraie vision. Nous avons de l'ambition pour Mouscron. C'est également une feuille de route qui est équilibrée. Et nous, notre préoccupation principale, quelle est-elle ? Et bien c'est vraiment le bien-être des citoyens, un cadre de vie sécurisant, agréable et des services offerts aux citoyens. Des services de qualité et que nous voulons augmenter également. Je pense que pour conclure, on va passer au vote même si vous avez déjà plus ou moins dit si c'était un oui, un non ou une abstention. Je repose quand même la question. Pour le vote. Pour le PS ?

Mme AHALLOUCH : Je n'ai pas envie d'éterniser mais j'aurais aimé quand même pouvoir rebondir sur ce qui a été dit. On ne va pas s'éterniser. Je vous promets 2 minutes, c'est réglé. Moi en tout cas, je m'en tiendrai à 2 minutes. Il y a un fait personnel là.

Mme la PRESIDENTE : Allez 2 minutes top chrono.

Mme AHALLOUCH : Merci. Merci pour les réponses. De la discussion jaillit la lumière paraît-il. Il y a un tas d'éléments que vous avez dit dans la Déclaration Politique que l'on a soutenu, qu'on vous dit et qu'on trouve que ça du sens. C'est normal que vous avez l'impression qu'on les retrouve. Mettre beaucoup plus de focus sur certains éléments qui nous semblaient importants comme la Bibliothèque. On n'est pas dans une réflexion sur les bâtiments mais pour nous, on doit être dans la réalisation. Pour ce qui est du devoir de mémoire, parce que ça, ça me semble super important par rapport à l'actualité. On peut être sûr de quelque chose comme avec l'entente patriotique qui a tout son sens. Et en même temps, qui sait encore qui est Henri DEBAVAY, Achille DEBACKER ici ou Marcel SONNEVILLE. Et pourtant, ça, ce sont des grands résistants que l'on a eu à Mouscron. Mais à côté de ça, vous avez par exemple "Territoire de la mémoire" qui propose de faire vraiment un accompagnement des communes, un engagement militant contre ces idées d'extrême droite. Je terminerai comme dirait David VACCARI, je ne vais pas te tacler mais un petit peu quand même. Parce qu'ici, on cite que ce serait bien d'avoir de l'enseignement supérieur. Ceux qui sont toujours contre la délocalisation, la décentralisation de l'enseignement sur le terrain, ça reste quand même le MR dans les parlements.

M. LOOSVELT : Je vais dire oui. Mais un petit quelque chose quand même pour les taxes pour le parking David. C'est très bien de vouloir les supprimer mais as-tu pensé aux gens qui ont payé ça avant ? Ils doivent se dire quand même j'ai été dindon. C'est toujours la même chose à Mouscron. On fait, on supprime, on recommence et on veut mettre tout le monde sur le même pied d'égalité mais ce n'est pas le cas. Désolé.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 22 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, LOOSVELT) contre 13 (PS, PTB).

Le Conseil communal,

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le Programme Stratégique Transversal dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le décret du 19 juillet 2018, notamment son article L1123-27 § 1^{er} qui stipule que dans les deux mois après la désignation des échevins, le Collège communal soumet au Conseil communal une Déclaration de Politique Communale couvrant la durée de son mandat ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone – Elections communales du 13 octobre 2024 ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024, notifiant l'Arrêté du Conseil des Elections locales du 4 novembre 2024 validant le résultat des élections du 13 octobre 2024 et le renouvellement du Conseil communal conformément à l'article L4146-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 relative à la prestation de serment et installation des Conseillers communaux ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 portant adoption du pacte de majorité ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 de prise d'acte de la prestation de serment et l'installation de la Bourgmestre ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 de prise d'acte de l'élection et de prestation de serment des Echevins ;

Vu sa délibération du 16 décembre 2024 de prise d'acte de l'installation de la Présidente du CPAS en qualité de membre du Collège et de sa prestation de serment ;

Vu la Déclaration de Politique Communale du Collège communal faisant partie intégrante de cette délibération ;

Par 22 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, LOOSVELT), contre 13 (PS, PTB) ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. – D'approuver la Déclaration de Politique Communale du Collège communal telle que reprise en annexe et faisant partie intégrante de celle-ci.

Art. 2. – De publier cette Déclaration de Politique Communale sur le site internet de la ville de Mouscron.

3^{ème} Objet : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT COMMUNAL RELATIVE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'AGENDA 2030.

Mme la PRESIDENTE : Depuis plusieurs années maintenant, nous travaillons sur l'intégration des Objectifs de Développement Durable au sein de nos planifications. Nous avons déjà effectué des formations, des team building axés sur ceux-ci, des séances de travail en collaboration avec la Région Wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie, des vidéos à destination du personnel communal mais aussi des citoyens. Afin de nous inciter à utiliser les ODD dans le cadre de l'élaboration de notre politique et de nos projets, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, en accord avec le SPW nous propose de nous engager au niveau local, à participer à l'agenda 2030 et à atteindre les cibles pertinentes pour notre territoire. Nous soumettons à votre approbation la Déclaration d'Engagement Communal relative aux ODD et à l'Agenda 2030.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal.

Vu le Code de Démocratie locale et de la Décentralisation;

Considérant la volonté de la commune de Mouscron de développer la participation citoyenne dans son ensemble ;

Considérant cette même volonté d'être novatrice et pilote dans de nombreux projets mis en place sur le territoire ;

Considérant notre expérience en matière de respect des 17 Objectifs de Développement Durable ;

Considérant la poursuite de la mise en place de notre feuille de route « Objectifs de Développement Durable » ;

Vu la proposition, par l'Union des Villes et Communes Wallonnes, de modèle de déclaration d'engagement communal relative aux Objectifs du Développement Durable et à l'Agenda 2030 ;

Vu la décision favorable du Collège communal en sa séance du 9 décembre 2024 à approuver cette déclaration d'engagement en séance du Conseil communal simultanément à la Déclaration de Politique Communale ;

Attendu que la cellule environnement est coordinatrice du projet ;

Considérant que les villes et communes wallonnes sont en première ligne face aux différentes crises qui influencent le quotidien actuel et futur de leurs citoyens ;

Considérant que les Objectifs de Développement Durable (ou ODD) et les cibles fixées par l'Agenda 2030 constituent des lignes directrices stratégiques pour répondre à ces crises ;

Considérant que la portée individuelle de cette déclaration n'enlève en rien le principe de coopération mis en avant par l'ODD 17 ;

À l'unanimité des voix;

Nous, Ville de Mouscron, DECLARONS que

« Les 17 objectifs de développement durable inscrits dans le cadre du programme de l'ONU appelé Agenda 2030 constituent le cadre stratégique de premier plan pour aiguiller les décideurs politiques dans la mise en œuvre des politiques de développement durable au niveau local, national et mondial. En effet, les réponses aux défis mondiaux se jouent à différents niveaux de pouvoir et de plus en plus au niveau local. Nous devons avoir conscience du fait que ces objectifs de développement durable forment un tout et offrent une réponse commune indivisible à ces défis.

Nous reconnaissons qu'en tant qu'autorité locale, nous avons un rôle central à jouer par rapport à la réalisation du développement durable sur notre territoire. Ce rôle est partagé au niveau mondial par l'ensemble des pouvoirs locaux : nous avons la même responsabilité en Wallonie qu'en Afrique et en Amérique latine, même si le contexte local de l'action peut présenter des différences essentielles. En effet, le développement durable englobe partout dans le monde des aspects économiques, écologiques et sociaux.

Nous mettons en avant que le rôle des villes et communes dans le développement durable est spécifiquement reconnu dans la formulation du onzième objectif (ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables).

En tant qu'acteur public en première ligne face aux préoccupations des citoyens, nous disposons de la légitimité démocratique pour développer une politique locale sur la mise en œuvre des ODD. Cette proximité et la confiance placée dans les autorités locales nous donnent une position idéale pour répondre adéquatement et efficacement aux besoins de la population.

Nous reconnaissons en outre que les 17 objectifs de développement durable touchent sans exception la plupart de nos compétences locales, allant de la lutte contre la pauvreté, via le bien-être et l'égalité des sexes pour jeunes et moins jeunes, à l'énergie et aux politiques de lutte contre le changement climatique, en passant par l'économie locale, l'enseignement et la consommation.

Depuis plusieurs années déjà, nous soutenons beaucoup d'initiatives sur la localisation et la mise en œuvre des ODD sur nos territoires et nous communiquons vers la population dans le but de sensibiliser tous les citoyens. Pour la période 2024-2030, nous nous engageons à

continuer de soutenir toutes les démarches locales qui visent à assurer la transition efficace et collective vers des territoires locaux durables.

Nous réfléchissons par conséquent au rôle que notre commune joue (ou pourrait jouer) dans la réalisation des objectifs de développement durable, et nous soulignons que des politiques régionales et fédérales fortement développées dans la matière pourraient permettre une accélération de la localisation et de la mise en œuvre des ODD au niveau local.

Nous invitons donc les autorités régionales et fédérales à nous impliquer davantage, en tant qu'administrations locales, dans les projets et réalisations liés à la localisation et la mise en œuvre des ODD tant directement que via nos organisations de représentation. Nous avons conscience du fait qu'en tant qu'autorités locales, nous ne pouvons pas atteindre les 169 cibles prévues dans l'Agenda 2030 seules et que la réussite dépend d'une collaboration équilibrée entre les différents niveaux de pouvoir, tout en préservant l'autonomie des entités locales.

Nous en appelons à une traduction des 17 objectifs de développement durable adaptée au niveau local et au contexte économique, écologique et social de chacune des entités. Ces objectifs de développement durable sont si fondamentaux que la perspective des autorités locales ne doit surtout pas faire défaut. Selon nous, se concentrer sur le rôle des autorités locales est indispensable pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

Nous demandons que les pouvoirs publics régionaux, fédéraux et européens garantissent et renforcent les moyens financiers qui vont de pair avec nos compétences afin que nous puissions continuer notre contribution cruciale aux objectifs de développement durable.

La participation de la société civile est essentielle pour la réalisation de l'Agenda 2030. Nous sommes convaincus que la participation citoyenne (organisée ou non) à la politique communale est une condition importante pour une bonne gouvernance locale. D'ailleurs, les communes peuvent aider tant la société civile que le secteur privé à devenir plus sensibles aux questions liées au développement durable.

Nous tenons à mettre en avant la situation globale dans laquelle se trouve la société mondiale. Les inégalités se creusent entre les différents continents et cela engendre des tensions géopolitiques entre les différentes puissances mondiales. Ces divisions ont un effet néfaste pour le bien-être de la population mondiale et elles engendrent des injustices qui se font de plus en plus sentir dans les communautés locales.

Nous défendons le fait que la réduction des inégalités entre les individus (tant au niveau local, national que mondial) est indissociable du développement durable. A ce titre, le fait que chacun puisse bénéficier des mêmes droits et des mêmes opportunités, maintenant ou à l'avenir, constitue une des valeurs fondamentales de notre système démocratique.

Nous reconnaissons qu'en tant qu'autorités locales, il est important de conclure des alliances dans le monde entier. Nous sommes convaincus que la coopération fait partie intégrante de la mise en œuvre du développement durable. Elle peut s'illustrer notamment par une coopération mutuelle, dans le cadre de partenariats intercommunaux et de réseaux apprenants régionaux, nationaux et internationaux ».

4^{ème} Objet : ELECTION DES CONSEILLERS DE L'ACTION SOCIALE – DÉLIBÉRATION DEVENUE PLEINEMENT EXÉCUTOIRE – COMMUNICATION.

Mme la PRESIDENTE : Nous portons à la connaissance de votre assemblée le courrier du SPW nous informant que la délibération du Conseil communal relative à l'élection des conseillers de l'Action Sociale n'appelle aucune mesure de tutelle et est donc devenue pleinement exécutoire. Il s'agit d'une communication et il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

Le Conseil communal,

L'Assemblée prend connaissance du courrier du SPW, département des politiques publiques locales, direction de la législation organique, daté du 3 janvier 2025, nous informant que la délibération du Conseil communal relative à l'élection des Conseillers de l'Action Sociale n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire.

5^{ème} Objet : DÉMISSION DE M. BENOÎT SEGARD, CONSEILLER DE L'ACTION SOCIALE ET INSTALLATION DE M. VICTOR LECLERCQ, EN QUALITÉ DE CONSEILLER DE L'ACTION SOCIALE, EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DE L'ACTION SOCIALE DÉMISSIONNAIRE.

Mme la PRESIDENTE : En date du 7 janvier dernier, Benoît SEGARD nous a fait part de sa démission de sa fonction de conseiller de l'Action Sociale. Le groupe Les Engagés nous a communiqué le nom de son remplaçant, M. Victor LECLERCQ. Il y a lieu pour le Conseil communal d'accepter la démission de M. SEGARD de sa fonction de conseiller de l'Action Sociale et l'installation de M. Victor LECLERCQ en remplacement de celui-ci.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 14 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 qui prévoit que lorsqu'un membre, autre que le président, cesse de faire partie du Conseil de l'Action Sociale avant l'expiration de son mandat, sollicite son remplacement en application de l'article 15, §3, ou est exclu par son groupe politique, le groupe politique qui l'a présenté propose un candidat du même sexe que le membre remplacé ou un candidat du sexe le moins représenté au sein du Conseil, le remplaçant peut être Conseiller communal si moins d'un tiers des membres du Conseil de l'Action Sociale sont Conseillers communaux ;

Vu l'article 15 §3 de la loi organique des CPAS qui prévoit que le membre démissionnaire reste en fonction jusqu'à la prestation de serment de son remplaçant, le membre élu en remplacement achève le mandat du membre auquel il succède ;

Vu l'article 19 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 qui précise que la démission des fonctions de Conseiller est notifiée par écrit au Conseil de l'Action Sociale et au Conseil communal, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification et que lorsque la démission est acceptée par le Conseil communal, elle ne peut plus être retirée ;

Vu notre délibération du 2 décembre 2024 décidant de désigner M. Benoît SEGARD en tant que membre du Conseil de l'Action Sociale issu du groupe Les Engagés ;

Vu le courrier du 7 janvier 2025 de M. Benoît SEGARD, informant de sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller au sein du Conseil de l'Action Sociale de Mouscron ;

Considérant qu'il appartient dès lors au Conseil communal d'accepter la démission de M. Benoît SEGARD en qualité de Conseiller au sein du Conseil de l'Action Sociale de Mouscron ;

Considérant que faisant suite à la démission volontaire de M. Benoît SEGARD du Conseil de l'Action Sociale, il y a lieu de pourvoir au remplacement de celui-ci ;

Considérant que le groupe politique Les Engagés a proposé en date du 17 janvier 2025, M. Victor LECLERCQ en vue du remplacement du Conseiller du Conseil de l'Action Sociale démissionnaire ;

Vu l'article 12 § 3 de la même loi qui prévoit que le candidat présenté par le groupe politique, conformément à l'article 14, est élu de plein droit par le Conseil communal ;

Considérant que cet acte de présentation respecte les règles de forme prescrites par la loi et que M. Victor LECLERCQ remplit toutes les conditions d'éligibilité prévues à l'article 7 de la loi organique des CPAS ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil communal d'acter la proposition du groupe politique Les Engagés et d'élire de plein droit le candidat proposé ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - De prendre acte du courrier adressé le 7 janvier 2025 par M. Benoît SEGARD, à la Ville de Mouscron, relatif à sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller au sein du Conseil de l'Action Sociale de Mouscron.

Art. 2. - D'accepter la démission de M. Benoît SEGARD de ses fonctions de Conseiller au sein du Conseil de l'Action Sociale de Mouscron. La démission de M. Benoît SEGARD sera effective au moment où son successeur aura prêté serment, conformément à l'article 17 § 1 alinéa 2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

Art. 3. - De déclarer M. Victor LECLERCQ, élu de plein droit en qualité de Conseiller de l'Action Sociale en remplacement de M. Benoît SEGARD pour achever le mandat de celui-ci.

Art. 4. - De transmettre la présente délibération aux intéressés, au groupe Les Engagés et au CPAS.

6^{ème} Objet : RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES ORGANES DÉLIBÉRANTS DU CPAS – APPROBATION.

Mme la PRESIDENTE : Agissant en tant que tutelle du CPAS, nous soumettons à votre approbation la délibération du Conseil de l'Action Sociale ayant pour objet : Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du CPAS ainsi que le règlement en annexe et sa modification.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale ;

Vu l'article 40 de la loi précitée ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 9 décembre 2024 ayant pour objet l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du C.P.A.S. ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 18 décembre 2024 ayant pour objet l'approbation de la modification du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du C.P.A.S. approuvé par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 9 décembre 2024 ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de l'Action Sociale et sa modification joints en annexe ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article unique. – D'approuver les délibérations du Conseil de l'Action Sociale des 9 et 18 décembre 2024 ayant pour objet l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du C.P.A.S. ainsi que le règlement en question et sa modification dont le texte est repris en annexe.

7^{ème} Objet : RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU COMITÉ DE CONCERTATION VILLE/C.P.A.S. – APPROBATION.

Mme la PRESIDENTE : Nous soumettons à votre approbation le Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de Concertation Ville/CPAS.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale ;

Vu l'article 40 de la loi précitée ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 9 décembre 2024 ayant pour objet l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du C.P.A.S. ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 18 décembre 2024 ayant pour objet l'approbation de la modification du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du C.P.A.S. approuvé par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 9 décembre 2024 ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de l'Action Sociale et sa modification joints en annexe ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article unique – D'approuver les délibérations du Conseil de l'Action Sociale des 9 et 18 décembre 2024 ayant pour objet l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du C.P.A.S. ainsi que le règlement en question et sa modification dont le texte est repris en annexe.

8^{ème} Objet : **C.P.A.S. – COMITÉ DE CONCERTATION « VILLE/C.P.A.S. - COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA COMMUNE.**

Mme la PRESIDENTE : À la suite des élections du 13 octobre 2024 et l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de Concertation Ville/CPAS, il convient de désigner les nouveaux membres de la délégation du Conseil communal au sein de ce comité. Nous proposons Pascal VAN GYSEL, Cédric JOUEN, Anne-Sophie ROGGHE ainsi que moi-même.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale et précisément son article 26 § 2 ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de concertation Ville/CPAS tel que joint à la présente délibération et en faisant partie intégrante ;

Considérant que ledit règlement sera soumis à l'approbation du Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 29 janvier prochain ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article unique – D'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de concertation Ville/CPAS dont le texte est repris en annexe, et faisant partie intégrante de la présente délibération.

9^{ème} Objet : **COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ – RENOUVELLEMENT.**

Mme la PRESIDENTE : Conformément au Code de Développement Territorial, il y a lieu de renouveler la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité et de prendre en considération la nouvelle composition du Conseil communal établie le 2 décembre 2024. Il revient au Conseil communal de procéder au renouvellement de la CCATM et de charger le Collège communal de la procédure d'appel public aux candidats.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération prise par le Conseil communal, le 1^{er} septembre 1986 proposant la constitution d'une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire ;

Vu les articles D.I.7. à D.I.10 et R.I.10.1 à R.I.10.5 du Code Du Développement Territorial relatifs aux Commissions Consultatives Communales d'Aménagement du Territoire et de Mobilité et à leur renouvellement et de la composition suite aux élections d'octobre 2024 ;

Vu précisément l'article D.I.8. du Code du Développement Territorial - CoDT, qui dispose que le Conseil communal doit dans les trois mois de sa propre installation décider du renouvellement de sa Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité ;

Vu le courrier du 3 décembre 2024 adressé au Collège communal et envoyé par la Directrice générale du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement Local, relatif au renouvellement des CCATM consécutivement aux élections communales ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, afin de prendre en considération la nouvelle composition de notre présente assemblée qui a été établie le 2 décembre 2024 ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - De procéder au renouvellement complet des mandats des membres de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) conformément aux articles D.I.7 à D.I.10 et R.I.10-1 à R.I.10-5 du Code du développement territorial.

Art. 2. - De charger le Collège communal de lancer la procédure d'appel public aux candidatures aux fonctions de Président, membre effectif ou suppléant de ladite Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, conformément à l'article R.1.10-2 du CoDT, endéans le mois de la présente décision.

Art. 3. - De prendre acte de la cessation des fonctions de tous les membres précédents, à l'installation de cette nouvelle Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.).

10^{ème} Objet : DA1 – PGAGS – TRAVAUX BÂTIMENTS – MARCHÉ DE TRAVAUX - TRAVAUX DE VENTILATION À LA CRÈCHE BAMBY - PROJET PIV 11 - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION.

Mme le PRESIDENTE : La ventilation existante de la crèche Bamby est hors service. Un audit énergétique reprend cette installation dans les travaux à réaliser. Une ventilation double flux est la solution. Il est donc proposé de passer à un marché de travaux par procédure négociée directe avec publication préalable. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 160.044,89 € TVAC. Il s'agit pour notre assemblée d'approuver le montant estimé, le cahier des charges et le mode passation de ce marché. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Politique Intégrée de la Ville au sein du projet "PIV 11 - Crèche Bamby". Le taux de subsidiation est fixé à 80 % et le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 €) ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que la ventilation existante de la crèche Bamby est hors-service ;

Considérant que l'audit énergétique réalisé en 2019 reprend cette installation dans les travaux à réaliser ;

Considérant qu'une ventilation double flux permettrait de rendre le bâtiment conforme aux normes de salubrité ;

Considérant le cahier des charges N° 2025-890 relatif au marché "Travaux de ventilation à la crèche Bamby - Projet PIV 11" établi par le Service Techniques Spéciales ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 132.268,50 € hors TVA ou 160.044,89 €, 21% TVA comprise (27.776,39 € TVA cocontractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la Politique Intégrée de la Ville (PIV) au sein du 'Projet PIV 11 – Crèche Bamby' visant à la redynamisation de l'économie locale via des projets urbains de rénovation et de revitalisation ;

Considérant que le taux de subside est fixé à 80% ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, aux articles 844/72402-60 (n° projet 20230176) et 844/72405-60 (n° projet 20230176) ;

Attendu que la présente décision appelle l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Attendu que le dossier a été transmis en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'avis de légalité favorable délivré par la Directrice financière en date du 9 janvier 2025 et joint à la présente délibération ;

A l'unanimité des voix ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - D'approuver le cahier des charges N° 2025-890 et le montant estimé du marché "Travaux de ventilation à la crèche Bamby - Projet PIV 11", établis par le Service Techniques Spéciales. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 132.268,50 € HTVA ou 160.044,89 €, 21% TVAC (27.776,39 € TVA cocontractant).

Art. 2. - De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art. 3. - De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, aux articles 844/72402-60 (n° projet 20230176) et 844/72405-60 (n° projet 20230176).

Art. 5. - La présente délibération ne sortira ses effets que lorsque les voies et moyens destinés au paiement de la dépense auront été complètement réunis et définitivement admis.

11^{ème} Objet : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 3 – EXERCICE 2024 – COMMUNICATION DE L'APPROBATION PAR EXPIRATION DU DÉLAI.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous informons que le dossier relatif à la Modification Budgétaire n° 3 de l'exercice 2024 est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 6 décembre 2024. Il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

Le Conseil communal.

L'Assemblée prend connaissance du courrier du SPW, département des finances locales, nous informant que le dossier relatif à la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2024 est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle, en date du 6 décembre 2024.

12^{ème} Objet : BUDGET 2025 – COMMUNICATION DE L'APPROBATION PAR EXPIRATION DU DÉLAI.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous informons que le dossier relatif au budget 2025 est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 7 décembre 2024. Il s'agit donc également d'une communication et pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

Le Conseil communal.

L'Assemblée prend connaissance du courrier du SPW, département des finances locales, daté du 12 décembre 2024, nous informant que le dossier relatif au budget 2025 est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle, en date du 7 décembre 2024.

13^{ème} Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS DES MANDATAIRES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LEUR MANDAT – SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024 – COMMUNICATION.

Mme la PRESIDENTE : Conformément au ROI du Conseil communal, nous vous communiquons l'ensemble des remboursements des frais de formation, de séjour, de représentation et de déplacement intervenus au bénéfice des mandataires dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Et bien aucune dépense n'a été effectuée et il n'y a dès lors aucun remboursement. Il s'agit donc d'une communication et il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-18 et L6451-1 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 février 2019 par laquelle celui-ci vote le Règlement d'Ordre Intérieur régissant son fonctionnement ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 avril 2019 par laquelle celui-ci adapte le Règlement d'Ordre Intérieur régissant son fonctionnement, selon les remarques formulées par l'autorité de tutelle en date du 8 avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 31 janvier 2022 par laquelle celui-ci adapte le Règlement d'Ordre Intérieur régissant son fonctionnement ;

Vu la délibération du Conseil communal du 20 mars 2023 par laquelle celui-ci adapte le Règlement d'Ordre Intérieur régissant son fonctionnement ;

Attendu que la section 6 du chapitre 3 du Règlement d'Ordre Intérieur prévoit :

Article 81ter – En exécution de l'art. L6451-1 CDLD et de l'A.G.W. du 31 mai 2018, les frais de formation, de séjour et de représentation réellement exposés par les mandataires locaux dans le cadre de l'exercice de leur mandat font l'objet d'un remboursement sur base de justificatifs. La demande de remboursement de frais doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord adressée au Collège communal.

Article 81quater – Les frais réellement exposés par un mandataire à l'occasion de déplacements effectués avec un véhicule personnel dans le cadre de l'exercice de son mandat font l'objet d'un remboursement selon les modalités applicables aux membres du personnel.

Article 81quinquies – Deux fois par an, communication sera faite au Conseil communal de l'ensemble des remboursements des frais de formation, de séjour, de représentation et de déplacements intervenus.

Si nécessaire, selon l'évaluation qui sera faite bisannuellement, le ROI pourrait être amendé, par exemple, en fixant un plafond de remboursement.

Considérant que les crédits budgétaires pour l'exercice 2024, après modifications budgétaires, ont été prévus aux articles budgétaires suivants :

- 101/121-01 Frais de déplacement des mandataires : 1.000 €
- 101/123-17 Frais de formation des mandataires : 1.000 €

Vu la communication au Conseil communal, en sa séance du 9 septembre 2024, relative aux frais comptabilisés durant le 1^{er} semestre 2024 aux articles 101/121-01 et 101/123-17 du budget communal ;

Vu la situation comptable au 31 décembre 2024, jointe en annexe à la présente, attestant qu'aucune dépense n'a été effectuée durant le second semestre 2024 pour le remboursement de frais de formation, de séjour et de représentation réellement exposés par les mandataires locaux dans le cadre de l'exercice de leur mandat aux articles 101/121-01 et 101/123-17 du budget communal ;

COMMUNIQUE

Article unique. - Aucune dépense n'a été effectuée durant le second semestre 2024 pour le remboursement de frais de formation, de séjour et de représentation réellement exposés par les mandataires locaux dans le cadre de l'exercice de leur mandat aux articles 101/121-01 et 101/123-17 du budget communal.

14^{ème} Objet : AMICALE DES DONNEURS DE SANG – DÉPENSE POUR COMPTE DE TIERS.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'accorder à l'Amicale des donneurs de sang la prise en charge du drink qui se tiendra le dimanche 2 mars 2025 au sein de la salle des mariages de l'hôtel de ville à l'occasion de son Assemblée Générale. Et cela est considéré comme une dépense pour compte de tiers.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L3331-1 à -8 et L1122-30 ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du CDLD relatives à l'octroi et au contrôle de l'utilisation des subventions ;

Vu la circulaire du Ministre Furlan du 30 mai 2013 relative à l'octroi de subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant l'Assemblée Générale de l'Amicale des donneurs de sang qui se tiendra le dimanche 2 mars 2025 au sein de la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville ;

Considérant la demande de prise en charge du drink de l'Amicale des donneurs de sang par la Ville de Mouscron ;

Vu la décision favorable du Collège communal en sa séance du 9 décembre 2024 de prendre en charge cette dépense ;

Considérant que la Ville de Mouscron estime cette dépense à un montant total de 80 € ;

Considérant que cette dépense est à qualifier de dépense pour le compte de tiers vu le contexte exposé ci-dessus ;

Attendu que la présente décision n'appelle pas l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Considérant l'absence d'avis de légalité de la Directrice financière ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 – D'accorder à l'Amicale des donneurs de sang, la prise en charge du drink qui se tiendra le 2 mars 2025 à l'Hôtel de Ville à l'occasion son Assemblée Générale, considérée comme une dépense pour compte de tiers.

15^{ème} Objet : CERCLE ROYAL ARTISTIQUE MOUSCRONNOIS – DÉPENSE POUR COMPTE DE TIERS.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'accorder au Cercle Royal Artistique Mouscronnois la prise en charge des boissons lors du vernissage de la biennale de printemps qui se tiendra le 3 mai 2025 dans la salle Brel du centre Marius Staquet. Cela est également considéré comme une dépense pour compte de tiers.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L3331-1 à -8 et L1122-30 ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du CDLD relatives à l'octroi et au contrôle de l'utilisation des subventions ;

Vu la circulaire du Ministre Furlan du 30 mai 2013 relative à l'octroi de subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant la Biennale de Printemps organisée par le Cercle Royal Artistique Mouscronnois (CRAM) du 3 au 11 mai 2025 dans la salle Brel du Centre Culturel Staquet ;

Considérant qu'un drink sera offert par la Ville de Mouscron lors du vernissage qui aura lieu le 3 mai 2025;

Vu la décision favorable du Collège communal en sa séance du 9 décembre 2024 de prendre en charge cette dépense ;

Considérant que la Ville de Mouscron estime cette dépense à un montant total de 300 € pour la présence estimée de 300 personnes ;

Considérant que cette dépense est à qualifier de dépense pour le compte de tiers vu le contexte exposé ci-dessus ;

Attendu que la présente décision n'appelle pas l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Considérant l'absence d'avis de légalité de la Directrice financière ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 – D'accorder au CRAM, la prise en charge des boissons lors du vernissage de la Biennale de Printemps qui se tiendra le 3 mai 2025 dans la salle Brel du Centre Marius Staquet, considérée comme une dépense pour compte de tiers.

16^{ème} Objet : NOËL DANS NOTRE QUARTIER - DÉPENSE POUR COMPTE DE TIERS.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'accorder à l'association Noël dans notre quartier la prise en charge du vin d'honneur de la séance de remise des dons aux associations de Dottignies qui s'est tenue le 25 janvier 2025 et donc considérée comme une dépense pour compte de tiers.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L3331-1 à -8 et L1122-30 ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du CDLD relatives à l'octroi et au contrôle de l'utilisation des subventions ;

Vu la circulaire du Ministre Furlan du 30 mai 2013 relative à l'octroi de subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant que l'association « Noël dans notre quartier » arrête définitivement ses activités ;

Considérant que cette association a décidé de distribuer sous forme de chèques à certaines associations de Dottignies les bénéfices engendrés au fil des ans ;

Considérant la séance de remise de dons aux associations de Dottignies organisée le 25 janvier 2025 à l'Hôtel de Ville;

Considérant qu'à cette occasion, l'association susmentionnée a sollicité la Ville pour la prise en charge du vin d'honneur ;

Vu la décision favorable du Collège communal en sa séance du 13 janvier 2025 de prendre en charge cette dépense ;

Considérant que la Ville de Mouscron estime cette dépense à un montant total de 100 € pour la présence estimée de 100 personnes ;

Considérant que cette dépense est à qualifier de dépense pour le compte de tiers vu le contexte exposé ci-dessus ;

Attendu que la présente décision n'appelle pas l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Considérant l'absence d'avis de légalité de la Directrice financière ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité des voix ;

DECIDE :

Article 1 – D'accorder à l'association « Noël dans notre quartier » la prise en charge du vin d'honneur lors de la séance de remise de dons aux associations de Dottignies, considérée comme une dépense pour compte de tiers.

17^{ème} Objet : CELLULE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL – PRIME EMBELLISSEMENT/RÉNOVATION FAÇADE COMMERCIALE – VALIDATION DU DOSSIER « LA BODEGA ».

Mme la PRESIDENTE : La Cellule développement commercial a réceptionné un dossier prime à l'embellissement, rénovation de façade commerciale pour le commerce La Bodega sis rue des Résistants 4 à Mouscron. Ce dossier complet a été validé par les membres du jury. Cette décision du jury a été approuvée par le Collège communal du 23 décembre 2024. Nous vous proposons d'approuver le paiement de cette prime de 6.000 €.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 avril 2022 approuvant le règlement Primes embellissement et/ou rénovation de façades commerciales ;

Vu l'introduction d'une demande de prime de :

Nom du commerce	Type de commerce	Adresse	Montant estimé de la prime
La Bodega	Café/Bar	4, rue des Résistants 7700 Mouscron	6.000 €

Vu la décision du jury de valider ce dossier ;

Vu la décision du Collège communal du 23.12.2024 de valider la décision du jury concernant le dossier ;

Considérant que ce dossier remplit toutes les conditions pour bénéficier de la prime ;

Considérant que les crédits permettant cette dépense sont prévus au budget de l'exercice 2024, article 529/321FA-01 ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité voix ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - De valider la décision du jury qui approuve l'octroi d'une prime pour le candidat ci-dessous retenu sur le budget de l'exercice 2024 dans le cadre de la Prime embellissement façade, à savoir :

Nom du commerce	Type de commerce	Adresse	Montant estimé de la prime
La Bodega	Café/Bar	4, rue des Résistants 7700 Mouscron	6.000 €

Art. 2. - D'appliquer la procédure d'octroi de la prime et les modalités de liquidation des primes précisés dans le règlement, à savoir :

- A. Envoi par les candidats retenus d'une lettre de créance reprenant le montant exact demandé sur base des dépenses valablement justifiées ;
- B. Versement de la prime sur base des pièces justificatives correspondantes et d'une déclaration de créance.

Art. 3. - De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

18^{ème} Objet : DÉLÉGATION RELATIVE À L'OCTROI DE SUBVENTIONS – AVANTAGES EN NATURE OCTROYÉS PAR LE COLLÈGE COMMUNAL AU COURS DE L'EXERCICE 2024 – COMMUNICATION DES DÉCISIONS D'OCTROI.

Mme la PRESIDENTE : Lorsque le Conseil communal délègue dans certains cas au Collège communal la compétence d'octroyer des subventions, chaque année, le Collège communal doit faire un rapport au Conseil des subventions qu'il a octroyées sur base de cette délégation. Nous vous communiquons les décisions d'octroi d'avantages en nature approuvées par le Collège communal au cours de l'exercice 2024. Vous avez donc eu toute la liste des différentes décisions. Il s'agit d'une communication et il n'y a pas de vote.

Mme AHALLOUCH : Vous avez dit le Collège et dans les documents, il est noté que le suivi de la demande se fait au sein d'une cellule et donc qui s'occupe réellement de ce suivi ? Il y a des services particuliers ou alors c'est le Collège un autre service ?

Mme la PRESIDENTE : Il y a la cellule au niveau des soutiens aux asbl communales qui fait partie du service des finances.

Mme AHALLOUCH : D'accord donc c'est le service finance et le Collège qui prennent ce genre de décision, si j'ai bien compris.

Mme la PRESIDENTE : Donc ici pour les avantages en nature, comme vous l'avez vu, c'est accorder la gratuité pour l'occupation d'une salle etc. Donc les associations font leurs demandes et c'est examiné par les services et puis ça passe au Collège.

Mme AHALLOUCH : Merci.

L'assemblée prend ensuite connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1122-37 ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article 3, et entré en vigueur le 1^{er} juin 2013 ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 de M. Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant que l'octroi des subventions relève des attributions du Conseil communal en vertu de l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la possibilité offerte par l'article L1122-37 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation de déléguer cette compétence, dans certains cas, au Collège communal ;

Vu la décision du Conseil communal en date du 17 décembre 2018 déléguant au Collège communal l'octroi des subventions en nature ainsi que des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues ;

Vu la décision du Conseil communal en date du 16 décembre 2024 déléguant au Collège communal la compétence d'octroyer les subventions en nature ainsi que celles qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;

Attendu que, conformément à l'article L1122-37 du CDLD, il y a lieu pour le Collège communal de faire rapport annuellement au Conseil communal des subventions qu'il a octroyées sur base de cette délégation ;

Considérant les décisions de refus d'octroi d'avantages en nature ainsi que de refus de subsides numériques prononcés par le Collège communal en 2024 joints en annexe de la présente délibération ;

Vu la décision favorable du Collège communal en date du 15 janvier 2024, d'accorder à la Maison de la Laïcité, la mise à disposition à titre gratuit de la salle Raymond Devos du Centre Marius Staquet les 18 et 19 mai 2024 dans le cadre de l'annuelle Fête Laïque de la jeunesse de Mouscron ;

Vu la décision favorable du Collège communal en date du 22 janvier 2024, d'accorder à l'asbl 'APEDAF', la visite à titre gratuit du Centre Marcel Marlier pour un groupe de vingt personnes et de quatre accompagnants lors d'un stage du 24 février au 1er mars 2024 ;

Vu la décision favorable du Collège communal en date du 29 janvier 2024, d'accorder à l'asbl l'Amicale SPM, la mise à disposition à titre gratuit du véhicule du Jumelage les 20 et 21 janvier 2024 dans le cadre de leur week-end de la Sainte-Barbe des pompiers de Fécamp ;

Vu la décision favorable du Collège communal en date du 29 janvier 2024, d'accorder à l'association des Guides de Mouscron, la mise à disposition gratuite de matériel dans le cadre de la soirée Equinoxe qui s'est déroulée le 13 avril 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 29 janvier 2024, d'accorder à l'association Century Festival, la mise à disposition à titre gratuit de la Plaine de Neckere ainsi que du matériel dans le cadre de la 13ième édition de leur festival qui s'est déroulé le week-end du 19 et 20 avril 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 26 février 2024, favorable au report au 31 mars 2024 de la date initialement prévue du 3 mars 2024 dans le cadre de l'Assemblée Générale des donneurs de sang formalisée au Collège du 13 novembre 2023 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 mars 2024, d'accorder à l'asbl Futur aux Sports, la mise à disposition à titre gratuit de deux véhicules de l'Instruction publique les 26 février, 28 février et 1er mars dans le cadre de ses stages durant les vacances de détente ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 mars 2024, d'accorder à l'asbl Apedaf, la mise à disposition gratuite de personnel à l'asbl 'APEDAF' pour la vente de boîtes de chocolat à l'ensemble du personnel communal ;

Vu la décision du Collège communal en date du 18 mars 2024, d'accorder à l'association La Jeunesse Sportive Dottignies, la mise à disposition à titre gratuit de deux véhicules du 18 au 20 mai 2024 dans le cadre d'un séjour à Bonnemain pour son équipe U16 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 18 mars 2024, d'accorder à l'asbl La Frégate, la mise à disposition à titre gratuit du véhicule du Jumelage les 29 février et 1er mars 2024 dans le cadre des activités culturelles et ludiques organisées pour les jeunes durant les congés de détente ;

Vu la décision du Collège communal en date du 18 mars 2024, d'accorder à La Ligue des Familles' la mise à disposition gratuite du Hall de l'Europe dans le cadre du petit-déjeuner 'Matin-malin' organisé en partenariat avec la Maison de la Santé et le Service des Sports le 2 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 avril 2024, d'accorder au Théâtre du Lointain, la mise à disposition à titre gratuit de la salle de gym et du réfectoire de l'école Saint-Exupéry sise rue Camille Lemmonier, dans le cadre des spectacles organisés du 28 avril au 9 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 8 avril 2024, d'accorder aux Elus, la mise à disposition gratuite de la salle du réfectoire de l'ICET pour le repas des anciens le 15 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 15 avril 2024, d'accorder à l'asbl l'Envol, la mise à disposition à titre gratuit de deux animateurs le 16 avril 2024 dans le cadre de la journée sportive organisée sur le site du Jacky Rousseau ;

Vu la décision du Collège communal en date du 22 avril 2024, d'accorder à l'asbl 'CCIPH' la mise à disposition à titre gratuit d'un agent 1/5 temps plein du 1er mai 2024 au 31 juillet 2024 en renfort ponctuel ;

Vu la décision du Collège communal en date du 22 avril 2024, d'accorder à l'asbl 'Royal Dauphins Mouscronnois', la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de la troisième et dernière journée des Play-Offs pour l'attribution du titre de champion de Belgique de water-polo qui s'est déroulé le 11 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 29 avril 2024, d'accorder aux scouts de la troisième unité, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de leur événement 'Derby brouettes Mo003' qui s'est déroulé le 4 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 29 avril 2024, d'accorder à l'asbl Cercle des Amis Policiers (CAP), la mise à disposition à titre gratuit de l'installation des terrains de pétanque dans le cadre de leur tournoi organisé le 31 mai 2024 sur le site du stade de l'Excelsior Mouscron ;

Vu la décision du Collège communal en date du 29 avril 2024, d'accorder aux organisateurs du Rhéto Défi, la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule ainsi que d'un chauffeur lors de la journée du 24 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 6 mai 2024, d'accorder à l'asbl 'CGOM', la mise à disposition à titre gratuit de l'auditorium du Centre Marius Staquet dans le cadre du tournage d'un clip qui s'est déroulé le 20 avril 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 6 mai 2024, d'accorder à Monsieur Tom Moreels, la mise à disposition à titre gratuit de l'ancienne piscine de Mouscron dans le cadre du tournage d'une vidéo culinaire ;

Vu la décision du Collège communal en date du 6 mai 2024, d'accorder au Collège Sainte-Marie, la mise à disposition à titre gratuit de matériel du 20 juin au 1er juillet 2024, dans le cadre de la passation des épreuves du CEB en école ;

Vu la décision du Collège communal en date du 6 mai 2024, d'accorder à la Ville de Taintignies, la mise à disposition à titre gratuit de barrières nadar dans le cadre de la sécurisation de deux manifestations organisées le week-end du 5 au 7 juillet 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 6 mai 2024, d'accorder à l'Ecole Philippe Geluck, la mise à disposition à titre gratuit de 20 entrées pour le Centre Marcel Marlier dans le cadre de la tombola organisée lors de la Fancy-Fair du 1er juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 6 mai 2024, d'accorder aux organisateurs du Grand Prix OG Cycles, en souvenir de François Vanassche, la mise à disposition à titre gratuit de matériel ainsi que de personnel lors de la course qui s'est déroulée le 28 avril 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 mai 2024, d'accorder à l'asbl Futur aux Sports, la mise à disposition à titre gratuit du véhicule de l'Instruction publique les 2 et 3 mai 2024 dans le cadre de son stage organisé durant les vacances de printemps ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 mai 2024, d'accorder au Lion's Club Mouscron, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de son traditionnel afterwork 'Gin & Jeans' qui a eu lieu le 24 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 27 mai 2024, d'accorder à l'asbl Cercle des Amis Policiers (CAP), la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de la traditionnelle descente de la Lesse qui s'est déroulée le 13 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 27 mai 2024, d'accorder à l'asbl 'Chiara Vie', la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de sa traditionnelle journée 'Big Bike' qui s'est déroulée le 8 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 27 mai 2024, d'accorder à l'association des commerçants de Dottignies, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre du Festival du Chêne de l'Ecureuil & 38e Tournoi de Bourles qui s'est déroulé du 17 au 20 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 27 mai 2024, d'accorder à l'asbl 'Syndicat d'Initiative', la mise à disposition à titre gratuit de l'Internat Pierre de Coubertin pour le logement d'un groupe à l'occasion de l'événement 'Venise à Mouscron' qui s'est déroulé du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 27 mai 2024, d'accorder à 'La Ligue des Familles', la mise à disposition à titre gratuit de la vaisselle de l'Ecole Communale de Dottignies dans le cadre du petit déjeuner 'Matin-malin' organisé en partenariat avec la Maison de la Santé et le Service des Sports le 2 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 27 mai 2024, d'accorder à l'asbl Cercle des Amis Policiers, la mise à disposition à titre gratuit d'un logement sis Passage Saint-Barthélémy 17/75 à Mouscron, du 15 au 19 mai 2024, pour des collègues d'Italie dans le cadre du tournoi de football de la Police ;

Vu la décision du Collège communal en date du 27 mai 2024, d'accorder au centre Fedasil, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre d'une inauguration qui s'est déroulée le 22 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 3 juin 2024, d'accorder à l'association Buffalo-Lille-Mouscron, la mise à disposition à titre gratuit d'un logement sis Passage Saint-Barthélémy 32/84 à Mouscron, du 7 au 14 juillet 2024, pour la délégation américaine accueillie à Mouscron dans le cadre des échanges avec la Ville de Buffalo ;

Vu la décision du Collège communal en date du 3 juin 2024, d'accorder à la chorale Cant'Anima, la mise à disposition à titre gratuit d'un local du bâtiment Elea pour effectuer deux répétitions les 28 mai et 4 juin 2024 de 20 heures à 22 heures ;

Vu la décision du Collège communal en date du 3 juin 2024, d'accorder à la Fédération de mini-football mouscronnois la mise à disposition à titre gratuit de personnel afin de faire le service lors de la réception qui s'est tenue dans la salle des mariages de la Ville le 26 mai 2024 à l'issue de la remise des prix récompensant les lauréats de la saison ;

Vu la décision du Collège communal en date du 10 juin 2024, d'accorder à l'association 'Buffalo-Lille-Mouscron', la visite gratuite du Musef ainsi que du Centre Marcel Marlier dans le cadre des échanges avec la Ville de Buffalo durant la semaine du 7 au 14 juillet 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 10 juin 2024, d'accorder au centre Fedasil, la mise à disposition à titre gratuit de plantes dans le cadre de son événement 'Le Refuge fête ses 5 ans' qui s'est déroulé le 25 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 10 juin 2024, d'accorder au centre Fedasil, la mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Grange dans le cadre d'un repas à partager à six reprises de 12 heures à 16 heures à partir du 25 juin 2024 à l'issue d'un atelier cuisine organisé au sein du Hall du Terroir ;

Vu la décision du Collège communal en date du 10 juin 2024, d'accorder à l'Amicale du personnel, la mise à disposition à titre gratuit de la Grange ainsi que l'impression de flyers dans le cadre de l'after-work organisé le 12 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 17 juin 2024, d'accorder à l'asbl Fanateam, la mise à disposition à titre gratuit de matériel ainsi que de jeux anciens dans le cadre de la troisième édition de son événement sportif 'Fanaday' qui s'est tenu le 8 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 17 juin 2024, d'accorder à l'ABC Tremplin, la mise à disposition à titre gratuit du hall Jacky-Rousseau du 19 au 23 août 2024 dans le cadre de son 40ième stage de basket ;

Vu la décision du Collège communal en date du 17 juin 2024, d'accorder à la Fanfare 'Stadt Musik Rheinfelden', la mise à disposition à titre gratuit de l'Internat Pierre de Coubertin pour le logement dans le cadre d'un échange à l'initiative du service jumelage du 4 au 6 octobre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 17 juin 2024, d'accorder, à l'asbl CGOM, la mise à disposition à titre gratuit de deux véhicules dans le cadre d'un stage à Fécamp qui a eu lieu du 5 au 10 août 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 24 juin 2024, d'accorder au centre Fedasil, le transport à titre gratuit de matériel sanitaire en provenance de l'Artem le 13 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 24 juin 2024, d'accorder à la Maison de la Laïcité, la mise à disposition à titre gratuit de la salle Raymond Devos du Centre Marius Staquet le 11 mai 2025 dans le cadre de sa Fête Laïque annuelle ;

Vu la décision du Collège communal en date du 24 juin 2024, d'accorder à l'asbl 'APEDAF', la mise à disposition à titre gratuit de la salle Raymond Devos dans le cadre du spectacle 'Mute' organisé le 29/11/2024 afin de récolter des fonds pour financer ses actions ;

Vu la décision du Collège communal en date du 24 juin 2024, d'accorder à la CCI Wapi, la mise à disposition à titre gratuit de la salle rouge du Centr'Expo ainsi que de personnel pour l'installation dans le cadre de la 'fête de l'entreprenariat' qui s'est déroulée le 30 mai 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 1^{er} juillet 2024, d'accorder à l'asbl 'CCIPH' la mise à disposition à titre gratuit d'un agent 1/5 temps plein du 1^{er} août 2024 au 31 octobre 2024 en renfort ponctuel ;

Vu la décision du Collège communal en date du 1^{er} juillet 2024, d'accorder à la Maison de Jeunes La Ruche, la mise à disposition à titre gratuit de 8 buts dans le cadre d'un tournoi de mini-foot organisé en date du 31 août 2024 afin de réduire le coût du séjour coopératif et solidaire 'MJSKI' ;

Vu la décision du Collège communal en date du 1^{er} juillet 2024, d'accorder à l'asbl La Ferme Saint-Achaire, la mise à disposition à titre gratuit de matériel lors de la fête champêtre organisée le 25 août 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 1^{er} juillet 2024, d'accorder à l'Ordre des Mains Unies, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de la balade gourmande qui a eu lieu le 21 juillet 2024 à Dottignies ;

Vu la décision du Collège communal en date du 19 août 2024, d'accorder aux commerçants de la gare, la mise à disposition à titre gratuit de matériel le 26 juillet 2024 lors de la dernière étape de l'Ethias Tour de Wallonie ;

Vu la décision du Collège communal en date du 19 août 2024, d'accorder à l'asbl Le P'tit Plus, la mise à disposition gratuite de matériel à l'occasion des 30 ans de la crèche qui a eu lieu le 31 août 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 19 août 2024, d'accorder au Comité d'animation d'Herseaux-gare, la mise à disposition et l'installation à titre gratuit de matériel ainsi que la mise à disposition du parking intérieur de l'ICET, avec un passage vers le parking de Derlys à l'occasion de la 152ième ducasse du Toubac qui s'est déroulée du 12 au 14 juillet 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 19 août 2024, d'accorder à l'asbl Futur aux Sports, la mise à disposition à titre gratuit du véhicule de l'Instruction publique du 5 au 9 août 2024, du 12 au 16 août 2024 ainsi que du 19 au 23 août 2024 dans le cadre de ses stages organisés durant les vacances d'été ;

Vu la décision du Collège communal en date du 19 août 2024, d'accorder à l'asbl Unité 5 Risquons-Tout et La Faune, la mise à disposition à titre gratuit des abords du terrain de foot, des vestiaires et du parking du hall Max Lessines dans le cadre de son festival 'Le Risquons-tout en Goguette' les 28, 29 et 30 juin 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 26 août 2024, d'accorder à l'asbl Kiwanis, la mise à disposition à titre gratuit des salles du Centr'Expo à l'occasion de l'édition 2024 du Boeuf gras qui s'est déroulée le 14 mars 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 septembre 2024, d'accorder à l'association Les Jeunes Entreprises (LJE), la mise à disposition à titre gratuit de la salle du Conseil ainsi que du matériel le 28 novembre 2024 dans le cadre de l'organisation de l'AG des mini-entreprises ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 septembre 2024, d'accorder à l'asbl Centre Culturel Mouscronnois, la mise à disposition à titre gratuit de matériel pour l'événement qui s'est déroulé au parc communal dans le cadre de La Fête de la Musique 2024 ainsi que d'un coffret forain pour celui qui s'est déroulé sur le parking Métropole ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 septembre 2024, d'accorder à l'IEG, le transport à titre gratuit d'une tondeuse à partir de Temse vers le site du Futurosport durant le mois d'août ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 septembre 2024, d'accorder à l'asbl 'Syndicat d'Initiative', la mise à disposition d'un groupe électrogène dans le cadre de la Fête Nationale 2024 qui se déroule au parc de Mouscron ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 septembre 2024, d'accorder à l'asbl 'Syndicat d'Initiative' la mise à disposition à titre gratuit d'un groupe électrogène dans le cadre du 'Food Truck Festival' qui s'est tenu le week-end du 23 au 25 août ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 septembre 2024, d'accorder à l'asbl Atout Chat, la mise à disposition à titre gratuit de matériel à l'occasion du barbecue organisé le 4 août 2024 au profit des chats errants ;

Vu la décision du Collège communal en date du 9 septembre 2024, d'accorder à l'établissement 'Grand Central', la gratuité de la redevance GDV/OPD dans le cadre de l'organisation des 10 ans de l'établissement le 7 septembre 2024 eu égard aux travaux du quartier de la gare qu'il a subis ;

Vu la décision du Collège communal en date du 9 septembre 2024, d'accorder au Jogging Club de Luignne, la mise à disposition à titre gratuit d'une camionnette pour rapatrier une partie des participants du 'Run and Bike' le 15 août 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 9 septembre 2024, d'accorder à l'association Les Randonneurs Mouscron, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de leur événement annuel 'La patate à l'plure' qui s'est déroulé le 19 octobre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 9 septembre 2024, d'accorder au Comité de quartier du Mont-à-Leux, la mise à disposition à titre gratuit d'un groupe électrogène lors de la fête des voisins et de la brocante organisées le 24 août 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 9 septembre 2024, d'accorder aux scouts de Mouscron, la mise à disposition à titre gratuit d'un bus affrété avec chauffeur suite à la problématique des guides bloquées le 19 juillet 2024 en Allemagne lors de la panne mondiale informatique ;

Vu la décision du Collège communal en date du 23 septembre 2024, d'accorder aux Gilles de la Main, la mise à disposition à titre gratuit de serveurs lors de la réception du dimanche 15 septembre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 23 septembre 2024, d'accorder au Théâtre Wallon, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de la manifestation du 29 août 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 23 septembre 2024, d'accorder à l'asbl 'Entente Patriotique', l'impression gratuite de 100 invitations dans le cadre de l'excursion '80ème anniversaire de la Libération' organisée le 5 octobre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 23 septembre 2024, d'accorder à l'association des commerçants de Dottignies, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de la brocante qui s'est déroulée le 15 août 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 30 septembre 2024, d'accorder à l'Union Belge de Football, la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de l'événement national 'Football Kick-off' qui s'est déroulé le 8 septembre 2024 au Futurosport ;

Vu la décision du Collège communal en date du 30 septembre 2024, d'accorder aux organisateurs de la Fête de la Main, la mise à disposition gratuite de matériel et de personnel lors du week-end du 13 septembre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 14 octobre 2024, d'accorder à l'association Eneosport, la mise à disposition à titre gratuit du Hall Jacky Rousseau ainsi que d'animateurs sportifs le mardi 1^{er} octobre 2024 dans le cadre de la 'journée découverte sportive' ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 octobre 2024, d'accorder à Mme Ameloot, la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule et d'un chauffeur le 8 octobre 2024 dans le cadre du transport de matériel récolté pour aider le Burundi ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 octobre 2024, d'accorder à titre gratuit à la Troupe de théâtre 'Epidavros', la gratuité de la redevance pour le calicot réalisé dans le cadre des représentations assumées bénévolement pour des associations caritatives de l'entité mouscronnoise en 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 octobre 2024, d'accorder à l'asbl 'Cat's Cocoon', la mise à disposition à titre gratuit de la Grange dans le cadre de son apéritif annuel qui s'est déroulé le 3 novembre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 octobre 2024, d'accorder au club des supporters et sympathisants d'Arthur Vanassche, la mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Grange dans le cadre du deuxième repas du club organisé le 14 janvier 2025 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 octobre 2024, d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de personnel à la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques, représentée par le Groupe Carpe Diem de Mouscron pour la vente de chocolats 'Galler' ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 octobre 2024, d'accorder à l'Institut de Formation de l'Enseignement Catholique, la mise à disposition gratuite de deux animateurs pendant deux heures au Musée de Folklore vie Frontalière le 8 novembre 2024 dans le cadre d'une journée pédagogique organisée pour une vingtaine d'enseignants du maternel au primaire ;

Vu la décision du Collège communal en date du 21 octobre 2024, d'accorder à Amnesty International de Mouscron, la mise à disposition à titre gratuit d'une salle de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la journée mondiale des aîné(e)s le 1er octobre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 28 octobre 2024, d'accorder à l'Ordre des Baillis, la mise à disposition gratuite de la salle des mariages ainsi que du personnel lors du vin d'honneur organisé dans le cadre du Convent des Baillis le 6 octobre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 28 octobre 2024, d'accorder à l'équipe les Tournesols qui participe au Relais pour la Vie, la mise à disposition gratuite de la salle de la Grange dans le cadre de l'événement du 16 mars 2025 dont les bénéfices vont directement à la ligue contre le cancer ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 novembre 2024, d'accorder aux Gilles de Mouscron, la mise à disposition gratuite de matériel dans le cadre de leur soirée du 31 octobre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 novembre 2024, d'accorder à l'association de fait "Les 24 Heures", la mise à disposition à titre gratuit de matériel ainsi que la mise à disposition du site de la plaine de Neckere dans le cadre de l'organisation de son week-end humanitaire des 27 au 29 septembre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 novembre 2024, d'accorder à la troupe de théâtre 'Moulin Ruche', la mise à disposition à titre gratuit du service de lettrage pour les modifications réalisées sur la bâche publicitaire dans le cadre des représentations qui se sont tenues durant les week-ends de septembre et octobre 2024 ainsi que du service menuiserie et peinture pour la création, le transport, le montage et le démontage des décors ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 novembre 2024, d'accorder à l'asbl 'Chiara Vie', la mise à disposition à titre gratuit de matériel dans le cadre de son traditionnel 'Souper Spaghettis' qui s'est déroulé le 16 novembre 2024 dans la salle de l'ICET à Herseaux ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 novembre 2024, d'accorder au club 'Inner Wheel' de Mouscron-Comines, la mise à disposition à titre gratuit d'un podium dans le cadre du concert organisé le 7 novembre 2024 à la Blommerie ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 novembre 2024, d'accorder à l'asbl 'Syndicat d'Initiative' la mise à disposition à titre gratuit d'un groupe électrogène dans la rue de Tourcoing dans le cadre de la fête des Hurlus qui s'est déroulée le premier week-end d'octobre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 4 novembre 2024, d'accorder au Comité des Gilles, la mise à disposition gratuite d'un local du Centre Educatif Européen les 4 et 5 octobre 2024 dans le cadre des Hurlus 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 12 novembre 2024, d'accorder à l'asbl l'Ami'Comm, l'impression gratuite de 50 affiches A4 dans le cadre de l'excursion au marché de Noël de Liège organisée le 7 décembre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 12 novembre 2024, d'accorder aux Relais du Coeur, l'impression gratuite de documents distribués dans le cadre d'un appel aux dons dans le quartier du Mont-à-Leux ;

Vu la décision du Collège communal en date du 18 novembre 2024, d'accorder à la troupe de théâtre 'Les Compagnons de la Sainte Famille', la réalisation des décors à titre gratuit dans le cadre de leur représentation théâtrale pour la saison 2025 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 18 novembre 2024, d'accorder au club de tennis de table 'le CTT Centre Herseaux', la mise à disposition à titre gratuit de tables hautes dans le cadre d'une festivité organisée le 15 décembre 2024 en l'honneur des 20 ans des deux médailles d'or du pongiste herseautois Mathieu Loicq aux jeux paralympiques d'Athènes ;

Vu la décision du Collège communal en date du 18 novembre 2024, d'accorder à l'asbl 'La Main d'Or', la mise à disposition à titre gratuit du personnel afin de faire le service lors du vernissage qui s'est déroulé le 27 octobre 2024 dans le cadre de l'exposition de son salon d'automne ;

Vu la décision du Collège communal en date du 25 novembre 2024, d'accorder à l'asbl 'Auti Bol d'air', la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule dans le cadre du concert Gospel For Life qui a été organisé le 17 novembre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 25 novembre 2024, d'accorder au club Tai Chi Sweet, la mise à disposition à titre gratuit de la salle de sport de Saint Exupéry (site Jaurès) tous les lundis de 19.00 à 20.30 pour ses cours ;

Vu la décision du Collège communal en date du 25 novembre 2024, d'accorder à l'association la SPA, la mise à disposition à titre gratuit de la salle 'La Grange' dans le cadre de son Bingo annuel qui sera organisé en 2025 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 25 novembre 2024, d'accorder à l'Amicale des Sapeurs-pompiers, la mise à disposition à titre gratuit de personnel afin de faire le service lors de la réception organisée dans le cadre de la Saint-Mamert le 16 novembre 2024 au sein de l'Arsenal des pompiers ;

Vu la décision du Collège communal en date du 25 novembre 2024, d'accorder à l'asbl 'Gym Passion', la mise à disposition à titre gratuit d'un grand camion, d'un chauffeur et de personnel de l'équipe technique du Service des Sports dans le cadre du déménagement du club ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 décembre 2024, d'accorder, à la Compagnie Royale Marius Staquet, le transport, le montage et démontage des décors à titre gratuit dans le cadre de leur saison théâtrale 2024-2025 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 décembre 2024, d'accorder à l'asbl Centre Culturel Mouscronnois, la mise à disposition à titre gratuit de personnel pour la conception du décor en vue des portails de L'Imaginaire 2026 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 décembre 2024, d'accorder à l'association 'Dance Fusion', la mise à disposition à titre gratuit de chaises dans le cadre de son premier spectacle de danse qui s'est déroulé le 15 décembre 2024 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 2 décembre 2024, d'accorder au club canin 'Le Pisteur', la mise à disposition à titre gratuit de personnel et de matériel dans le cadre de son déménagement ;

Vu la décision du Collège communal en date du 16 décembre 2024, d'accorder au Cercle Royal Artistique Mouscronnois la mise à disposition à titre gratuit de personnel afin de faire le service lors du vernissage de la Biennale de Printemps qui aura lieu le 3 mai 2025 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 16 décembre 2024, d'accorder à l'Amicale des donneurs de sang la mise à disposition à titre gratuit de personnel lors du drink qui sera organisé le 2 mars 2025 à l'issue de l'Assemblée Générale ;

Vu la décision du Collège communal en date du 16 décembre 2024, d'accorder à l'école EAFCM de Mouscron en céramique et Sculpture, la mise à disposition à titre gratuit de la salle Brel du Centre Marius Staquet dans le cadre de l'exposition biennale des élèves du 29 mars au 6 avril 2025 ;

Attendu que la présente décision n'appelle pas l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Considérant l'absence d'avis de légalité de la Directrice financière ;

PREND ACTE

Article 1^{er}. – Des décisions d'octroi d'avantages en nature approuvées par le Collège communal au cours de l'exercice 2024 sur base de la délégation accordée par le Conseil communal.

19^{ème} Objet : ASBL COMMUNALES – RÈGLEMENT 2025-2027 – MODALITÉS D'OCTROI DE SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS ACTIVES SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – APPROBATION.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'approuver le renouvellement du règlement concernant les modalités d'octroi de subsides aux associations actives sur le territoire de Mouscron pour les années 2025 à 2027.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (LOOSVELT).

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L3331-1 à 9 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1122-37 ;

Vu la circulaire du Ministre Furlan du 30 mai 2013 relative à l'octroi de subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement d'octroi de subsides aux associations pour les années 2022-2024, approuvé par le Conseil communal en sa séance du 28 mars 2022 ;

Vu le règlement d'octroi de subsides aux associations pour les années 2022-2024 modifié, et approuvé par le Conseil communal en sa séance du 20 mars 2023 ;

Considérant que l'application de ce premier règlement relatif aux subsides octroyés aux asbl s'est avérée très satisfaisante et a permis :

- d'encadrer les échanges entre la Ville de Mouscron et les associations actives sur son territoire souhaitant bénéficier d'un soutien financier, en numéraire ou en nature ;

- de formaliser et de cadrer l'intervention de la Ville, dans un but de planification administrative et financière ;
- de rappeler aux asbl quelques règles de base utiles ;

Considérant qu'il y a lieu dès lors de maintenir ce fonctionnement et de renouveler le règlement pour les années 2025-2027 ;

Vu le projet de règlement d'octroi de subsides aux associations actives sur le territoire de Mouscron pour les années 2025 à 2027 approuvé par le Collège communal en date du 6 janvier 2025 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Attendu que la présente décision appelle l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Attendu que le dossier lui a été transmis en date du 10 janvier 2025 ;

Vu l'avis de légalité favorable de la Directrice financière en date 10 janvier joint à la présente ;

Par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (LOOSVELT) ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - D'approuver le règlement d'octroi de subsides 2025-2027 aux associations actives sur le territoire de Mouscron.

Art. 2. - De mandater Madame la Bourgmestre et Madame la Directrice générale pour signer ce règlement.

Art. 3. - De charger le Collège communal de l'exécution de ce règlement.

20^{ème} Objet : OCTROI DE SUBSIDES SUPPLÉMENTAIRES POUR DES CHÈQUES SPORTS – COMMUNICATION.

Mme la PRESIDENTE : C'est une communication donc une enveloppe de 9.000 € avait été prévue pour les chèques sport. Elle s'est avérée insuffisante pour rencontrer toutes les demandes. Nous vous informons que le Collège a accepté que des chèques sport soient octroyés pour un montant complémentaire de 250 €, réduisant le reliquat versé aux comités omnisports du même montant. C'est donc une communication, il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L3331-1 à -8 .

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire du Ministre Furlan du 30 mai 2013 relative à l'octroi de subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration du budget communal pour l'année 2024 ;

Vu la décision du Conseil communal du 19 février 2024 concernant les modalités de liquidation de la subvention 2024 relative aux aides apportées aux clubs sportifs ;

Considérant qu'il est prévu d'octroyer des « chèques sports » d'un montant de 50 € sous certaines conditions aux jeunes Mouscronnois de 6 à 18 ans qui fréquentent un club ou une association sportive mouscronnoise afin d'intervenir dans une partie du paiement de la cotisation, et ce à concurrence d'un montant maximum de 9.000 € ;

Attendu qu'il est prévu que, pour les « chèques sports » et le subside « d'aide à la formation », les aides s'arrêtent dès lors que le plafond budgétaire est atteint (9.000 € pour les chèques sports et 1.500 € pour l'aide à la formation), les demandes étant traitées au fur et à mesure de leur introduction ;

Considérant qu'en 2024, les demandes de chèques sports ont été plus importantes que les années précédentes ;

Considérant par ailleurs que le solde du subside n'étant pas épuisé et permet d'octroyer 250 € de chèques sports en faveur de 5 enfants supplémentaires ;

Considérant qu'en sa séance du 16 décembre 2024, le collège a décidé de déroger au règlement et accepté d'octroyer 250€ de chèques sports en sus des 9.000 € initialement prévus ;

Considérant que le reliquat de subside octroyé au Comité omnisport sera dès lors réduit de ces 250 € ;

Considérant qu'en toute transparence, le Conseil communal doit être informé de cette dérogation à la décision prise le 19 février 2024 ;

EST COMMUNIQUÉE :

Article 1^{er}. - La décision prise par le Collège communal du 16 décembre 2024 favorisant l'octroi de 250 € de chèques sports en sus de l'enveloppe des 9.000 € initialement prévue, le reliquat de subside octroyé au Comité Omnisport a dès lors été réduit de ces 250 €.

21^{ème} Objet : PATRIMOINE COMMUNAL – INTÉGRATION DE 103 VÉLOS ET DE 3 TROTTINETTES AU PATRIMOINE COMMUNAL ET DON DE 20 VÉLOS AU CPAS DE MOUSCRON.

Mme la PRESIDENTE : De nombreux vélos et trottinettes sont trouvés par la zone de police de Mouscron et deviennent propriété communale au bout de 3 mois de conservation. Nous vous proposons d'intégrer 103 vélos et 3 trottinettes au patrimoine communal et de faire don de 20 vélos donc 15 vélos à intégrer à ce présent Conseil et 5 vélos déjà intégrés au patrimoine communal au CPAS de Mouscron qui se chargera des dons aux citoyens et du suivi social lié.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu les articles 3.58 et 3.59 du Code civil concernant les biens meubles trouvés tant sur le domaine public que privé des autorités publiques, mais également dans les propriétés privées ;

Considérant que de nombreux vélos et trottinettes sont trouvés par la Zone de Police de Mouscron et qu'il n'est pas toujours possible d'en identifier le propriétaire ;

Considérant qu'il revient à l'administration communale de les conserver ;

Considérant que les vélos et les trottinettes deviennent propriété communale au bout de 3 mois de conservation et qu'il convient désormais de leur attribuer une affectation ;

Considérant que la Zone de Police a transféré à la Ville 103 vélos et 3 trottinettes retrouvés depuis 2021 ;

Considérant qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pour récupérer son vélo ou sa trottinette ;

Considérant qu'il est proposé d'intégrer ces 103 vélos et 3 trottinettes au patrimoine communal de la Ville ;

Considérant qu'il est dès lors proposé de faire don de 20 vélos au CPAS de Mouscron dont 5 vélos ayant déjà faits l'objet d'une intégration au patrimoine communal de la Ville aux Conseils communaux des 25 avril 2022 et 21 décembre 2022 ;

Considérant que le CPAS de Mouscron se chargera des dons aux citoyens et du suivi social y lié ;

Attendu que la présente décision n'appelle pas l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Considérant l'absence d'avis de légalité de la Directrice financière ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. D'acter l'intégration des 103 vélos et 3 trottinettes suivants au patrimoine communal :

Date de récupération	Modèle		Marque	Couleur
09-09-21	Trottinette		Bird	Noir
01-01-22	VTT	Enfant	BTWIN	Noir
01-01-22	VTT	Femme	Rockrider	Gris
25-02-22	Pliable	Unisex	Principe	Bordeaux
19-01-22	VTC	Homme	Lombardo	Gris
03-03-22	VTC	Femme	BTWIN	Blanc
17-03-22	VTT	Enfant	Longway	Noir
22-03-22	VTT	Femme	Marun	Rouge/Noir
09-03-22	Trottinette		Bird	Gris
19-04-22	VTC	Femme	Décathlon	Gris/Noir
17-05-22	VTC	Femme	BTWIN	Blanc
03-05-22	Ville	Homme	MBM	Gris
20-04-22	VTT	Enfant	BTWIN	Rouge
03-04-22	VTT	Femme	*50	Noir
13-04-22	VTT	Femme	DUNLOP	Rouge
11-06-22	VTT	Femme	Merida	Gris/Bleu
15-06-22	VTT	Femme	X TRACK	Noir
29-04-22	Ville	Homme	City Star	Noir
04-08-22	Ville	Homme	Aucun	Noir
02-08-22	Pliable	Unisex	Top Bike	Noir
29-07-22	Ville	Homme	Cleveland	Bleu
08-07-22	Pliable	Unisex	Rambler	Gris
20-08-22	VTT	Enfant	Muddyfox	Noir
30-06-22	VTT	Enfant	BTWIN	Noir
03-06-22	Ville	Homme	Lapierre - SitandGo	Bleu/Gris
20-06-22	VTT	Femme	Minerva	Bleu
30-06-22	VTT	Enfant	BTWIN	Noir/dessin coloré
23-08-22	Ville	Femme	Mercier	Bleu
24-09-22	Ville	Homme	Arcade	Blanc
14-09-22	VTT	Femme	Jumpertrek	Bleu
18-06-22	Trottinette		Bird	Gris
14-08-22	VTT	Enfant	Mountain	Blanc
04-10-22	Ville	Homme	Quardo	Noir
19-07-22	VTT	Femme	Marr	Gris/bleu
06-10-22	VTT	Enfant	Rockrider	Blanc
25-08-22	Pliable électrique	Unisex	MoovWay	Noir
04-10-22	Course	Enfant	BTWIN	Gris/Bleu
31-07-23	Ville	Homme	Oxford	Noir
30-01-23	Ville	Homme	BTWIN	Bleu ciel
31-07-23	Ville	Femme	Bianchi	Noir/Vert
28-10-22	VTT	Enfant	Optim Alp	Gris/Noir
20-07-23	VTT Electrique	Femme	Top Life	Noir
19-03-23	Ville	Femme	Capri	Gris/Noir
16-06-23	Ville Electrique	Homme	Wayscral	Blanc
Inconnue	Ville	Homme	L'Avenir	Bleu/Gris

08-07-23	Ville	Femme	Décathlon	Jaune
20-06-23	Ville Electrique	Femme	Giant	Gris foncé
06-09-23	VTT	Femme	Décathlon	Mauve
06-09-23	Ville	Femme	BTWIN	Gris
14-09-23	VTT	Femme	Be One	Bleu/Blanc
03-07-23	VTT	Enfant	Rockrider	Blanc
17-05-23	VTT	Femme	Mercier	Rouge/Blanc
07-08-23	Ville	Homme	Gazelle	Gris
03-05-23	Ville	Femme	Kettler	Gris
25-01-23	VTT	Femme	Maxwell	Jaune
10-12-22	VTT	Femme	Raider	Blanc/Noir
07-05-23	VTT	Femme	Top Bike	Rouge
13-04-23	Ville	Enfant	BTWIN	Noir / Mauve
18-03-24	Ville	Homme	Nakamura	Noir
03-02-24	Ville	Homme	Vrpeut	Gris
24-03-24	Ville	Femme	Décathlon	Bordeaux
07-03-24	Ville	Femme	Peugeot	Marron
08-03-24	Ville	Homme	Nakamura	Noir
26-03-22	Vélo électrique	Homme	BTWIN	Noir
09-10-23	VTT	Femme	Décathlon	Rouge
04-11-23	VTT	Femme	Jumpertrek	Rouge/Noir
03-11-23	VTT	Femme	Helium	Gris
15-02-24	BMX	Unisex	/	Noir
25-07-23	Ville	Unisex	/	Gris
15-12-22	Ville	Homme	Omega	Gris
11-05-23	VTT	Femme	/	Gris
31-01-24	VTT	Femme	Speed Racing	Noir/Jaune
21-11-23	Pliable	Unisex	/	/
05-01-24	Ville	Femme	Oxford	Mauve/Noir
18-11-22	Ville	Homme	Orlando	Gris
01-11-23	VTT	Homme	Btwin	Blanc
31-12-22	Ville	Homme	/	Gris
18-12-23	Ville	Femme	Sparta Gerdiampe	/
29-09-23	Ville	Homme	Blue Bike	/
30-07-23	Ville	Femme	Gazelle	/
17-04-23	Ville	Homme	Tuytens	Mauve
09-05-23	VTT	Enfant	Bike Sprint	Rose
22-10-22	VTT	Femme	BTWIN	Orange
20-10-23	Ville	Femme	MGI	Mauve
10-02-23	Ville	Homme	Muddyfox	Gris/Blanc
31-12-23	VTT	Enfant	Muddyfox	Noir / Bleu
19-01-24	VTT	Enfant	Décathlon	Orange/Blanc
27-02-23	Ville	Homme	Bulldog	Foncé
22-01-24	Ville	Homme	Prestige	Gris
04-08-24	VTT	Femme	BTWIN	Noir/Bleu
06-08-24	Ville	Femme	Maverick	Gris
09-02-23	VTT	Unisex	Ranger	Noir

26-02-23	Ville	Homme	Oxford	Noir
13-04-24	Ville	Homme	Minerva	Noir
19-12-23	Ville	Homme	Nakamura	/
19-04-24	Ville	Homme	MXWELL	Vert
23-08-24	Ville	Femme	BATAVUS	Gris / Noir
05-02-24	Ville	Femme	Worldbike	Gris
21-05-24	Ville	Homme	Venturelli	Vert foncé
Inconnue	VTT	Femme	Topbike	Noir / Jaune
16-07-24	Ville	Femme	Oxford	Noir / Gris
31-01-24	VTT	Femme	Zoom Escape327	Noir/Vert
21-06-24	Ville	Femme	Lejeune	Gris
16-10-24	Ville	Femme	Ansgari	Noir
24-09-24	Ville	Femme	International	Noir
24-09-24	VTT	Homme	BTWIN	Gris

Art. 2 – De fixer la valeur comptable à zéro lors de leur intégration.

Art. 3 - De faire don des 20 vélos suivants au CPAS de Mouscron :

Date de récupération	Modèle	Marque	Couleur	Date Conseil d'intégration au patrimoine communal
05-09-18	Ville Homme	Bulldog	Gris	25-04-22
24-06-19	VTT Homme	Merida	Orange/Noir	25-04-22
12-09-21	Ville Enfant	Optime Alp	Noir/Blanc/Vert	25-04-22
03-12-21	Ville Homme	Batavus	Noir	25-04-22
27-04-22	VTT Homme	Thompson	Gris	21-11-22
30-06-22	VTT Enfant	BTWIN	Noir	
03-06-22	Ville Femme	Lapierre - SitandGo	Bleu/Gris	
06-10-22	VTT Enfant	Rockrider	Blanc	
30-01-23	Ville Femme	BTWIN	Bleu ciel	
06-09-23	VTT Homme	Décathlon	Mauve	
14-09-23	VTT Homme	Be One	Bleu/Blanc	
10-12-22	VTT Homme	Raider	Blanc/Noir	
24-03-24	Ville Homme	Décathlon	Bordeaux	
03-11-23	VTT Homme	Helium	Gris	
11-05-23	VTT Homme	/	Gris	
31-01-24	VTT Homme	Speed Racing	Noir/Jaune	
17-04-23	Ville Femme	Tuytens	Mauve	
16-10-24	Ville Femme	Ansgari	Noir	
24-09-24	Ville Femme	International	Noir	
24-09-24	VTT Homme	BTWIN	Gris	

22^{ème} Objet : DT2 – MARCHÉ DE FOURNITURES – BALAYEUSE DESTINÉE AU SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'approuver le mode passation. Le montant estimé est le cahier des charges relatif au marché d'acquisition d'une balayeuse destinée au service de la propreté publique. Ce marché a pour but d'assurer le nettoyage des voiries en cas de panne d'une des 2 balayeurs achetées en 2017 et 2019. Il vous est proposé de lancer ce marché via une procédure ouverte. Le

montant estimé du marché est 280.000 €, TVAC. Le crédit permettant cette dépense est prévu au budget communal de l'exercice 2025, service extraordinaire.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un marché pour la fourniture d'une balayeuse destinée au service de la propreté publique et ce, afin d'assurer le nettoyage des voiries en cas de panne d'une des deux balayeuses achetées en 2017 et 2019 ;

Vu le cahier des charges N° DT2/25/CSC/912 relatif à ce marché ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 231.404,96 € hors TVA ou 280.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget communal de l'exercice 2025, service extraordinaire, à l'article 875/74302-98 (N° de Projet 20250168) ;

Attendu que la présente décision appelle l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Attendu que le dossier a été transmis en date du 7 janvier 2025 ;

Vu l'avis de légalité favorable délivré par la Directrice financière en date du 7 janvier 2025 et joint à la présente délibération ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - D'approuver le cahier des charges N° DT2/25/CSC/912 et le montant estimé du marché "Balayeuse destinée au service de la propreté publique". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 231.404,96 € hors TVA ou 280.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2. - De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3. - De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.

Art. 4. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget communal de l'exercice 2025, service extraordinaire, à l'article 875/74302-98 (N° de Projet 20250168).

Art. 5. - La présente délibération ne sortira ses effets que lorsque les voies et moyens destinés aux paiements des dépenses auront été complètement réunis et définitivement admis.

23^{ème} Objet : SERVICE INFORMATIQUE – ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU FOREM PORTANT SUR LA MAINTENANCE DE LA SOLUTION CISCO EXISTANTE, L'ACQUISITION DE MATÉRIELS ET LOGICIELS DU CATALOGUE CISCO, LE RECOURS AU SUPPORT SUR SITE (SUPPORT INTÉGRATEUR), AINSI QUE LES SERVICES DE CONSULTANCE Y AFFÉRENTS – APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHÉSION.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'approuver l'adhésion de la ville de Mouscron à la centrale d'achat du Forem portant sur la fourniture de matériels et logiciels du catalogue CISCO, la maintenance de l'existant, le recours au support sur site ainsi que les services de consultants s'y affèrent. Le recours à la centrale d'achat du Forem nous apportera une simplification administrative et des prix avantageux. Le montant estimé de cette adhésion est estimé à 242.000 € TVAC pour les 48 mois.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-7, §1er relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 2, 6° et 47 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu le marché référencé DMP2001162 passé par le FOREM, en tant que centrale d'achat, et portant sur la maintenance de la solution CISCO existante, l'acquisition de matériels et logiciels du catalogue CISCO, le recours au support sur site (support intégrateur), ainsi que les services de consultance y afférents ;

Considérant qu'en séance du 25 janvier 2021, le Conseil communal a approuvé l'adhésion à la centrale d'achat du FOREM relative à ce marché ainsi que la convention d'adhésion ;

Considérant que ce marché arrivera à échéance au bout des 4 années prévues ;

Considérant que le FOREM invite la Ville de Mouscron à marquer à nouveau son intérêt quant au marché à relancer portant sur le même objet et à indiquer une estimation du montant de ses consommations pour les quatre prochaines années ;

Considérant que la Ville de Mouscron possède déjà une « base existante » CISCO dans son réseau informatique ;

Considérant que le fait, pour la Ville de Mouscron, de recourir à la centrale d'achat du FOREM pour lesdits services peut apporter une simplification administrative et des prix avantageux ;

Considérant que l'adhésion à ce marché est estimée à 200.000,00 € hors TVA ou 242.000,00 €, 21% TVA comprise pour les 48 mois ;

Vu la convention d'adhésion à signer par la Ville de Mouscron qui stipule les conditions liées à la centrale d'achat du FOREM ;

Attendu que la présente décision n'appelle pas l'avis de légalité de la Directrice financière ;

Considérant l'absence d'avis de légalité de la Directrice financière ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er} - D'approuver l'adhésion de la Ville de Mouscron à la centrale d'achat du FOREM portant sur la fourniture de matériels et logiciels du catalogue CISCO, la maintenance de l'existant, le recours au support sur site (Shared Support), ainsi que les services de consultance y afférents.

Art. 2. - D'approuver la convention d'adhésion à signer par la Ville de Mouscron.

Art. 3. - De charger Mme la Bourgmestre, Ann CLOET, et Mme la Directrice générale, Nathalie BLANCKE, de signer cette convention.

24^{ème} Objet : UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE, SUITE AUX ÉLECTIONS DU 13 OCTOBRE 2024.

Mme la PRESIDENTE : Pour faire suite à la demande l'Union des villes et communes de Wallonie, il convient de désigner un représentant de la ville pour participer aux assemblées générales de l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour y prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter toute décision se rapportant aux ordres du jour. Nous vous proposons ma candidature à ce poste.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'il importe de désigner un mandataire pour représenter la Ville au sein des Assemblées Générales qui sont tenues par certaines sociétés auxquelles la Ville participe ;

Vu le courrier nous adressé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie nous sollicitant afin de désigner un(e) délégué(e) pour participer aux Assemblées Générales de l'UVCW ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - De donner pouvoir à Mme Ann CLOET, Bourgmestre, membre ci-après désigné du Conseil communal pour représenter la Ville aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, pour y prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter toutes décisions se rapportant aux ordres du jour.

Art. 2. - La présente désignation prendra fin de plein droit à la fin de la présente mandature.

Art. 3. - Copie de la délibération sera transmise à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

25^{ème} Objet : INTERCOMMUNALE TUSSENGEMEENTELIJKE MAATSCHAPPIJ VOOR SERVICES (TMVS) – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2025 – APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE ASSEMBLÉE.

Mme la PRESIDENTE : L'intercommunale TMVS se réunit en Assemblée Générale le 25 mars prochain. Nous vous proposons d'approuver les points soumis à l'ordre du jour de cette assemblée. En date du 7 octobre 2019, le Conseil m'a désignée, vous vous doutez un petit peu pourquoi, comme représentante de la ville et cette décision reste valable jusqu'au renouvellement des compositions des assemblées.

M. MOREL : Une question de curiosité. Comment ça se fait qu'on est la seule commune, si j'ai bien vu, wallonne qui se retrouve dans cette intercommunale, c'est historique ? C'est parce qu'on était là ?

Mme la PRESIDENTE : Ça date déjà de pas mal d'années, donc c'est historique et donc voilà j'y suis. Et comme tout se déroule en néerlandais...

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu sa délibération du 24 juin 2019 portant adhésion de la commune à l'intercommunale TMVS ;

Vu sa délibération du 7 octobre 2019 approuvant la modification des statuts de l'intercommunale TMVS ;

Vu sa délibération du 7 octobre 2019 portant désignation d'un représentant effectif et d'un représentant suppléant pour représenter la Ville aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'intercommunale TMVS, pour y prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter toutes décisions se rapportant aux ordres du jour, signer toute liste de présence et tous autres documents et, de façon générale, faire tout ce qui est nécessaire pour défendre les intérêts du Conseil communal à ces assemblées ;

Vu la délibération du 7 octobre 2019 portant désignation des représentants de la Ville pour participer aux assemblées générales, notamment Mme Ann CLOET (effectif) ;

Considérant que suite aux élections du 13 octobre 2024, Mme Ann CLOET a été réélue, fait donc toujours partie du Conseil communal et que sa désignation reste valable jusqu'au renouvellement complet des assemblées de TMVS ;

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'intercommunale TMVS ;

Vu la lettre de convocation à l'Assemblée Générale de la TMVS datée du 9 décembre 2024 dans laquelle l'ordre du jour a été communiqué ;

Considérant qu'au cours de cette Assemblée Générale du 25 mars 2025, celle-ci aura à se prononcer au sujet des points suivants :

1. Situation actuelle des annexes 1 et 2 aux statuts
2. Démission et nomination des administrateurs au Conseil d'Administration

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - D'approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 mars 2025 de l'intercommunale TMVS, aux majorités suivantes :

1. Situation actuelle des annexes 1 et 2 aux statuts
À l'unanimité des voix
2. Démission et nomination des administrateurs au Conseil d'Administration
À l'unanimité des voix

Art. 2. - Le Conseil charge le représentant désigné, Madame CLOET, de souscrire, au nom du Conseil, tous les actes et pièces se rapportant à l'Assemblée Générale extraordinaire de la TMVS fixée au 25 mars 2025 et d'aligner son vote à la position prise dans la décision du Conseil communal de ce jour relative aux points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire précitée.

Art. 3. - Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale TMVS :

- soit par courrier à Creat Services ps, p/a Intercommunaal Beheer, Stropstraat 1, 9000 Gent,
- soit par courrier électronique à 20250325BAV@farys.be

26^{ème} Objet : **CONVENTION-TYPE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU LABEL « HURLU + » À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE MOUSCRON ET LES ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS – APPROBATION.**

Mme la PRESIDENTE : Il y a lieu d'adopter une convention fixant les modalités d'obtention du label Hurlu +, convention à conclure entre la ville de Mouscron et les établissements amenés à être labellisés. La convention type soumise à votre approbation est le résultat d'un travail de concertation mené au sein de la plateforme GRAM, donc groupe réflexion alcool Mouscron. Cette plateforme locale regroupe quatorze partenaires issus de structures diverses représentant le secteur socio-associatif de Mouscron et de Tournai. L'objectif de cette plateforme est d'informer, sensibiliser et orienter le tout public, donc enfants, adolescents, adultes, professionnels, à propos de la consommation d'alcool et des dérivés qui peuvent y être liées, donc les comportements à risque, la conduite sous influence, les nuisances auditives et autres. Pour répondre à cet objectif, la plateforme GRAM a développé 3 groupes de travail sur les thématiques suivantes : tout d'abord, créer un recueil des services existants, deuxièmement, créer ou recréer un partenariat avec les cafés par la création d'un label café et troisièmement, sensibiliser le tout public. La convention type qui est soumise à votre approbation relève du deuxième axe de travail portant sur la création d'un label café, le label Hurlu +. Elle fixe l'objectif général, les engagements de chacun ainsi que les modalités d'évaluation, de reconduction et de fin de la convention.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits, et ses modifications ultérieures ;

Considérant la plateforme locale de prévention à la surconsommation d'alcool (plateforme « G.R.A.M. » - Groupe Réflexion Alcool Mouscron) organisé sous la coordination du Service Sécurité Intégrale et Intégrée de la Ville de Mouscron et regroupant de nombreux partenaires :

- le service Sécurité Intégrale et Intégrée de la ville de Mouscron, en ce compris les Gardiens de la Paix et le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention ;
- le Phare (service des affaires sociales et de la santé) de la ville de Mouscron ;
- le service jeunesse de la ville de Mouscron ;
- le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail de la ville de Mouscron
- le Centre Hospitalier de Mouscron ;
- la maison d'accueil Terre Nouvelle ;
- la Régie de Quartiers Citoyenneté ;
- la Centre de Services à Domicile et aides familiales CSD ;
- le CPAS Mouscron ;
- l'ASBL Rencontres ;
- l'ASBL La Passerelle ;
- le centre d'accueil pour demandeurs d'asile FEDASIL – le Refuge ;
- la Coordination Assuétudes du Hainaut Occidental (CAHO) ;
- le PMS Libre.

Considérant que l'un des objectifs de cette plateforme est de créer un partenariat avec les établissements débits de boissons présents sur le territoire communal, en développant avec les gestionnaires d'établissements partenaires un label café : le label « Hurlu+ » ;

Considérant que la création du Label Hurlu+ est une initiative visant non seulement à sensibiliser la clientèle des établissements à la surconsommation d'alcool et aux dérives qui peuvent y être liées (nuisances auditives, comportements à risque, conduite sous influence, etc.), mais aussi à sensibiliser les exploitants et le personnel des débits de boissons au respect de la loi « alcool » (loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits) ;

Considérant le souhait de différents membres de la plateforme GRAM d'être partenaires de ce projet ;

Considérant, dans ce contexte, qu'il y a lieu de fixer les modalités liées à la labellisation et au partenariat entre l'établissement labellisé et les services partenaires ;

Considérant le projet de convention-type annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération et ayant été avalisé par les différents partenaires ;

Considérant que cette convention est l'aboutissement d'un travail concerté au sein de la plateforme « G.R.A.M. » ;

Considérant que plusieurs établissements de l'hyper-centre ont d'ores et déjà marqué un intérêt pour cette labellisation ;

Considérant l'avis favorable du Collège communal en ses séances du 7 octobre et du 28 octobre 2024 ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - D'approuver la convention-type de partenariat entre la ville de Mouscron et les établissements labellisés, annexée à la présente délibération et en faisant partie intégrante.

Art. 2. - De charger Mme la Bourgmestre, Ann CLOET, et Mme la Directrice Générale, Nathalie BLANCKE, de signer ladite convention de partenariat avec les établissements partenaires.

Art. 3. - De charger le Collège communal de l'exécution de ladite convention de partenariat.

27^{ème} Objet : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MOUSCRON ET L'ASBL LA RESSOURCERIE LE CARRÉ POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN POINT VÉLO À LA GARE DE MOUSCRON – APPROBATION.

Mme la PRESIDENTE : L'opportunité s'est présentée pour l'asbl la Ressourcerie le Carré d'ouvrir un nouveau point vélo au sein d'un local de la gare de Mouscron. Ce lieu a été inauguré le 20 septembre 2024 et a commencé à proposer ses services à partir du 15 octobre 2024. En plus des services proposés habituellement, ce point vélo forme des stagiaires à la réparation de vélos dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle. La convention précédente se terminant en date du 31 décembre 2024, il y a lieu de formaliser un nouveau partenariat via une nouvelle convention pour une période allant du premier janvier 2025 au 31 décembre 2025 afin d'apporter une aide financière à la Ressourcerie pour le fonctionnement de ce point vélo.

M. LOOSVELT : Je vote non parce qu'il y a beaucoup d'échos qui se passent par rapport à ce point, la réparation vélo. Il y a énormément de vols aux alentours de la gare et bon l'enquête se fait à ce niveau-là. C'est pour ça que je vote non.

Mme la PRESIDENTE : Je ne vois pas trop le rapport mais enfin, bref.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) contre 1 (LOOSVELT).

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que l'ASBL La Ressourcerie Le Carré, par son projet « La Véloterie », a développé avec succès plusieurs points vélos en Wallonie picarde proposant de la réparation et de la location de vélos ;

Vu la décision du Collège communal du 30 septembre 2024 d'établir une convention de fonctionnement avec l'ASBL La Ressourcerie le Carré, pour un point vélo à la gare de Mouscron, couvrant la période allant du 16 octobre 2024 au 31 décembre 2024 et votée par le Conseil communal le 15 octobre 2024 ;

Considérant que le point vélo créé à la gare de Mouscron permet, depuis son ouverture le 15 octobre 2024, de développer une nouvelle dynamique dans le projet en formant des stagiaires à la réparation de vélos ;

Vu la décision du Collège communal en date du 6 janvier 2025, de continuer à soutenir financièrement l'ASBL La Ressourcerie Le Carré dans le fonctionnement d'un point vélo à la gare de Mouscron ;

Vu l'intérêt généré auprès des cyclistes depuis l'ouverture de ce point vélo ;

Vu la nécessité de formaliser le renouvellement de ce partenariat au moyen d'une convention établie entre la Ville de Mouscron et l'ASBL La Ressourcerie Le Carré ;

Attendu que les crédits budgétaires ont été prévus sur l'article budgétaire 423/124-48 du budget communal 2025 ;

Attendu que la présente décision n'appelle pas l'avis de l'égalité de la Directrice financière ;

Vu l'absence d'avis de légalité de la Directrice financière ;

Par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) contre 1 (LOOSVELT) ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - D'approuver ce renouvellement par la formalisation d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Mouscron et l'ASBL La Ressourcerie Le Carré dans le cadre du fonctionnement d'un point vélo à la gare de Mouscron.

Art. 2. - De désigner Mme la Bourgmestre et Mme la Directrice générale pour signer cette convention.

Art. 3. - De charger le Collège communal de l'exécution de cette nouvelle convention.

28^{ème} Objet : CELLULE ENVIRONNEMENT – CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS SUR LES CHATS ERRANTS À CONCLURE AVEC L'ASBL SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX – APPROBATION.

Mme la PRESIDENTE : Je vous propose de fusionner, si vous êtes d'accord, les points 28 29 et 30. Tout le monde est d'accord ? Depuis 2020, la ville de Mouscron soutient les actions des associations locales de défense des animaux. Il s'agit de la SPA, Cat's Cocoon et Atout chat. Ces associations accueillent et recueillent les animaux blessés à un moment donné ou errant sur le territoire de la commune. Elles effectuent pour les chats, les soins et la stérilisation. Donc pour le 28. La SPA recueille donc chiens, chats, animaux domestiques. Ce point-ci concerne le subsidie proposé pour la SPA de 8.000 € par an afin qu'elle puisse procéder aux soins et à la stérilisation des chats errants. Le point 29, c'est pour Cat's Cocoon qui recueille les chats errants, qui leur apporte également des soins et les stérilise et les confie à des familles d'accueil. Donc le subsidie proposé à Cat's Cocoon est également de 8.000 €. Et puis depuis peu, une nouvelle association a vu le jour. Elle recueille les chats errants et les confie à des familles d'accueil. Le subsidie 2025 proposé pour Atout Chat est de 4.000 € et donc les crédits seront à prévoir pour les années 2026 et 2027. Et nous vous proposons d'approuver ces conventions relatives aux interventions sur les chats errants.

Mme DEMETS : Oui, mais on maintient juste que le subsidie reste minime par rapport à leurs frais réels. Et donc on espère qu'on pourra trouver une solution comme on en a discuté tout à l'heure.

Mme la PRESIDENTE : Auparavant, c'était que 3.000 €. Ici c'est 8.000 et ça ne concerne que les chats. Il y a encore un autre subsidie pour la SPA aussi.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 14 août 1986 sur la protection animale et au Bien-Etre Animal ;

Vu la loi du 28 août 1991 sur l'exercice vétérinaire ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 mai 2011 relatif aux interventions autorisées sur les vertébrés pour l'exploitation utilitaire de l'animal ou pour limiter la reproduction de l'espèce ;

Vu, suite à la sollicitation du Ministre Di Antonio en 2015 et à l'arrêté du 10 novembre 2015 relatif à la subvention pour les communes qui participent à la stérilisation des chats errants, le choix du Collège communal de procéder à la stérilisation des chats errants ;

Considérant la hausse considérable des demandes provenant des particuliers ou des autorités locales ;

Considérant l'entrée en application du nouveau Code du Bien-Etre Animal intégrant en son article D.11 – sous-section 3. Les animaux abandonnés, perdus et errants, l'obligation pour la commune d'organiser leur placement en refuge ;

Considérant qu'un budget de 20.100 € est prévu au budget ordinaire de l'exercice 25, à l'article 8791/332-02 ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer une subvention de 8.000 € à l'asbl Société Protectrice des Animaux afin qu'elle puisse procéder, en 2025, aux soins et à la stérilisation des chats errants ;

Considérant que les crédits budgétaires seront prévus au budget des exercices 2026 et 2027 à l'article 8791/332-02 ;

Vu le projet de convention joint à la présente délibération et en faisant partie intégrante et couvrant les années 2025 à 2027;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. – D'approuver l'octroi d'une subvention annuelle de 8.000 € à l'asbl « SPA » au cours des exercices 2025 à 2027 inclus pour les soins et la stérilisation des chats errants.

Art. 2. – D'approuver le projet de convention relative aux interventions sur les chats errants à conclure entre la Ville et l'asbl « Société Protectrice des Animaux », couvrant les années 2025 à 2027.

Art. 3. – De mandater Madame la Bourgmestre et Madame la Directrice générale pour signer ladite convention.

Art. 4. – De charger le Collège communal de l'exécution de la convention.

29^{ème} Objet : CELLULE ENVIRONNEMENT – CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS SUR LES CHATS ERRANTS À CONCLURE AVEC L'ASBL CAT'S COCOON – APPROBATION.

(intervention transcrite au point 28)

Mme la PRESIDENTE : Le point 29, c'est pour Cat's Cocoon qui recueille les chats errants, qui leur apporte également des soins et les stérilise et les confie à des familles d'accueil. Donc le subsidie proposé à Cat's Cocoon est également de 8.000 €.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 14 août 1986 sur la protection animale et au Bien-Etre Animal ;

Vu la loi du 28 août 1991 sur l'exercice vétérinaire ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 mai 2011 relatif aux interventions autorisées sur les vertébrés pour l'exploitation utilitaire de l'animal ou pour limiter la reproduction de l'espèce ;

Vu, suite à la sollicitation du Ministre Di Antonio en 2015 et à l'arrêté du 10 novembre 2015 relatif à la subvention pour les communes qui participent à la stérilisation des chats errants, le choix du Collège communal de procéder à la stérilisation des chats errants ;

Considérant la hausse considérable des demandes provenant des particuliers ou des autorités locales ;

Considérant l'entrée en application du nouveau Code du Bien-Etre Animal intégrant en son article D.11 – sous-section 3. Les animaux abandonnés, perdus et errants, l'obligation pour la commune d'organiser leur placement en refuge ;

Considérant qu'un budget de 20.100€ € est prévu au budget ordinaire de l'exercice 25, à l'article 8791/332-02 ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer une subvention de 8.000€ à l'asbl Cat's Cocoon afin qu'elle puisse procéder, en 2025, aux soins et à la stérilisation des chats errants ;

Considérant que les crédits budgétaires seront prévus au budget des exercices 2026 et 2027 à l'article 8791/332-02 ;

Vu le projet de convention joint à la présente délibération et en faisant partie intégrante et couvrant les années 2025 à 2027;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - D'approuver l'octroi d'une subvention de 8.000 € à l'asbl « Cats Cocoon » au cours des exercices 2025 à 2027 inclus pour les soins et la stérilisation des chats errants.

Art. 2. - D'approuver le projet de convention relative aux interventions sur les chats errants à conclure entre la Ville et l'asbl « Cat's Cocoon », couvrant les années 2025 à 2027 inclus.

Art. 3. - De mandater Madame la Bourgmestre et Madame la Directrice générale pour signer ladite de la convention.

Art. 4. - De charger le Collège communal de l'exécution de la convention.

30^{ème} Objet : CELLULE ENVIRONNEMENT – CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS SUR LES CHATS ERRANTS À CONCLURE AVEC L'ASBL ATOUT CHAT – APPROBATION.

(intervention transcrite au point 28)

Mme la PRESIDENT : Et puis depuis peu, une nouvelle association a vu le jour. Elle recueille les chats errants et les confie à des familles d'accueil. Le subside 2025 proposé pour Atout Chat est de 4.000 € et donc les crédits seront à prévoir pour les années 2026 et 2027. Et nous vous proposons d'approuver ces conventions relatives aux interventions sur les chats errants.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Loi du 14 août 1986 sur la protection animale et au Bien-Etre Animal ;

Vu la Loi du 28 août 1991 sur l'exercice vétérinaire ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 mai 2011 relatif aux interventions autorisées sur les vertébrés pour l'exploitation utilitaire de l'animal ou pour limiter la reproduction de l'espèce ;

Vu, suite à la sollicitation du Ministre Di Antonio en 2015 et à l'arrêté du 10 novembre 2015 relatif à la subvention pour les communes qui participent à la stérilisation des chats errants, le choix du Collège communal de procéder à la stérilisation des chats errants ;

Considérant la hausse considérable des demandes provenant des particuliers ou des autorités locales ;

Considérant l'entrée en application du nouveau Code du Bien-Etre Animal intégrant en son article D.11 – sous-section 3. Les animaux abandonnés, perdus et errants, l'obligation pour la commune d'organiser leur placement en refuge ;

Considérant qu'un budget de 20.100 € est prévu au budget ordinaire de l'exercice 25, à l'article 8791/332-02 ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer une subvention de 4.000 € à l'asbl Atout chat afin qu'elle puisse procéder, en 2025, aux soins et à la stérilisation des chats errants ;

Considérant que les crédits budgétaires seront prévus au budget des exercices 2026 et 2027 à l'article 8791/332-02 ;

Vu le projet de convention joint à la présente délibération et en faisant partie intégrante et couvrant les années 2025 à 2027 ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - D'approuver l'octroi d'une subvention de 4.000 € à l'asbl « Atout chat » au cours des exercices 2025 à 2027 pour les soins et la stérilisation des chats errants.

Art. 2. – D'approuver le projet de convention relative aux interventions sur les chats errants à conclure entre la Ville et l'asbl « Atout chat », couvrant les années 2025 à 2027 inclus.

Art. 3. - De mandater Madame la Bourgmestre et Madame la Directrice Générale pour signer ladite la convention.

Art. 4. - De charger le Collège communal de l'exécution de la convention.

31^{ème} Objet : VALIDATION DE LA DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET POUR 2025.

Mme la PRESIDENTE : Depuis 2017 la Wallonie soutient l'opération commune 0 déchet animée par l'asbl Espace environnement. Ce projet avait pour ambition de faire des vingt communes lauréates de véritables exemples pour l'ensemble des communes wallonnes. Suite à l'engouement des communes pour le zéro déchet, le gouvernement wallon a souhaité les encourager à franchir le cap en modifiant l'arrêté du gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets. Avec ce nouvel arrêté, le subside est passé de 30 cents à 80 cents par habitant. Nous vous proposons donc de valider la participation de notre commune à la démarche 0 déchet pour l'année 2025. Et à noter que le nouveau plan 0 déchet sera intégré au PST

2024-2030. Donc l'année 2025, fait donc office d'année charnière avant l'entrée en vigueur du plan 0 déchet 2030.

Mme DEMETS : Oui.

M. MOREL : Nous, on va s'abstenir pour des raisons. On n'est pas contre les mesures qui sont mises dedans, mais un peu les mêmes raisons qu'on a développé pendant la discussion sur la DPC. On trouve que la question, la vraie responsabilité de la production des déchets n'est pas suffisamment prise en compte dans cette ambition zéro déchet. Et donc c'est pour cette raison là qu'on s'abstient.

Mme le PRESIDENTE : Mais donc nous, on agit quand même au niveau local. Donc je pense que par exemple au niveau commercial, ben là, ça rejoint quand même ce que vous dites, hein. Une promotion des commerces zéro déchet. On soutient l'économie circulaire et un soutien aux producteurs locaux pour un packaging zéro déchet via du coaching. Donc je pense que là, on va tout à fait dans ce sens-là. Donc nous agissons clairement au niveau local, au niveau de nos commerçants, au niveau des producteurs, au niveau des associations, au niveau de l'administration, au niveau des citoyens. Donc je pense que c'est plus que louable et plus qu'intéressant.

M. MOREL : Oui, mais pour les commerces, c'est du coaching, pour les citoyens, c'est des taxes, c'est de la répression. Et donc il y a quand même une différence à ce niveau-là. Et on a quand même pendant des années promis que si on traitait plus, la taxe diminuerait, or ici fin novembre, on a encore une interview de Pierre Waquiez qui disait que "on trie plus, mais le tonnage est encore là et ça donne du travail en plus à IPALLE de trier, donc c'est utile pour l'environnement mais la promesse de faire baisser la taxe déchet n'est pas juste et il le dit. Et donc du coup, là, on a quand même promis quelque chose aux Mouscronnois qui n'était pas juste.

Mme le PRESIDENTE : Nous, je peux vous l'assurer, je peux vous redonner les chiffres que nous, on a baissé à notre taxe déchet, dans toutes les autres communes il y a eu une augmentation. Je vous ai déjà donné les chiffres à plusieurs reprises, mais donc en moyenne sans tenir compte de l'indexation, sur les 4-5 années, c'est 20 € en moins par foyer de 2 personnes. Et si on tient compte de l'indexation, je pense qu'on était à une trentaine d'€ en moins. En plus, je vous rappelle aussi que les citoyens ont le choix. Et donc là, je redis, c'est grâce à la suggestion aussi d'ECOLO, plutôt que d'avoir des sacs poubelle, ils peuvent avoir l'équivalent en bon d'achat au hall du terroir. Donc voilà, je pense que là, on soutient aussi clairement les citoyens qui font un sérieux effort en matière de réduction des déchets, vu qu'on leur offre en fait un chèque avec de l'argent pour aller s'approvisionner au hall du terroir. Mais voilà, on aura l'occasion d'en rediscuter. Donc abstention.

M. LOOSVELT : Abstention. Mme NUTTENS : Oui. M. MERCIER : Oui. Mme VANDORPE : Oui.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 26 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS) et 9 abstentions (PTB, LOOSVELT).

Le Conseil communal,

Vu le Code de Démocratie locale et de la Décentralisation prévoyant l'obligation pour les communes d'assurer la gestion des déchets sur leur territoire ;

Vu le Décret relatif aux déchets, du 27 juin 1996 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages ;

Considérant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subvention aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets ;

Vu l'application du coût-vérité en Région wallonne ;

Vu l'approbation par le Gouvernement wallon en date du 22 mars 2018 du nouveau Plan Wallon des Déchets Ressources ;

Considérant l'adoption par le Conseil communal, en date du 29 avril 2019 du Plan communal des Déchets 2018-2024, et notamment son volet « Prévention des Déchets » ;

Vu la modification de l'AGW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets (AGW modificatif du 18 juillet 2019) ;

Considérant l'entrée en vigueur cet arrêté modificatif, le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de revoir notre plan de prévention des déchets pendant l'année 2025 pour couvrir la législature 2024/2030 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire baisser la quantité de déchets produits par an par nos concitoyens ;

Vu qu'il s'agit que notre politique prenne en compte les volets prévention, gestion et répression ;

Considérant qu'il faut renouveler annuellement l'engagement communal envers la politique 0 déchet pour pouvoir élargir à la subvention spécifique ;

Considérant que nous avons atteint 134,33 kg de déchets produits par an et par habitant en 2023 ;

Vu les différentes consultations réalisées avec la population et les experts ainsi que la priorisation des actions par voie de sondage ;

Considérant la décision du Collège communal en date du 16 septembre 2024 de prolonger la politique 0 déchet à Mouscron en 2025 et entériné par le nouveau Collège en date du 30 décembre 2024 ;

Considérant que le Plan 0 déchet pour 2025 prévoit les actions suivantes :

CIBLE citoyen/famille:

- ateliers 0 déchet : 1 tous les 2 mois
- communication Zéro Déchet sur les Points d'Apport Volontaire

FESTIVITES:

- prêt de matériel Zéro Déchet
- concours de quartier : sapin Récup'

ADMINISTRATION COMMUNALE (exemplarité)

- distributeur de consommation durable et santé + service traiteur locavore
- état chiffré des productions de déchets
- animation tri et compost pour personnel
- soutien ECO-TEAM

COMMERCES:

- promotion des commerces Zéro Déchet mouscronnois
- prime pour commerce seconde main ou économie circulaire (étude)
- soutien aux producteurs locaux pour un packaging Zéro Déchet (coaching)

LOGEMENTS SOCIAUX

- actions de prévention avec Société de Logement Mouscron

Par 26 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS) et 9 abstentions (PTB, LOOSVELT) ;

D E C I D E :

Article 1^{er}. - De poursuivre la démarche Zéro déchet pour l'année 2025 et de ne pas donner délégation à l'Intercommunale Ipalle pour la réalisation des actions communales.

Art. 2. - De s'engager à mettre en place un Comité d'accompagnement communal chargé de remettre des avis sur les actions envisagées, leur évaluation sur base du diagnostic de territoire réalisé en 2024.

Art. 2bis. - De maintenir le Comité d'accompagnement d'un représentant de chaque parti représenté au Conseil communal, de 2 représentants de la Cellule Environnement, d'un représentant du Service des Travaux, d'un représentant du Collectif 0 déchet Mouscron, le tout présidé par la Bourgmestre en charge de l'Environnement.

Art. 3. - De maintenir la mise en place d'un Eco-team interne.

Art. 4. - De suivre le plan d'action fixé par le Plan communal des Déchets Volet Prévention assorti d'indicateurs.

Art. 5. - De diffuser, sur le territoire communal, les actions de prévention définies à l'échelle régionale.

Art. 6. - De mettre à disposition gratuitement les bonnes pratiques développées au niveau de la commune.

Art. 7. - D'évaluer les effets des actions sur la production et la collecte des déchets à compter de 2024.

32^{ème} Objet : RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LE MARQUAGE D'UNE BANDE AXIALE À LA RUE DU LUNDI.

Mme la PRESIDENTE : Plusieurs riverains de la rue du Lundi à Herseaux ont partagé leurs doléances quant au stationnement gênant des véhicules dans leur rue, sur le tronçon allant de la rue de la Broche de fer à la rue Saint Jean-Baptiste. Ce tronçon est assez étroit, ce qui rend difficile la circulation des véhicules plus larges en présence d'autres véhicules en stationnement. La solution proposée est de tracer une bande axiale discontinue pour séparer les 2 bandes de circulation. Ce marquage selon les règles établies par le Code la route, interdit le stationnement de part et d'autre de la chaussée.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le Règlement Général sur la Police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu le Règlement Général de Police ;

Considérant les problèmes que génère le stationnement à la rue du Lundi de son carrefour avec la rue Saint Jean-Baptiste à son carrefour avec la rue de la Broche de Fer ;

Considérant les demandes des riverains de la rue du Lundi pour que le stationnement soit interdit sur le dit tronçon ;

Considérant que diviser la chaussée en bandes de circulation permet de s'assurer de la place que doit prendre l'utilisateur selon sa direction et interdit le stationnement de part et d'autre ;

Considérant l'avis favorable de la CSR en date du 13 novembre 2024 et approuvé par le Collège communal en sa séance du 18 novembre 2024 ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : La rue du Lundi est divisée en bandes de circulation de la rue de la Broche de Fer à la rue Saint Jean-Baptiste.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le tracé d'une ligne blanche discontinue.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

33^{ème} Objet : RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA MODIFICATION DU STATIONNEMENT À LA RUE JEAN BEAUCARNE.

Mme la PRESIDENTE : Une demande a été faite par les riverains de la rue Jean Beaucarne concernant le problème que présente le stationnement généré par la maison Saint-Joseph. Le stationnement de part et d'autre de la voirie dans le tronçon en impasse ne permet pas une circulation aisée. Sur proposition de la Cellule Sécurité Routière, le stationnement sera signalé comme suit. Stationnement autorisé uniquement du côté opposé aux numéros 35 et 33 et stationnement autorisé uniquement du côté opposé au numéro 27, entre le virage et l'entrée du numéro 13.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1er décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Règlement Général de Police ;

Considérant la demande des habitants de la rue Jean Beaucarne à 7712 HERSEAUX ;

Considérant la proposition émise en réunion de Sécurité Routière en date du 13 novembre 2024 relative à l'instauration d'un stationnement marqué dans la partie en impasse de la rue Jean Beaucarne à 7712 Herseaux ;

Considérant l'avis favorable du Collège communal en sa séance du 16 décembre 2024 ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement dans la rue Jean Beaucarne à 7712 Herseaux, dans son tronçon en impasse, sera instauré comme suit :

- Stationnement autorisé uniquement du côté opposé aux n°35 et 33.
- Stationnement autorisé uniquement du côté opposé au n°27, entre le virage et l'entrée du n°13.

Article 2 : Cette mesure est matérialisée par des panneaux E1 (interdiction de stationner) devant les n°35, 33 et 27 de la rue Jean Beaucarne, et par deux bandes de stationnement marquées du côté opposé de la voirie.

Article 3 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

34^{ème} Objet : RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA MODIFICATION DU STATIONNEMENT À LA RUE EDOUARD ANSEEE.

Mme la PRESIDENTE : Une demande a également été faite par les riverains de la rue Edouard Anseele pour unilatéraliser le stationnement dans la rue, cela pour éviter les problèmes créés par le stationnement alterné par quinze jours et pour réduire la vitesse. Sur proposition de la Cellule Sécurité Routière, le stationnement sera signalé comme suit. Signalement dans la rue Edouard Anseele sur son tronçon allant de l'avenue de la Bourgogne à la rue Camille Lemonnier, se fait uniquement du côté pair.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1er décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Règlement Général de Police ;

Considérant la demande des habitants de la rue Edouard Anseele à 7700 MOUSCRON ;

Considérant la proposition émise en réunion de Sécurité Routière en date du 12 juin 2024 relative à l'instauration d'un stationnement en chicane dans la rue Edouard Anseele à 7700 Mouscron ;

Considérant l'enquête réalisée auprès des riverains de la rue Edouard Anseele à 7700 MOUSCRON ;

Considérant l'avis favorable du Collège communal en sa séance du 29 juillet 2024 ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement dans la rue Edouard Anseele à 7700 Mouscron, sur son tronçon allant de l'avenue de la Bourgogne à la rue Camille Lemonnier, se fait uniquement du côté pair.

Article 2 : Cette mesure est matérialisée par les signaux E1 (interdiction de stationner), du n°53 au n°1 de la Rue Edouard Anseele.

Article 3 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

35^{ème} Objet : RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL DE SUPPLÉANCE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES RÉGIONALES – CHAUSSÉE DE LILLE, 203 FACE À L'HABITATION.

Mme la PRESIDENTE : À la suite de la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière, approuvée par le Collège communal, nous vous proposons de créer un emplacement dans la chaussée de Lille 203 dans la zone de stationnement face à l'habitation.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 12 juin 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la chaussée de Lille 203 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries régionales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries régionales dans la chaussée de Lille 203, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : A. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - CLOS DE LA MONTAGNE 12 FACE À L'HABITATION.

Mme la PRESIDENTE : Il y a 21 délibérations. A la suite des propositions émises par la Cellule Sécurité Routière et approuvées par le Collège communal, nous vous proposons de créer des emplacements aux endroits qui sont mentionnés dans la délibération. Est-ce que je suis obligée de tout lire ? Non. Je vous remercie.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 16 octobre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement au clos de la Montagne 12 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté pair, à hauteur du n°12 au clos de la montagne dans le parking structuré situé face aux habitations n° 12 à 18.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : B. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE ADHÉMAR VANDEPLASSCHE 25 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complétée par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 21 août 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue Adhémar Vandeplassche 25 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue Adhémar Vandeplassche 25, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : C. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DE LA MARLIÈRE 188 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 16 octobre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue de la Marlière 188 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue de la Marlière 188, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : D. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DU CRÉTINIER 138 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 21 août 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue du Crétinier 138 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue du Crétinier 138, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : **E. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DU ROITELET 111 FACE À L'HABITATION.**

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 11 septembre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue du Roitelet 111 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue du Roitelet 111, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : F. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE EDOUARD ANSEELE 40 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 16 octobre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue Edouard Anseele 40 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue Edouard Anseele 40, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : G. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE SAINTE-GERMAINE 150 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 16 octobre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue Sainte-Germaine 150 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue Sainte-Germaine 150, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : H. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE ALOÏS DEN REEP 53 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 13 novembre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue Aloïs Den Reep 53 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue Aloïs Den Reep 53, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : I. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DE ROULERS 29 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 12 juin 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue de Roulers 29 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue de Roulers 29, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : J. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DE WATTRELOS 5 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 21 août 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue de Wattrelos 5 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue de Wattrelos 5, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : K. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DU BAS-VOISINAGE 66 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 17 janvier 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue du Bas-Voisinage 66 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue du Bas-Voisinage 66, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : L. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DU BORNOVILLE 76 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 21 août 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue du Bornoville 76 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue du Bornoville 76, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : M. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE EDOUARD ANSEELE 32 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1er décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 16 octobre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue Edouard Anseele 32 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue Edouard Anseele 32, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : N. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE EDOUARD ANSEELE 79 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 11 septembre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue Edouard Anseele 79 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue Edouard Anseele 79, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : O. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE TRAVERSIÈRE 100 FACE À L'HABITATION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 21 février 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la pleine et entière participation des personnes à la vie sociale et économique, et qu'il convient dès lors de rechercher les moyens pour faciliter leur libre circulation ;

Considérant que pour assurer cette pleine et entière participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique, il y a lieu de créer 1 emplacement dans la rue Traversière 100 dans la zone de stationnement face à l'habitation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement est réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue Traversière 100, dans la zone de stationnement face à l'habitation.

Article 2 : La mesure est matérialisée par le signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Cette signalisation sera complétée, le cas échéant, par une flèche indiquant le début de la réglementation et la distance sur laquelle elle est applicable.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : P. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DE ROULERS 75 - SUPPRESSION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 16 octobre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant que cet emplacement réservé face au numéro 75 de la rue de Roulers n'a plus d'utilité étant donné la faible fréquentation d'utilisation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue de Roulers, face au numéro 75 est supprimé.

Article 2 : La mesure est matérialisée par l'enlèvement du signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle et par l'enlèvement du sigle reproduit au sol en couleur blanche.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : Q. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DU PROGRÈS 23 - SUPPRESSION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 21 août 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant que cet emplacement réservé face au numéro 23 de la rue du Progrès n'a plus d'utilité étant donné la faible fréquentation d'utilisation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue du Progrès, face au numéro 23 est supprimé.

Article 2 : La mesure est matérialisée par l'enlèvement du signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle et par l'enlèvement du sigle reproduit au sol en couleur blanche.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : R. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - .

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 21 août 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant que cet emplacement réservé face au numéro 50 de la rue du Roitelet 50 n'a plus d'utilité étant donné la faible fréquentation d'utilisation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue du Roitelet, face au numéro 50 est supprimé.

Article 2 : La mesure est matérialisée par l'enlèvement du signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle et par l'enlèvement du sigle reproduit au sol en couleur blanche.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : S. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DE MENIN 44 ET 46 - SUPPRESSION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 16 octobre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant que cet emplacement réservé face au numéro 44 et 46 de la rue de Menin n'a plus d'utilité étant donné la faible fréquentation d'utilisation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue de Menin, face aux numéros 44 et 46 est supprimé.

Article 2 : La mesure est matérialisée par l'enlèvement du signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle et par l'enlèvement du sigle reproduit au sol en couleur blanche.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : T. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DE ROUBAIX 338 - SUPPRESSION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 16 octobre 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant que cet emplacement réservé face au numéro 338 de la rue de Roubaix n'a plus d'utilité étant donné la faible fréquentation d'utilisation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue de Roubaix, face au numéro 338 est supprimé.

Article 2 : La mesure est matérialisée par l'enlèvement du signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle et par l'enlèvement du sigle reproduit au sol en couleur blanche.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

36^{ème} Objet : U. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MOUSCRON – EMBLEMES RÉSERVÉS SUR LE TERRITOIRE DE MOUSCRON – VOIRIES COMMUNALES - RUE DU BOIS 79 - SUPPRESSION.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général du 1^{er} décembre 1975 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 1977 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 complété par le texte de la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle sur les règlements complémentaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 août 1991 modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1975 désignant les personnes qui peuvent obtenir la carte spéciale autorisant à stationner sans limitation de durée ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relative aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées telle que complété par la circulaire ministérielle du 25 avril 2003 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière en sa séance du 12 juin 2024 approuvée par le Collège communal lors de sa séance du 16 décembre 2024 ;

Considérant que cet emplacement réservé face au numéro 79 de la rue du Bois n'a plus d'utilité étant donné la faible fréquentation d'utilisation ;

Considérant que les mesures s'appliquent aux voiries communales ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1 : Le stationnement réservé aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement sur les voiries communales dans la rue du Bois, face au numéro 79 est supprimé.

Article 2 : La mesure est matérialisée par l'enlèvement du signal E9a (« P ») comportant le sigle bleu représentant une personne en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle et par l'enlèvement du sigle reproduit au sol en couleur blanche.

Article 3 : Les mesures complémentaires contradictoires au présent règlement sont abrogées.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

Mme la PRESIDENTE : Nous passons maintenant aux questions d'actualité. Alors la première question est posée par le groupe PTB. Elle concerne l'avenir du stade du Canonnier. Je laisse la parole à Sylvain SOETE.

M. SOETE : Merci. Le 17 janvier dernier, nous avons appris par voie de presse qu'une des solutions pensées par l'IEG sur l'avenir du stade du Canonnier serait tout simplement de le raser. Cette information a depuis été partiellement démentie, mais la confusion et les inquiétudes restent. Beaucoup de citoyens mouscronnois et supporters de football, profondément attachés à leur stade, à leur club, à ce patrimoine sportif et collectif mouscronnois nous contactent depuis une semaine. Malgré la faillite de l'Excelsior, malgré la faillite de l'Excel, les mouscronnois et mouscronnoises sont attachés au football dans leur ville, comme en veut pour preuve l'engouement créé par les Derbies lors de ces dernières semaines entre le Stade Mouscronnois et les clubs de Luignne et Herseaux. On ne peut pas couper l'herbe sous le pied des forces vives qui font revivre le stade mouscronnois et qui risquerait de mettre en péril 500 enfants. Cette communication par voie de presse soulève de nombreuses questions. Le stade du canonnier est non seulement un patrimoine sportif collectif de la ville, mais il a également été payé à grands frais par les citoyens de Mouscron. La ville de Mouscron était garante des emprunts contractés par l'IEG pour la construction de la nouvelle Tribune notamment, on entend le chiffre de 14.000.000 d'€ sur trois emprunts. Il est donc normal que les décisions quant à son avenir reviennent aux citoyens par le biais du Conseil communal d'autant plus que la convention de 1992 qui lie la ville et l'IEG concernant l'exploitation du canonnier précise dans ses articles 8 et 9 que la ville reste propriétaire du stade et que l'IEG doit informer la ville de ce qui s'y passe. Enfin, les partis politiques représentés dans les organes de la gestion de l'IEG sont les mêmes que ceux qui font partie de la majorité. Voici donc nos questions : l'IEG a-t-elle le droit de prendre la décision de raser le stade alors que la ville reste propriétaire et qu'en Conseil communal du 21 novembre 2022 un droit emphytéotique lui a été accordé jusqu'en 2054. Deuxième question. Combien d'argent les mouscronnois ont-ils réellement payé pour la construction du stade. Troisième, on lit dans la presse que l'entretien du stade coûterait 10.000 € par mois. Ce chiffre est-il exact et si oui, quels frais représente-t-il ? Et pour terminer, quels sont les plans de la majorité pour le stade, la majorité est-elle prête à se battre pour sauver le canonnier. Merci et vive le foot mouscronnois.

Mme la PRESIDENTE : Monsieur SOETE, nous avons déjà démenti les rumeurs qui ont couru quant à l'avenir du Canonnier. Je vous confirme que l'IEG ne pourra pas prendre seul la décision de le raser puisque ce stade doit revenir dans le patrimoine communal une fois que le droit de superficie consenti à l'IEG sera arrivé à son terme. C'est donc très légitimement que nous avons posé les questions de l'avenir du Canonnier à l'IEG lors d'une réunion de concertation qui s'est tenue au centre administratif mouscronnois le 10 janvier dernier. Au cours de cette réunion, l'IEG nous a fait part des difficultés de gérer cette infrastructure au quotidien. Et le Collège communal a marqué son accord pour que l'IEG réalise une étude sur les pistes d'économies et les reconversions possibles pour ce site. Pour rappel, lorsque Arena Group avait annoncé qu'il s'intéressait au site du canonnier pour y développer de l'événementiel, il y a eu une levée de boucliers des riverains et nous avons reçu une pétition signée par 200 personnes. Il faut donc réfléchir à cet avenir de manière concertée avec l'IEG. La construction du stade du Canonnier achevée en 1999 a été financée au niveau de la ville de Mouscron via 3 garanties d'emprunt dont les montants totaux, intérêts et capital s'élève à 2.066.192,89 €, 2.071.020,17 € et 10.997.555,95 €, soit un total de 15.134.769,01 € J'ignore les sources de la presse qui estiment le coût d'entretien mensuel du stade à 10.000 €. Ces charges n'étant pas assumées par la ville de Mouscron, je vous invite à poser cette question à l'intercommunale IEG qui pourra vous répondre et justifier les frais exposés. Quant au plan de la majorité pour le stade, ceux-ci seront liés aux résultats de l'analyse sollicitée auprès de l'IEG. Je ne peux vous en dire davantage à ce jour mais je vous confirme que la volonté est de trouver une solution pérenne pour l'IEG, pour le stade du Canonnier et pour le Stade Mouscronnois.

Mme la PRESIDENTE : La deuxième question est posée par le groupe PTB. Elle concerne l'annonce de Matteo BESSON d'intégrer les rangs du MR. Je laisse la parole à Monsieur Morel.

M. MOREL : On a appris par voie de presse et par les réseaux sociaux que Matteo BESSON, qui est l'ancien responsable de plusieurs formations politiques d'extrême droite dans la région, a annoncé fièrement avoir rejoint les rangs du MR lors du congrès qui se déroulait à Tournai début janvier. Pour contextualiser malgré son jeune âge, il a quand même un pedigree impressionnant au sein de l'extrême droite. Il a été responsable organisationnel du parti Chez Nous pour le Hainaut Occidental, il a été le candidat tête de liste pour la tentative de présenter une liste du Rassemblement Démocratique du Peuple Wallon à Mouscron aux dernières élections communales. Et il s'est affiché à plein de reprises avec des personnes d'extrême droite comme Marion Maréchal, des gens de la génération Zemmour. Nous on est d'accord qu'on peut changer, qu'on peut évoluer. Mais s'il dit qu'il n'a jamais été au courant qu'il était dans des partis racistes,

c'est quand même assez peu crédible. On a été très content de voir quand on a interpellé le MR de Mouscron des réactions très rapides et sans équivoque qui disait "Oui il s'est affilié chez nous mais on va tout de suite tout mettre en place pour le désaffilier, il n'a aucune place chez nous". Les réponses étaient très claires et on était heureux. Malheureusement, les jours qui suivaient dans la presse nationale, on a vu le président du MR, George Louis BOUCHEZ dire qu'il acceptait les jeunes transfuges du parti "Chez nous" dans son parti. On se demande qu'en est-il pour la section de Mouscron et sachant que cette section a voté dans son intégralité la motion Ville Antifasciste au Conseil communal du 19 février 2024. Une motion qui s'oppose très ouvertement aux idées d'extrême droite. Le jeune homme en question ne renie pas ses idées, il dit qu'il ne savait pas mais c'est quand même difficilement conciliable avec son activité très présente sur les réseaux sociaux. Et donc, est-ce qu'il y a une position qui est prise au sein de la majorité à ce niveau-là parce que la majorité aussi, les partis qui composent la majorité ont tous voté cette motion Ville Antifasciste. Et donc, s'il y a une certaine ambiguïté qui pourrait exister, j'espère que ce n'est pas le cas et qu'ici on aura une réponse à ce niveau-là, que les idées d'extrême droite sont accueillies au sein du parti, je ne pense pas que ce serait compatible avec cette motion Ville Antifasciste. J'espère qu'on va avoir un positionnement clair sur le refus d'accepter cette personne au sein de la section locale du MR.

Mme la PRESIDENTE : Je donne la parole à David VACCARI.

M. VACCARI : Je vous remercie Madame la Bourgmestre. Puisque votre question interroge la vie politique de mon parti, le MR. Je vous répondrai en ma qualité de chef de file du MR mouscronnois, donc dans une parole libre et qui n'engage que moi et pas le Collège. Je l'ai déjà dit notamment dans la presse et je vous le redis ce soir, la personne évoquée dans vos propos ne fait pas partie des membres de la section MR de Mouscron. Je l'ai aussi dit notamment en réaction à un de vos postes sur les réseaux sociaux. Et je le redis ce soir, jamais je ne concéderais rien aux extrêmes, ni de droite ni de gauche. Aucune complaisance pour ces faux ennemis qui se donnent en réalité la main pour prendre en tenaille les partis démocrates et responsables à coup de simplisme, de tromperie, de fake news et de sophisme, et qui fragmentent dangereusement notre société en attisant la haine tantôt de l'étranger, tantôt de l'entrepreneur ou des patrons. Ce jeu trouble entre l'extrême gauche et l'extrême droite, nous en sommes à nouveau témoin ce soir, il fait écho notamment à la conviction de Mélenchon, qui répète souvent qu'à la fin il ne restera qu'eux et nous évoquant le rassemblement national et les Insoumis, ces faux ennemis qui se font mutuellement la courte échelle pour faire vaciller nos démocraties et nos libertés. Alors donc, vos inquiétudes qui ne sont qu'une énième tentative de jeter l'opprobre sur un parti honorable, le plus vieux de Belgique, héritier des Lumières, je peux les lever. Non, Monsieur BESSON n'est pas membre du MR Mouscronnois. Je dois à la vérité de vous dire que je n'ai même pas eu à le refuser puisque pressentant qu'il serait Persona non grata à Mouscron, ce Monsieur n'a jamais frappé à la porte de notre local mais a tenté de rejoindre la section de Tournai. Son président, mon ami Vincent AUBRY a immédiatement écrit à qui de droit pour refuser un accueil au niveau de sa locale. Et ce refus a bien été acté et confirmé au niveau du MR national. Donc, la situation administrative de cette personne au sein du MR est claire. À ce jour, elle n'a intégré aucune section et n'est que simple adhérent au parti. Statut obtenu par un engagement ferme et strict d'abandonner toutes les idées extrémistes et de respecter une charte qui ne souffre d'aucune ambiguïté à ce sujet, le moindre écart étant sanctionné par une exclusion immédiate. En politique, on ne choisit pas ses électeurs mais on doit choisir ses membres actifs et on doit aussi exiger de simples adhérents qu'ils s'engagent à respecter les valeurs du parti. Pour ce qui me concerne, même donner à ce Monsieur la possibilité d'être dès aujourd'hui un simple adhérent de notre parti est encore trop et c'est la raison pour laquelle j'ai déposé un signalement pour attirer l'attention sur le pedigree politique de cet aspirant et qu'il m'a été confirmé que le dossier était ainsi pendant aujourd'hui devant le Conseil de conciliation et d'arbitrage du MR. Est-ce pour autant qu'on ne peut pas changer d'avis dans un parcours politique qu'on est condamné à vivre et mourir dans l'erreur, qu'aucun amendement n'est possible ? Je ne suis pas pour la peine de mort, ni physique, ni civile, ni politique. Donc oui, il est possible de s'amender et de tourner le dos à des aveuglements de jeunesse. Mais vu la gravité de certains engagements politiques et des idées embrassées, on ne peut pas, avec légèreté d'un saut de cabri, passer d'un parti extrémiste et populiste à un parti démocrate et responsable. Il faut que ce soit réfléchi. Il faut que ce soit sincère. Et si on ne sait pas toujours sonder les cœurs, il faut au moins une apparence de sincérité qui sera jaugée et jugée à l'aune du comportement futur du candidat repent. Dans le cas qui nous occupe, les conditions matérielles et temporelles n'étaient pas réunies pour que nous puissions douter un seul instant de l'insincérité de ce Monsieur BESSON. C'est la raison de ma prise de position concertée avec mon président Maxime CARETTE et qui a été de façon unanime confirmée la semaine dernière en comité du MR mouscronnois sans la moindre voix discordante. Vous voyez, vos craintes étaient infondées et j'espère même avoir pu vous faire entrevoir un espoir, celui pour vous d'un jour pouvoir quitter les chimères des extrêmes et qui sait, d'être accueilli au sein d'un parti non-extrémiste. Il faudra bien sûr pour cela vous départir de certaines idées totalitaires et liberticides, d'accepter de desserrer le poing pour vous ouvrir à des philosophies politiques ayant moins de sang sur les mains. Ce ne sera pas facile mais c'est possible car il arrive parfois que l'homme s'égare non par vice, mais par aveuglement. La vie politique, domaine de passion et de conviction, est souvent un chemin

semé d'embûches où les choix de jeunesse ou les erreurs de jugement peuvent mener à des extrêmes. Mais tout comme la nature humaine est faillible, elle est aussi capable de rédemption. Cette capacité de se détourner de l'égaré pour retrouver une voie démocratique doit être encouragée. Si la démarche est sincère. Victor Hugo disait "Le droit au changement est un des droits de l'homme. Se contredire est une nécessité de l'âme. Ainsi s'écarter d'une idéologie extrémiste pour embrasser sincèrement les valeurs de la démocratie, c'est oser changer, c'est reconnaître ses erreurs, rompre avec ses illusions et s'élever moralement". Les exemples de ces métamorphoses ne manquent pas. Prenons l'exemple de l'écrivain Arthur Kessler, qui devrait vous parler, ancien militant communiste devenu un ardent défenseur de la liberté individuelle et qui disait "Le progrès, c'est l'évolution de l'erreur". En politique comme en philosophie, l'évolution est une quête. Ceux qui empruntent un chemin d'égaré peuvent, à force de réflexion et d'introspection, redécouvrir les vertus d'un engagement pour le bien commun. Bien sûr, chaque fois que j'allume ma télé, chaque fois que j'ouvre le journal, j'ai peur, certainement comme beaucoup d'entre nous. Peur pour l'humanité, peur pour nos enfants, peur pour mon fils. Mais je repense parfois au mot de Camus dans le mythe de Sisyphe. "Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refa pas, mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse. C'est cette tâche qu'embrasse ceux qui quittent les extrêmes pour la modération et la démocratie. Préserver les principes qui garantissent la coexistence pacifique des hommes, même au prix de leur propre renoncement.

M. MOREL : Oui, je dois dire que je suis un peu ému de voir qu'on se soucie de mon âme. C'est un front qui est assez incongru entre David VACCARI et ma tante qui m'offre tout le temps des livres qui viennent de la maison Cardijn en disant il a quitté le parti pour Dieu. Bon, on n'y est pas. On ne va pas s'éterniser parce que ça fait longtemps qu'on est occupé. Honnêtement, on ne se sent pas concernés quand on parle d'extrême gauche par rapport à nous. D'autant plus que bon le totalitarisme de vouloir faire baisser la taxe poubelle à Mouscron, ce n'est pas tout à fait un enfer qu'on présente aux gens. On vient avec des réalités. On vient avec des réponses qui ne plaisent pas tout le temps et qui sortent un peu du système, à des problèmes bien réels et concrets des gens. Je suis content qu'en tout cas au niveau de la section mouscronnoise du MR, une clarté est faite. Naturellement, nous on ne remet pas en cause. En tout cas, elle est établie ici en public parce qu'on pouvait quand même considérer qu'avec les déclarations du président de votre parti, les questions subsistaient. Mais oui, nous on croit totalement à la rédemption, au changement d'avis. D'ailleurs, nous on se présente aussi en Flandre, ce n'est pas encore le cas de votre parti. Mais on a aussi eu des anciens, même élus, du Vlaams Belang qui ont se sont repentis, qui ont vu la lumière et qui nous ont rejoints. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, en Flandre, à Anvers, on a pu faire reculer le Vlaams Belang parce qu'on a pu changer l'avis de pas mal de personnes. C'est ce qui donne aussi de l'espoir quand on voit que l'extrême droite monte un peu partout en Europe et dans le monde, c'est qu'il y a moyen de les faire reculer.

Mme la PRESIDENTE : La troisième question est posée par le groupe Chez Nous. Elle concerne la situation du centre Fédasil.

M. LOOSVELT : Pourriez-vous nous renseigner sur la direction de ce centre et nous dire si la directrice actuelle est toujours en fonction ou appelée à être remplacée ? Combien de pensionnaires se trouvent actuellement dans le centre ? Le souhait des Mouscronnois a toujours été de voir diminuer la capacité d'accueil à des chiffres plus raisonnables comme déjà évoqué lors de précédents débats télévisés. Qu'en est-il ? A-t-on des chiffres qui peuvent nous éclairer sur le nombre d'interventions de la police sur les lieux en 2024 ? Merci.

Mme la PRESIDENTE : Le taux d'occupation du centre d'accueil Le Refuge est maintenant stable depuis plusieurs mois. Selon les dernier chiffres dont nous disposons, donc au 19 janvier 2025, le nombre de résidents s'élève à 878. Au cours de l'année 2024, les services de police ont été amenés à intervenir sur le site du Refuge à 61 reprises. Il s'agit surtout de problèmes de personnes, donc ivresse ou bagarre sans coup pour 61 % et de tapage pour 18 %. En ce qui concerne la direction du Refuge, la ville de Mouscron a effectivement été informée que M. Sarah TURINE, directrice actuelle du centre, quitterait ses fonctions à la fin du premier trimestre 2025. Une procédure de recrutement est en cours pour qu'une nouvelle direction puisse entrer en fonction dans un délai raisonnable. En plus des réunions de concertation mensuelles, une rencontre doit prochainement être organisée entre le nouveau Collège et la nouvelle Direction Générale de Fédasil. Nous espérons que ce sera également l'occasion de rencontrer le nouveau directeur ou la nouvelle directrice du Refuge mais aussi de réévoquer la gestion de la capacité du centre.

M. LOOSVELT : Est-ce que je peux répliquer un petit peu ? Pas grand-chose. Les interventions sont intervenues mais on empêche parfois d'avoir des interventions. Il me revient de source plus que sûre que des membres du personnel, il n'y a pas 36 solutions, c'est tu dis rien, tu ne fais rien ou t'es viré. Apparemment, il y aurait même quelqu'un du Collège qui s'est rendu sur place et qui a des concertations à ce niveau-là. Le mot d'ordre c'est taisez-vous, on règle tout en interne. Merci.

Mme CLOET : Je ne suis pas au courant donc je ne dis rien.

Mme la PRESIDENTE : La quatrième question est posée par le groupe PS. Elle concerne la salle des Faïences. Je laisse la parole à Fatima.

Mme AHALLOUCH : Merci Madame la Bourgmestre. Le 14 janvier dernier, à ma grande surprise, j'ai été conviée, comme les autres conseillers communaux à une visite de la Salle des Faïences. Pourquoi je dis que j'étais surprise parce qu'il y a quelques mois, j'ai essuyé un refus net de la part du Collège pour des prétendues raisons de sécurité. Il faut savoir qu'en tant que Conseillers communaux, on a la possibilité de visiter les établissements qui dépendent de la commune sur demande. Évidemment, il y a une procédure à respecter. J'ai donc appris qu'il y avait des vrais problèmes de sécurité et que ma modeste présence aurait peut-être pu faire s'écrouler l'ensemble de cet édifice d'exception. Je tenais à remercier tout d'abord les services pour l'initiative parce que ce sont des services qui sont à l'initiative. C'est aussi ce service qui est à l'initiative de sortir ce joyau de l'ombre via le concours de l'IRPA. C'est ce concours qu'on voit tous passer où on demande de voter pour soutenir la restauration de cette Salle des Faïences. Et il y a vraiment un bel engouement de la population. C'est pour ça que pour nous c'est déjà un pari réussi et on les remercie aussi pour la qualité des informations que l'on a pu recevoir pendant la visite. Mais restons modestes parce que le premier prix de cette de ce concours IRPA, c'est un accompagnement d'une valeur de 25.000 €. Visiblement, on n'arrivera pas à la première place. Anvers est loin devant. Ce qu'on essaie de viser maintenant, c'est la deuxième position pour obtenir un accompagnement d'un montant de 10.000 €. On va être honnête ici. Reconnaissons que ce n'est pas ces 10.000 € qui pourront apporter une aide significative à la restauration d'un tel bâtiment. Il s'agit bien d'un accompagnement et que les investissements sont évidemment bien plus importants. Rappelons que cette Salle fait partie d'un édifice bien plus large qui s'appelait le Palais des Fêtes. C'est une salle ornée de plus de 4.000 carreaux muraux de faïence réalisés en 1922 sur une surface de 100 m² qui représentent des scènes de la vie des travailleurs et des familles. Ce que nous avons pu constater pendant la visite, c'est que c'est un site absolument exceptionnel que nous devons sauvegarder et valoriser. La deuxième chose que l'on a pu observer, c'est que les travaux sont très loin d'être terminés. Et je ne m'explique pas comment, à plusieurs reprises ici, dans ce Conseil communal, on a pu m'annoncer la réouverture imminente de la Salle. Ça été fait ici à plusieurs reprises. "Très bientôt, c'est une affaire de quelques mois". Comment est-ce possible ? On est absolument nulle part. Le bâtiment a fait l'objet de très peu d'interventions et de mesures de protection depuis son acquisition. Si ma mémoire est bonne dans les informations que l'on a reçues, c'est autour des années 60. Le bâtiment semblerait ne pas avoir encore d'affectation précise aussi. Ça, c'est quelque chose qui nous a interpellés. Or cette vision, elle est hyper importante. Savoir ce que l'on va faire de cette salle, mais du bâtiment dans son ensemble, c'est hyper important pour les budgets que l'on doit dégager. Notamment quel type de chaudière ? Quel type d'occupation on va avoir ? Tant qu'on n'aura pas de vision de cela, on ne pourra pas projeter, on ne pourra pas faire d'appel pour des marchés publics. Et donc tout ça, ça ne fait que retarder. C'est ça qui nous fait vraiment craindre qu'en fait, finalement, on est parti pour une fermeture qui va durer. Par ailleurs, au vu des explications qu'on a reçues, on a relevé qu'il y avait quand même un grand oubli dans cette Salle des Faïences, qu'on appelle aussi la Maison Picarde. Enfin, c'est tout un peu des appellations un peu par défaut, c'est Marcel Sonnevile. Je profite de ce point pour vous formuler une demande particulière. Cette salle, elle est le seul vestige de ce grand complexe du palais des fêtes où il y avait notamment un cinéma. Et c'est l'un des rares biens classés de notre commune. Si elle a pu être classée, c'est par le travail et l'acharnement d'une personne, un mouscronnois auquel on doit beaucoup, nous en tant que mouscronnois mais aussi les Belges de manière générale. Il s'agit de Marcel Sonnevile. Né en 1913 dans un milieu modeste, il arrête l'école pour aider ses parents et devient livreur de pain à la coopérative La Fraternelle. Il reprendra plus tard des cours à l'école industrielle et il s'impliquera à tous les échelons de la vie syndicale. Comme l'indiquait le journal l'Avenir dans l'un de ses articles, l'homme est connu pour ses activités aussi dans la Résistance pendant la guerre 40-45 et sa brillante ensuite carrière à l'ONSS. Ce mouscronnois a contribué à la sauvegarde ce patrimoine. Il aussi œuvré au Musée de Folklore en son temps. Il s'est vraiment impliqué dans sa ville natale. Ce n'était pas du tout anecdotique comme implication. Il a notamment été à la tête d'un véritable réseau de résistants. Si vous avez un jour l'occasion d'aller au Musée de Folklore, il avait jusqu'à 12 identités pour pouvoir passer inaperçu. Il a fait partie du cercle très restreint de la construction de la sécurité sociale pendant la guerre. Donc, par exemple, dans les toutes premières photos des gens qui se sont réunis pour construire cet édifice incroyable qu'est la Sécurité Sociale, on retrouve Marcel Sonnevile. Et d'ailleurs à

la suite, il deviendra Administrateur Général de l'ONSS. Et enfin, dans le cas qui nous occupe ici, il a fait classer la Salle des Faïences. Voici mes questions. Quels sont les travaux d'importance qui ont été réalisés dans ce bâtiment avant 2019, au moment où on se rend compte qu'il y a ces infiltrations, qu'on doit refaire la toiture. Quelles décisions sont prises quant à l'affectation ? Parce qu'on se rend bien compte que tant qu'on n'aura pas pris de décision, on ne pourra pas avancer davantage dans les marchés et dans la réalisation. Quel budget cela représente-t-il ? Parce que bon 25.000€ ou 10.000, ce n'est quand même pas très représentatif. Et enfin solennellement, je vous demande si on peut envisager de donner le nom de Marcel Sonnevile à cette salle ? Ce serait là une belle manière de rendre sa place à ce personnage illustre de notre histoire. Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE : Merci. Laurent, vas-y.

M. HARDUIN : Tout d'abord, petite précision avant de rentrer plus dans le détail, ce sont les services effectivement qui vous ont fait cette visite donc avec Meggie du Centre Culturel et Anne Leclercq au niveau du bureau d'architecte de la Ville. Mais c'est bien le Collège qui est à l'initiative de cela évidemment avec l'importance du travail collectif de nos services et des agents qui vous ont reçu ce jour-là et que je remercie encore. Ils portent d'ailleurs à bout de bras ce projet de reconnaissance et de mise en valeur avec le dossier IRPA. Merci à elles 2 en tout cas et aux autres services qui les accompagnent. Juste avant de vous répondre un petit préambule. Vous avez parlé effectivement de l'historique de ce bâtiment. C'est vrai qu'il a été acquis à la Ville. C'était lors d'une séance de Conseil communal le 20 janvier 1967. Ça, vous n'étiez pas très loin. Avant ça, il appartenait à différents cercles d'asbl de l'époque qui tournaient autour des cercles socialistes. Les cercles socialistes de l'époque avaient eux-mêmes des difficultés à pouvoir entretenir et garder ce bâtiment dans leur giron et ont préféré le vendre. Et la Ville est venue quelque part à leur secours pour pouvoir acheter ce bâtiment-là afin de créer un nouveau cercle pour la famille socialiste. Depuis lors, les travaux, vous nous demandez quels travaux ont été faits. C'est difficile pour nous de remonter dans tout ce qui a été fait. Mais disons en gros parce que c'était difficile. Il y a des traces de travaux où tout ce qui est à l'extraordinaire, on peut peut-être retrouver. Tout ce qui est à l'ordinaire, c'est plus compliqué puisque les budgets ne sont pas détaillés en tant que tels. Il faudrait des recherches un peu plus approfondies. Mais en tout cas, il y a eu les châssis qui ont été faits avant 2002. Il y a eu quelques tentures qui ont été faites en 2013. Et alors, on a l'étude de restauration là en 2018 où on commence à travailler avec M. Bussienne en 2018. Et puis ensuite la réparation des vitraux en 2018 également. On s'attaque vraiment à la toiture en 2020 avec l'isolation, le zinc, les verrières, les chéneaux et les habillages en bois. Depuis lors, on continue. Il y a évidemment le retrait des faïences comme vous avez vu et puis maintenant le traitement de ces faïences. Si vous n'avez pas pu visiter la Salle il y a quelques mois de cela, c'est parce qu'à ce moment-là, les murs n'étaient pas encore totalement secs. En tout cas, moi je ne suis pas technicien, les murs n'étant pas tout à fait secs, on était en période de séchage. Il y avait encore des risques de chute de faïence à cette époque. Maintenant, les murs sont secs et c'est tant mieux. Alors, la décision concernant l'affectation de la future Salle et de l'ensemble du bâtiment. Le bas, c'est surtout la Maison de la Laïcité qui a déménagé, dont on sait qu'on va rendre ça dans des bureaux puisqu'on va pas en faire une salle de spectacle dans ce bas-là. On a plusieurs pistes qui sont vraiment à l'étude. C'est la Maison du Tourisme, le Syndicat d'Initiative et le Centre Culturel qui est en demande de locaux pour faire des ateliers créatifs, CEC et autres. Donc normalement, nous partions sur ces pistes là mais elles doivent encore être définies. On attendait que le nouveau Collège s'installe pour entériner ces choix. Il y a aussi une demande l'Association des Guides qui souhaite également avoir un local et qui pourrait profiter de la présence sur place pour pouvoir faire visiter le lieu aux différents touristes quand ils le désirent. Ça, c'est pour le bas. Et pour la Salle des Faïences en tant que telle, ce sera une salle qui sera toujours à vocation culturelle avec la possibilité d'y faire un petit peu théâtre comme c'était le cas, avec la possibilité de faire des expositions, quelques réunions et autres. L'affectation qui était la sienne avant il y a encore quelque temps, avant les travaux. Les budgets. Il est actuellement prévu un budget de 600.000 € pour la rénovation du bâtiment. Ce budget sera précisé dès la finalisation des cahiers spéciaux des charges. Parallèlement, la rénovation des faïences avait été estimée par Madame Bussienne à 120.000 € en 2021. Pour rappel, la restauration des faïences est subsidiée par l'AWAP à 80 % pour les études et 64 % pour les travaux sur biens classés. Ces crédits sont bien inscrits au budget sur l'exercice 2025. Quant au challenge, il y a 10.000 € d'aide qui sont toujours les bienvenus. On ne va pas cracher dessus. L'avantage de ce concours, c'est qu'il nous met en vitrine. Évidemment, aux mouscronnois, certains se le réapproprient par le vote qu'ils ont émis, mais également, ça permet de mettre en vitrine au-delà de notre ville ce bâtiment qu'il faut sauvegarder. Quatrième question que vous me posiez, c'était le nom de Marcel Sonnevile. Pourquoi pas évidemment. C'est une des possibilités parmi d'autres que nous allons étudier. Merci.

Mme AHALLOUCH : Merci pour les éléments de réponse. On va attendre les éléments budgétaires des travaux qui ont pu être faits. Tout le monde ici est témoin qu'il n'y a pas de refus concernant Marcel Sonnevile. Je vous laisse sincèrement faire vos recherches de votre côté et voir un peu si ça a du sens ou pas que cette salle porte le nom de Marcel Sonnevile. Comme vous le disiez, c'est un reliquat d'un très grand complexe qui aujourd'hui a laissé place à un parking qui est quand même pas hyper accueillant.

Quand on sait ce que ça avait été. C'est un peu dommage. En tout cas, on pourrait le garder et il a vraiment été à l'œuvre là-dedans. Je vous invite vraiment à concrétiser ce qu'on va faire de ce bâtiment pour qu'on puisse vraiment avancer dans ces marchés. Vous ne m'enlèverez pas le doute que je n'ai pas pu visiter le site pour les mêmes raisons. Mais passons, avançons. Et dans le sens aussi d'avancer, on a attiré notre attention sur le fait que la Salle ne pourrait recevoir qu'une centaine de personnes pour des raisons de sorties de secours. Il y a d'autres possibilités à étudier. Et nous, on vous invite vraiment à étudier la possibilité que cette Salle puisse accueillir davantage que 100 personnes à l'avenir. Il y a des balcons, il y a la possibilité de faire des escaliers extérieurs. En tout cas, je sais que pour l'instant, ce n'était pas encore prévu. On aimerait vraiment qu'on y soit attentif pour y accueillir un maximum de mouscronnois. Merci.

Mme la PRESIDENTE : Nous saluons les citoyens. Merci d'être restés connectés pour cette longue séance du Conseil communal. Mais c'est tout à fait normal vu que nous y avons traité notre Déclaration de Politique Communale qui est notre feuille de route pour les 6 années à venir. Bonne soirée. La prochaine séance aura lieu le 17 février 2025.